

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LOISIR

PAR

MARIE LEQUIN

ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN LOISIR ET TOURISME:
LE CAS DU MONT ROYAL

AVRIL 1992

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES CROQUIS.....	vi
REMERCIEMENTS.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION	1
Problème de recherche.....	1
Objectif de recherche.....	3
Question de recherche.....	3
Plan de l'étude.....	4
 CHAPITRE I CADRE THÉORIQUE: LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME CADRE D'ANALYSE DES CRITÈRES DE DÉCISION EN LOISIR ET TOURISME.....	8
L'analyse décisionnelle.....	8
Définition	8
Description des principaux modèles de prise de décision.....	9
Le processus de consultation	13
Définition et rôle de la consultation.....	13
La consultation un outil de planification	14
Le pouvoir des participants dans la prise de décision.....	16
Le concept de développement durable.....	18
Conception traditionnelle du développement.....	19
Origine historique du concept de développement durable.....	21
Écodéveloppement.....	22
Principes de conservation des ressources vivantes	23
Le rapport Brundtland.....	26
Définitions et caractéristiques	28
L'approche écologique	29
L'approche co-évolutive.....	31
L'approche politique.....	32
Conclusion	35

CHAPITRE 2	
ÉTUDE DE CAS: LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL	42
La démarche de planification.....	42
Pourquoi le mont Royal?	42
Le choix des intervenants	44
Le plan d'intervention	47
Le processus de consultation.....	48
Reconnaissance de la volonté réelle de consulter.....	49
Identification des acteurs de la consultation.....	50
Choix d'un moyen de consultation.....	51
Organisation de la consultation	52
Analyse des résultats et décision.....	53
Information sur la décision	54
Problématique d'intervention de la Ville de Montréal.....	55
Le parc du Mont-Royal	56
La zone périphérique au parc	60
Les voies bordant le mont Royal	62
Conclusion	65
CHAPITRE 3	
MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DURABLE SELON L'APPROCHE SYSTÉMIQUE.....	67
Modèle de développement récréo-touristique durable	67
La dimension sociale	70
La dimension économique.....	70
La dimension écologique.....	71
Conclusion	72
CHAPITRE 4	
CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	75
Classification des projets d'intervention	76
Répartition spatiale des projets	76
Classification thématique.....	76
L'instrument de mesure: les mémoires.....	79
Description du contenu des mémoires	79
L'échantillon retenu	80
Codification des projets selon les systèmes d'équilibre	81
L'accessibilité	84
La productivité.....	86
La conservation.....	87

Conclusion	
Mesure de la durabilité	89
CHAPITRE 5	
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	93
Caractères généraux des arguments présentés	94
Les participants et les zones d'intervention.....	96
Analyse des projets et des commentaires selon les zones d'intervention.....	99
Propositions d'aménagement.....	99
Fréquence des commentaires et attitude	101
Synthèse des faits saillants pour chacune des zones.....	104
Zone A	
le parc du Mont-Royal.....	104
Zone B	
milieu urbain périphérique au parc.....	106
Zone C	
les voies bordant le mont Royal.....	107
Analyse des sous-zones de la montagne.....	108
La fréquence des commentaires pour chacune des sous-zones.....	109
Attitude des participants envers les sous-zones d'intervention.....	120
Analyse des projets d'intervention.....	135
Identification des projets les plus commentés.....	135
Valeur des projets.....	140
Interprétation générale des résultats.....	146
L'Accessibilité	146
La Conservation	147
La Productivité	147
Conclusion	149
CONCLUSION.....	152
BIBLIOGRAPHIE.....	155
ANNEXES	
I. Liste des projets d'intervention pour le mont Royal.....	166
II. Liste des participants ayant déposé un mémoire	175
III. Liste des participants selon les zones commentées	179
IV. Codification des projets d'intervention	182

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:	MODÈLES DE PRISE DE DÉCISIONS.....	11
TABLEAU 2:	RÉPARTITION DES PROJETS, SELON LES ZONES ET LES SOUS-ZONES D'INTERVENTION ET DES COÛTS ASSOCIÉS	77
TABLEAU 3:	CLASSIFICATION DES PARTICIPANTS (AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE) SELON LEUR APPARTENANCE SOCIALE.....	82
TABLEAU 4:	ÉCHANTILLON RETENU POUR ANALYSE (N=32).....	83
TABLEAU 5:	NOMBRE DE ZONES COMMENTÉES PAR LES PARTICIPANTS	98
TABLEAU 6:	PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT SELON LES ZONES D'INTERVENTION	100
TABLEAU 7:	ATTITUDE DES PARTICIPANTS PAR RAPPORT AUX ZONES D'INTERVENTION	102
TABLEAU 8:	RAPPORT DES OBSERVATIONS POUR LES ZONES D'INTERVENTION	105
TABLEAU 9:	FRÉQUENCE DES COMMENTAIRES PAR ZONES ET SOUS-ZONES D'INTERVENTION SELON UN ORDRE DÉCROISSANT	110
TABLEAU 10:	VALEURS ASSOCIÉES AUX COMMENTAIRES POUR CHACUNE DES SOUS-ZONES	122
TABLEAU 11:	LES HUIT PROJETS D'INTERVENTION LES PLUS DISCUSÉS	136
TABLEAU 12:	DEGRÉ D'ACCORD ENVERS LES PROJETS LES PLUS DISCUSÉS PAR LES PARTICIPANTS	138

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1:	DEGRÉ DE POUVOIR DES PARTICIPANTS AU PROCESSUS DÉCISIONNEL.....	17
FIGURE 2:	PRINCIPE DE SUBSTITUTION	40
FIGURE 3:	LIENS ENTRE LES PARTENAIRES ET LES SIGNATAIRES DE L'«ACCORD DE COLLABORATION».....	46
FIGURE 4:	DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DURABLE: APPROCHE POLITIQUE.....	69
FIGURE 5:	DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DURABLE: PROCESSUS DE NÉGOCIATION	73
FIGURE 6:	ÉQUILIBRE ENTRE LES 3 DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DURABLE	90
FIGURE 7:	ATTITUDE DES PARTICIPANTS POUR CHACUNE DES SOUS-ZONES D'INTERVENTION.....	134
FIGURE 8:	REPRÉSENTATION DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PROJETS D'INTERVENTION LES PLUS SOUHAITÉS	142
FIGURE 9:	PRÉSENTATION DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PROJETS LES PLUS CONTESTÉS	144
FIGURE 10:	SYNTHÈSE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT LES PROJETS LES PLUS DISCUtÉS À LA CONSULTATION	148

LISTE DES CROQUIS

CROQUIS 1:	SITUATION DES MUNICIPALITÉS ET DES GRANDES INSTITUTIONS SUR LE TERRITOIRE DU MONT ROYAL ET LES VOIES LE BORDANT	45
CROQUIS 2:	PARC DU MONT-ROYAL: SOUS-ZONES D'INTERVENTION	57
CROQUIS 3:	SECTEURS DU PARC SELON LES PRIORITÉS DE CONSERVATION.....	58
CROQUIS 4:	SITUATION DES GRANDES VOIES DE CIRCULATION PÉRIPHÉRIQUE DU MONT-ROYAL	64
CROQUIS 5:	LES ZONES D'INTERVENTION: LE PARC DU MONT-ROYAL, LE MILIEU URBAIN PÉRIPHÉRIQUE ET LES VOIES BORDANT LE MONT ROYAL.....	97
CROQUIS 6:	«LE FLANC NORD», ZONE B, SOUS-ZONE 14.....	112
CROQUIS 7:	«LE FLANC EST», ZONE C, SOUS-ZONE 17.....	113
CROQUIS 8:	«LE SOMMET», ZONE A, SOUS-ZONE 3	115
CROQUIS 9:	«LE PIEDMONT», ZONE A, SOUS-ZONE 9.....	116
CROQUIS 10:	«LE SECTEUR DE LA MAISON SMITH», ZONE A, SOUS-ZONE 6.....	118
CROQUIS 11:	«L'ESCARPEMENT», ZONE A, SOUS-ZONE 4.....	123
CROQUIS 12:	«LE FLANC SUD», ZONE C, SOUS-ZONE 18	124
CROQUIS 13:	«LA CÔTE PLACIDE», ZONE A, SOUS-ZONE 10.....	125
CROQUIS 14:	«LE SECTEUR DE L'HÔPITAL VICTORIA», ZONE B, SOUS-ZONE 16.....	126
CROQUIS 15:	«LE LAC AUX CASTORS», ZONE A, SOUS-ZONE 5.....	127
CROQUIS 16:	«LES PENTES BOISÉES», ZONE A, SOUS-ZONE 7	128

CROQUIS 17: «ACCÈS AU FLANC NORD ET LIEN DE TRAVERSE NORD-SUD», ZONE B, SOUS-ZONE 13	129
CROQUIS 18: «LE PARC JEANNE-MANCE», ZONE A, SOUS-ZONE 11.....	130
CROQUIS 19: «LE FLANC OUEST», ZONE C, SOUS-ZONE 19.....	131
CROQUIS 20: «L'ENTRÉE PEEL», ZONE A, SOUS-ZONE 8.....	132

REMERCIEMENTS

Je désire exprimer ma reconnaissance aux personnes qui ont contribué à rendre cette expérience enrichissante tant sur le plan humain que professionnel. Parmi celles-ci, je tiens à remercier plus particulièrement monsieur Gilles Pronovost, directeur de ma recherche, ainsi que monsieur Max D'Amours, co-directeur, pour la confiance, le soutien et la disponibilité qu'ils ont manifestés tout au long de cette démarche. De plus, l'excellence de leur propre travail ainsi que leur sens de l'engagement furent pour moi un guide et un modèle de référence constants.

Je tiens aussi à souligner la qualité du travail de secrétariat réalisé par madame Michèle Cécil et sa patience à revoir et corriger ce manuscrit.

Enfin, je ne pourrais terminer sans exprimer toute ma gratitude à mon époux, Jean-Bernard, ainsi qu'à mes enfants Benoît et Justine.

RÉSUMÉ

Le loisir et le tourisme sont étroitement reliés à la qualité de vie et de l'environnement dont ils font grande consommation, particulièrement en milieu urbain. Le problème consiste à maintenir et à promouvoir les espaces de conservation et de récréation dans un milieu où les préoccupations économiques sont des plus intenses.

Ainsi, selon la perspective du développement durable, comment dans un cas concret, tel celui de l'aménagement du mont Royal, a-t-on su réconcilier l'équilibre entre le volet conservation et le volet récréation?

Pour répondre à cette question nous avons tenté de développer un cadre théorique et méthodologique reposant sur les principales dimensions du développement durable et nous l'avons appliqué au secteur du loisir et du tourisme. Les mémoires, présentés à la consultation publique sur le projet de mise en valeur du mont Royal, ont servi d'instrument de validation pour notre modèle.

Les résultats obtenus ont permis de déterminer l'équilibre négocié par les participants en termes de choix sociaux, écologiques et économiques en vue d'un développement récréo-touristique durable pour la montagne. L'implantation de nouveaux équipements lourds (ex.: funiculaire, plate-forme d'observation, complexe sportif) et la diversification des activités (ex.: escalade, équitation, ski alpin) proposées par la Ville de Montréal sont perçues par les citoyens comme allant à l'encontre de la vocation naturelle de la montagne. Ils refusent que «leur montagne» devienne un espace spécialisé et réservé à une minorité d'utilisateurs. Pour la collectivité actuelle et future, les citoyens souhaitent

que le mont Royal demeure un espace voué à la récréation de détente et accessible à la majorité de la population.

La méthodologie développée devrait pouvoir servir de balise dans tout autre processus de décision politique concernant le développement et la mise en valeur d'espace récréatif et touristique.

INTRODUCTION

- **Problème de recherche**

Telles que pratiquées de nos jours, les activités de loisir et de tourisme nécessitent, dans bon nombre de cas, un certain aménagement de l'environnement. Cependant, cet aménagement des paysages et des ressources naturelles peut entraîner de sérieuses conséquences écologiques qui vont parfois jusqu'à la destruction de l'environnement.

Par plusieurs aspects, les intervenants en loisir et tourisme sont les alliés naturels des conservationnistes. Ils partagent des intérêts communs dans plusieurs conflits portant sur l'utilisation des sols, comme par exemple, l'aménagement des parcs et réserves naturelles.

Le loisir et le tourisme ne sont pas des activités d'ordre strictement économique; au fil du temps, le loisir et le tourisme se sont intégrés à notre mode de vie et sont désormais associés à notre qualité de vie.

Si le loisir et le tourisme sont étroitement reliés à la qualité de vie et que cette dernière est directement dépendante de la qualité de notre environnement, on peut affirmer que sans la conservation de l'environnement il ne peut y avoir de loisir et de tourisme de qualité à long terme.

Cette problématique devient encore plus aiguë lorsqu'elle se pose dans un contexte urbain, compte tenu que ces milieux possèdent très peu d'espaces verts. À l'heure actuelle, il semble que les urbanistes et les aménagistes soient de plus en plus sensibilisés à l'importance de conserver

l'intégrité du milieu naturel en contexte urbain, bien qu'ils soient divisés sur la question: certains privilégient une approche «artificialisante» - transformation du milieu naturel pour le rendre plus attrayant - alors que d'autres privilégient une approche «naturalisante» - avec priorité à la conservation du milieu naturel.

Les amateurs de loisir et de tourisme sont eux-mêmes partagés entre des attitudes extrêmes qui vont du protectionnisme intégral au laisser-aller d'un développement économique libertaire.

Selon le Conseil de la conservation et de l'environnement, on assiste présentement à un «recentrage sur la ville des activités en rapport avec la nature» qui se manifeste, entre autres, par des pressions sur les élus pour des parcs dans le voisinage immédiat de leur quartier, par une plus grande utilisation des sites naturels offerts par la proche banlieue, ainsi que par la possibilité de parcs privés gérés selon une formule coopérative ou autre.

Par conséquent, le problème lorsque posé en termes de loisir et de tourisme en milieu urbain, consiste à maintenir de même qu'à promouvoir des espaces de *conservation et de récréation* dans un milieu où les préoccupations économiques pour cet espace sont des plus intenses.

Le problème, ainsi énoncé, consiste à rechercher l'équilibre entre la conservation intégrale du milieu naturel et le développement des loisirs et du tourisme en milieu urbain. Sans cette volonté de trouver un équilibre, il est facile d'imaginer un glissement vers la suprématie des forces économiques sur la conservation du milieu naturel.

- **Objectif de recherche**

L'objectif de cette recherche est de vérifier, à partir d'un contexte empirique, comment est compris par la population et appliqué lors de la planification d'une décision publique en loisir et tourisme, le concept de développement durable et ce, particulièrement en milieu urbain.

Du point de vue empirique, il est proposé d'analyser le processus de décision relié à la mise en valeur du mont Royal, projet pour lequel la Ville de Montréal a mis sur pied un processus de consultation afin de sonder l'opinion de la population sur les décisions à prendre.

Nous avons choisi le cas du mont Royal car il offre l'avantage, à l'instar du concept de développement durable, d'intégrer simultanément les préoccupations écologiques, économiques et sociales, selon une orientation axée vers des moyens d'action.

Du point de vue théorique, le concept de développement durable, compris dans le sens du **résultat d'une négociation entre différents intervenants en vue d'une décision**, constitue notre concept de base aux fins de l'analyse de l'équilibre recherché entre la conservation de l'environnement et le développement d'aménagements récréo-touristiques. Nous développerons ce concept dans une prochaine section de même que les concepts de prise de décision et de processus de consultation.

- **Question de recherche**

Selon la perspective du développement durable, comment dans un cas concret, tel celui de l'aménagement du mont Royal, a-t-on su finalement réconcilier l'équilibre entre le volet conservation et le volet récréation? En somme, le concept de

développement durable peut-il être opérationalisé et si oui, comment peut-il l'être dans un contexte de loisir et tourisme?

Pour répondre à cette question, notre démarche de recherche est la suivante:

- développer un cadre théorique d'analyse du développement durable;
- analyser le processus de consultation de la Ville de Montréal sur le projet du mont Royal;
- identifier les principaux intervenants ayant contribué au projet et à la décision concernant la mise en valeur du mont Royal;
- analyser, à partir du cadre de référence théorique sur le développement durable, à quel degré les principaux arguments avancés par les intervenants reposent sur des critères économiques, écologiques et/ou sociaux.

- Plan de l'étude

Le chapitre 1 est une revue de la littérature portant sur la prise de décision, le processus de consultation publique et le concept de développement durable. On retrouve une description des principaux modèles de prise de décision incluant le modèle politique élaboré par Allison. Le processus de consultation publique est défini comme étant une étape du processus décisionnel à caractère politique, tel que requis dans cette étude. On termine ce chapitre avec la notion de développement durable comme critère d'analyse des choix et des intérêts des intervenants dans le cas d'un projet d'aménagement en loisir et tourisme, soit la mise en valeur du mont Royal.

Le contexte ainsi que la problématique du projet de mise en valeur du mont Royal, tel que proposé par la Ville de Montréal, sont décrits dans le chapitre deuxième. On y explique la planification de la décision de la Ville de Montréal, par le biais du processus de consultation publique.

À partir du cadre théorique sur le développement durable et de la problématique de la présente recherche nous avons élaboré, dans le chapitre troisième, un modèle pour un développement récréo-touristique durable en milieu urbain.

Le chapitre quatrième explique la méthodologie suivie pour répondre à la question de recherche. On décrit la procédure adoptée pour mesurer: 1) la durabilité des projets d'intervention proposés pour la montagne; 2) l'équilibre choisi par les intervenants entre la conservation du mont Royal et le développement d'activités et d'infrastructures récréo-touristiques au sein d'un territoire fortement urbanisé.

Les résultats sont analysés dans le dernier chapitre. Ils se situent à deux (2) niveaux:

- Identifier les forces, les arguments et les principaux acteurs qui interviennent sur l'équilibre final - c'est-à-dire la décision finale - ainsi qu'évaluer la nature de cet équilibre final dans le cas précis du mont Royal avec, comme cadre de référence, le développement durable.
- Produire des retombées méthodologiques et théoriques qui s'appliqueraient à d'autres cas d'aménagements récréo-touristiques et qui permettraient de mieux baliser d'autres processus éventuels de décision ayant pour but l'atteinte d'un meilleur équilibre entre la conservation et la récréation.

Notre conclusion comprend des recommandations pouvant servir à évaluer d'autres projets récréo-touristiques tout en tenant compte de l'équilibre à assurer entre la conservation de l'environnement et le développement d'aménagements récréo-touristiques, en vue d'une utilisation durable.

Chapitre 1

CHAPITRE I

CADRE THÉORIQUE: LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME CADRE D'ANALYSE DES CRITÈRES DE DÉCISION EN LOISIR ET TOURISME

Ce premier chapitre comporte une revue de littérature concernant *l'analyse décisionnelle*, *le processus de consultation* et, plus particulièrement, *le concept de développement durable*. La conclusion porte sur les dimensions du développement durable dans un contexte de prise de décision politique en loisir et tourisme.

1.1 L'analyse décisionnelle

Dans tout projet de développement industriel, touristique ou autre, l'une des activités les plus importantes des gestionnaires est la prise de décision (Bergeron, 1986). Tout projet dépend des décisions qui seront prises par les différents intervenants. Ainsi, le succès ou l'échec repose en grande partie sur la qualité des décisions prises à l'origine du projet.

Dans cette section sur l'analyse décisionnelle, nous donnons une définition de la prise de décision et en décrivons les principaux modèles.

1.1.1 Définition

Bergeron définit la prise de décision comme étant le choix d'une option de préférence à plusieurs autres. C'est un processus au cours duquel on privilégie une option particulière que l'on juge souhaitable pour

atteindre les objectifs fixés. Vue sous cet angle, la prise de décision constitue un élément fondamental de la gestion; Herbert A. Simon va même jusqu'à dire que la prise de décision est l'activité essentielle de la gestion.

À partir de cette définition, l'on distingue cinq éléments fondamentaux de prise de décision:

1. *un objectif*: permet de prendre des décisions logiques et réfléchies;
2. *des options*: sans quoi il n'y a pas de décision à prendre;
3. *un choix*: c'est-à-dire la préférence accordée à une option plutôt qu'à une autre;
4. *des conséquences*: avant de procéder à un choix définitif, il est important d'examiner rigoureusement les avantages et les conséquences de chacune des options émises;
5. *une dynamique processuelle*: il y a le choix, mais tout aussi important est le processus qui explique ce choix. C'est l'aspect dynamique de ce processus qui sera particulièrement important lors de l'analyse des mémoires soumis à la consultation publique sur le projet de mise en valeur du mont Royal, l'objet de notre étude.

1.1.2 Description des principaux modèles de prise de décision

Dans la littérature, on retrouve différents modèles du processus décisionnel. Toutefois, les plus connus sont l'approche classique, l'approche reliée au comportement et l'approche politique. Ces approches sont décrites au tableau 1.

L'**approche classique** (ou rationnelle) part de l'hypothèse que le décideur a en sa possession des informations toujours complètes et qu'il prend des décisions dans le but de maximiser la rentabilité économique de son organisation. Il agit de manière «rationnelle» car le problème est bien cerné, les options définies pertinemment et les informations reliées à

chacune des options sont connues. Dans ce modèle, la maximisation du profit est la préoccupation fondamentale et la décision est assumée par un décideur qui a accès à une information qui est illimitée (Bergeron, 1986; Beaufils et Guiot, 1987; Linstone, 1984).

Dans la réalité certains facteurs peuvent restreindre le degré de rationalité d'une décision; ce sont:

- les décideurs peuvent ne pas avoir toute l'information nécessaire;
- les facteurs temps et coûts limitent souvent la quantité d'information qui peut être recueillie;
- la perception des décideurs face à certaines données peut grossir ou minimiser l'importance de l'information (Bartol et Martin, 1991, p. 266).

Dans l'**approche comportementale** (ou *organisationnelle*), les acteurs ne sont plus des entités abstraites mais une mosaïque de composantes individuelles ou organisationnelles interdépendantes. Dans ce cas:

Les responsabilités et le pouvoir sont répartis entre ces différentes organisations qui ont leur propre perception des problèmes et leurs propres méthodes de traitement des informations. [...] La nécessité d'une coordination au sommet renforce certes le contrôle du pouvoir central, cependant la liberté de manœuvre de ce pouvoir central reste limité.

(Robert Papin *in* Beaufils et Guiot, 1987, p. 188)

Dans ce modèle, une décision n'est pas toujours prise de façon systématique et objective. On reconnaît ici que les éléments subjectifs et intuitifs influencent le comportement d'un décideur et que ses valeurs et préjugés peuvent parfois lui nuire et même affaiblir ses capacités.

Tableau 1
Modèles de prise de décisions

	Modèle rationnel	Modèle organisationnel	Modèle politique
Analyse de la décision stratégique	C'est un choix rationnel du Gouvernement.	C'est la résultante de l'activité organisationnelle des unités qui composent l'administration de l'État.	C'est la résultante d'un processus politique.
Composantes du modèle	<p>Un acteur (La Nation).</p> <p>Un problème bien défini.</p> <p>Des objectifs stratégiques.</p> <p>On mesure en termes de coûts et bénéfices les différentes conséquences des différentes voies qu'il est objectivement possible d'entreprendre.</p> <p>Il suffit de choisir la voie qui maximise les objectifs de l'acteur rationnel qu'est la Nation.</p>	<p>Des acteurs: les unités composantes.</p> <p>Des problèmes fractionnés entre des unités ayant des pouvoirs, des perceptions et des priorités différentes.</p> <p>Objectifs: contraintes définissant une performance acceptable.</p> <p>L'action est le résultat de procédures routinières préétablies et stables qui évitent l'incertitude et conditionnent le mode de recherche des solutions.</p> <p>Le changement résulte soit d'un apprentissage lent, soit d'une crise violente dans une unité, il est difficilement induit par une décision du sommet.</p>	<p>Des acteurs: les joueurs en position sur les réseaux de décision.</p> <p>Chaque acteur a ses priorités, ses perceptions, ses objectifs, ses goûts, ses "billes" qu'il joue dans le problème.</p> <p>L'acuité des conséquences de l'action diffère de l'un à l'autre.</p> <p>L'impact de chacun sur les résultats dépend de son pouvoir dans la négociation (= de sa position, de son expertise, de ce qu'il contrôle, de son habileté à convaincre).</p> <p>Le jeu est structuré par des réseaux le long desquels les actions doivent cheminer et par des règles que chacun doit respecter.</p>
Conséquence essentielle	L'action est la conséquence des objectifs choisis.	L'action est largement prédéterminée par les procédures et programmes qui existent dans les unités.	L'action est le résultat d'un ensemble de négociations et de prévisions.

* Source: Allison (1971)

Ce modèle vise à décrire ce qui se passe dans la réalité; il est plus comportemental que le modèle rationnel, moins réductif et plus riche en variables explicatives.

L'approche politique proposée par Allison (1971), constitue un vaste processus de négociations entre différents intervenants, chacun ayant ses propres objectifs et ses propres intérêts. Sur le plan global, la conséquence première est que la décision prise résulte essentiellement d'une négociation politique; cette décision est donc fortement influencée par le pouvoir, les valeurs et l'habileté des acteurs en présence (Beaufils et Guiot, 1987).

Dans les recherches menées par Allison, le dirigeant est amené à prendre conscience de l'ampleur et de la complexité de tels processus dans lesquels vont interférer les objectifs, les contraintes, la vocation et les priorités de l'entreprise elle-même, des unités ou services qui composent cette entreprise de même qu'au niveau des individus eux-mêmes. Selon Beaufils et Guiot, les buts et les motivations des individus vont peser sur les choix de l'entreprise et le degré de leur influence reflétera l'étendue des pouvoirs que leur confère le décideur.

Dans ce modèle, le processus de consultation publique, tel celui sur «l'avenir de la Montagne», apparaît comme une manifestation formelle de la participation au pouvoir décisionnel. Le partage de l'information entre le décideur et les participants intéressés au projet devient un indicateur privilégié du partage de ce pouvoir (Thibault, 1981).

Pour notre analyse, nous retenons le **modèle politique** élaboré par Allison parce qu'il propose un cadre de référence global. Ce cadre permet de préciser la dynamique processuelle par laquelle les intervenants ont fait valoir leurs intérêts particuliers en ce qui regarde le développement durable du mont Royal. Cette dynamique se situe à l'intérieur d'un processus de collaboration qui, dans un contexte politique, peut être

considéré comme un processus de négociations entre les intervenants afin de parvenir à un certain consensus équilibré, dans la poursuite d'un objectif commun.

1.2 Le processus de consultation

Compte tenu de notre problématique de recherche, nous nous limitons à l'analyse du *contenu* d'une consultation et non à l'analyse des processus politiques informels qui l'accompagnent.

1.2.1 Définition et rôle de la consultation

La population est de plus en plus sensibilisée aux problèmes reliés à la pratique des loisirs et à la conservation de l'environnement. Particulièrement au niveau local où les individus tendent à exprimer leurs besoins et leurs aspirations, la consultation des citoyens devient une pratique de plus en plus fréquente dans les décisions publiques majeures en loisir et tourisme.

La consultation se dit de l'action d'une institution qui, ayant une décision à prendre sur un objet qui touche les publics, accepte d'être influencée par eux. Pour ce faire, elle décide d'entrer en interaction avec des publics et les invite à s'exprimer en cours de processus de prise de décision. La consultation vise ainsi à rendre la décision le plus socialement acceptable et politiquement efficace. Le caractère démocratique de notre société justifie idéologiquement la consultation.

(Thibault, 1989, p. 17)

Selon Thibault (1981), la consultation est essentiellement une participation au processus de décision. Elle constitue un partage du pouvoir institutionnel; le décideur n'étant plus défini comme le seul

responsable de toutes les étapes d'un tel processus, même si c'est lui qui en définitive prendra la décision finale.

La consultation apparaît comme une forme de participation limitée des citoyens aux décisions des autorités publiques (Rocher, 1973; Thibault, 1981). En ce sens, elle ne peut être confondue avec «la participation décisionnelle où tous les groupes sont directement responsables de la décision finale» (Fortin, 1970, p. 1583). Dans le cas du projet du mont Royal, il s'agit d'une participation où le pouvoir qui consiste à prendre la décision finale est délégué par les participants à un corps spécialisé, c'est-à-dire le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

La participation des communautés locales, précise l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), est également

un moyen d'éviter les décisions inconsidérées, et constitue un instrument éducatif qui permet de faire comprendre au public l'importance de la conservation et les problèmes qui se posent, et aux planificateurs et dirigeants, les préoccupations de l'opinion.

(UICN, SMC, section 13)

1.2.2 La consultation: un outil de planification

La consultation publique se révèle un excellent outil de gestion particulièrement dans le domaine des loisirs municipaux. Elle permet d'améliorer la gestion de la «chose publique» parce que les décisions qui en découlent ont plus de chance d'être socialement acceptées et d'être économiquement plus rentables (MLCP). Elle aide à éviter des erreurs souvent coûteuses engendrées par une mauvaise évaluation des besoins réels.

Les principaux avantages de la consultation publique décrits par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et applicables au cas du mont Royal sont:

1. de développer la confiance des citoyens à l'endroit des actions entreprises par les décideurs: «la participation crée la confiance et fait mieux comprendre les objectifs de gestion», (UICN, SMC section 13);
2. d'accroître le sentiment d'appartenance des citoyens et ainsi d'augmenter leur compréhension du contexte et de la conjoncture des décisions prises ou à prendre;
3. de permettre un diagnostic juste et équitable des besoins et des problèmes pour trouver des solutions qui correspondent aux attentes du public; la planification et la mise en oeuvre de la conservation nécessitent l'apport d'éléments d'information spécifiques que, parfois, seules les populations locales peuvent fournir efficacement;
4. de trouver des solutions plus concrètes et réalisables. Les citoyens sont souvent mieux placés pour imaginer les solutions les plus appropriées car ils ont une vision concrète de leurs problèmes;
5. de créer des consensus entre les intéressés. Les diverses positions exprimées suscitent une recherche de compromis et de terrains d'entente d'où pourront naître des décisions partagées.

La consultation constitue un partage de pouvoir ou une négociation, non seulement entre l'institution qui prend la décision et la population, mais également entre les différents groupes de la population touchés par ce problème.

La Ville de Montréal, en invitant les citoyens et les usagers à exprimer leur avis sur le projet de la mise en valeur du mont Royal, les engage dans un processus qui doit mener à une décision. La participation des citoyens à la planification du développement dépend autant des pouvoirs publics que de l'intérêt du public (UICN).

Ainsi, la consultation constitue un outil de planification et de gestion dans une société démocratique qui assume que les décisions d'affaires publiques doivent être prises par les citoyens eux-mêmes (Thibault, 1989).

1.2.3 Le pouvoir des participants dans la prise de décision

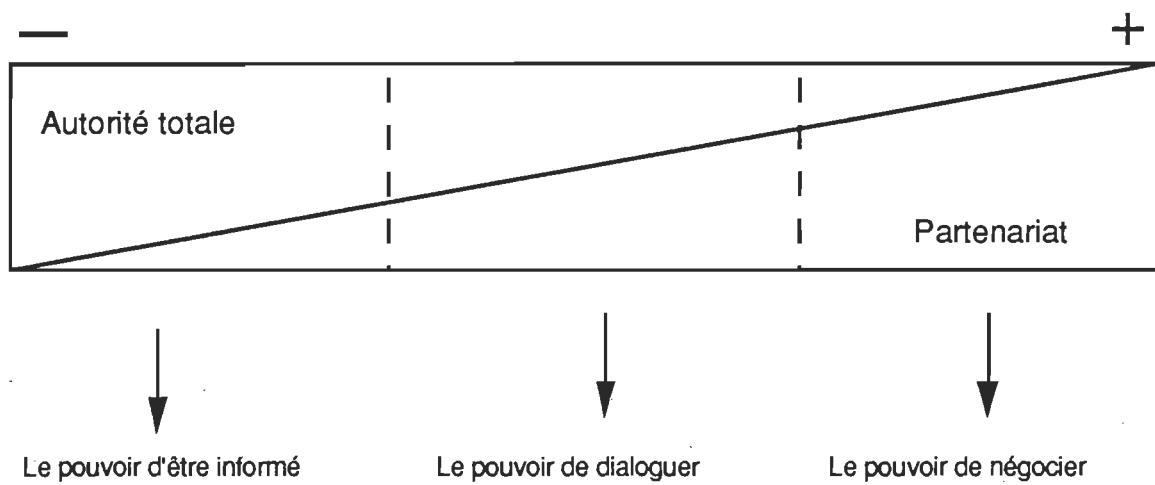
Selon Kweit et Kweit (1980), il existe deux écoles de pensée: la *démocratie réaliste* développée aux États-Unis à la fin des années 40, et le *mouvement participationiste*. Dans la démocratie réaliste, les décisions appartiennent aux élus qui prennent l'opinion du milieu par l'entremise des sondages; le débat n'est alors jamais public. Le mouvement participationiste, contrairement à la démocratie réaliste, privilégie l'interaction avec la population sous deux formes: 1) l'action autonome (citizen action) qui se manifeste, entre autres, par des pétitions ou des démonstrations; 2) l'implication de la population (citizen involvement), c'est-à-dire que ce sont les décideurs qui choisissent d'inviter la population, comme dans le cas du mont Royal, à participer à une prise de décision.

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette participation se définit essentiellement en termes de partage de pouvoir. Toutefois, ce pouvoir est variable; il passe de la simple information, c'est-à-dire aucun échange ou dialogue, à un véritable partenariat où le décideur et les participants prennent la décision ensemble suite à un réel processus de négociation. Entre les deux extrêmes se situe le pouvoir de dialoguer, c'est-à-dire que le décideur accepte d'entendre l'opinion des participants mais se réserve le droit d'en tenir compte ou non lors de la décision finale. La figure 1 illustre le partage de ces pouvoirs.

La consultation est donc une négociation entre le décideur et la population concernée. Le pouvoir de la population se mesure à l'impact de son intervention dans la prise de décision.

Figure 1

Degré de pouvoir des participants au processus décisionnel



(source: adapté de Bergeron)

Dans le cas du mont Royal, il est évident que la Ville de Montréal a accepté d'informer et de dialoguer avec les participants. Toutefois, il est difficile de mesurer jusqu'à quel point leurs interventions ont eu un impact sur la décision finale puisque cette dernière n'est pas encore connue du public.

En conclusion, un processus de consultation doit, selon des recherches effectuées par Thibault, réunir huit (8) conditions essentielles; ce sont:

1. La prise de décision doit être à venir et non déjà prise sinon il n'y a pas lieu de consulter.
2. Celui qui consulte doit être habilité à décider sinon les consultés ne sont appelés à participer à aucun pouvoir.
3. Le décideur doit accepter d'être influencé sans quoi la consultation ne sert qu'à informer la population.
4. Le décideur doit s'engager de façon formelle à prendre en considération les résultats de la consultation lors de la décision finale.
5. Le décideur, même s'il détient seul le pouvoir de la décision finale, doit s'engager à justifier son choix auprès de la population.
6. Les consultés doivent disposer d'une information juste et suffisante sur le processus et l'objet de la consultation.
7. Il est essentiel, pour la qualité de la négociation, que les consultés acceptent que le pouvoir de décision revienne, en définitive, au consultant.
8. Pour que la population participe à la consultation, elle doit se sentir concernée par le projet.

Nous verrons, dans le chapitre deux, dans quelle mesure la Ville de Montréal a respecté ces conditions dans le cas de la consultation sur le mont Royal.

1.3 Le concept de développement durable

Après avoir défini le développement selon la conception traditionnelle que l'on en a, nous décrirons l'origine du concept de développement durable et en analyserons les différentes définitions qui sont véhiculées à l'heure actuelle. En conclusion, nous déterminerons l'approche qui correspond le mieux à la problématique de notre recherche.

1.3.1 Conception traditionnelle du développement

Pendant longtemps, le «développement» a été défini principalement en termes de croissance économique. Mais, la question qu'on se pose actuellement est: jusqu'à quel point la croissance économique est-elle une mesure adéquate du niveau de développement? (Redclift, 1987).

Le processus économique est basé sur les lois de l'offre et de la demande, c'est-à-dire en tendant toujours vers un équilibre. Mais cette tendance a pour effet d'ignorer, dans la réalité, les substitutions de matières (ressources naturelles et production) qui apparaissent entre le développement économique et la protection de l'environnement.

Bon nombre d'économistes considèrent le produit national brut (P.N.B.) comme un indicateur important de la croissance économique d'un pays et qui influence directement les décisions politiques nationales et internationales.

Toutefois, il semble y avoir une certaine incohérence au niveau de la méthode de calcul. Par exemple, lorsqu'une usine pollue une rivière ou contamine les sols, les dépenses encourues pour l'épuration sont additionnées au P.N.B. (Mc Connell *et al.*, 1980). L'erreur provient du fait que les indicateurs économiques ne font pas de distinction entre des dépenses qui font augmenter les actifs et celles qui ne les affectent pas. Ainsi, l'exploitation d'une ressource renouvelable représente un gain, alors que l'exploitation d'une ressource non renouvelable conduit à un appauvrissement (Gagnon, Luc *in Prades et al.*, 1991, p. 124).

Le paradigme de la croissance économique, tel que perçu par la société industrialisée, repose sur quelques grandes croyances (Rees, 1989b):

1. la disponibilité quasi illimitée des ressources;

2. la nécessité du progrès continu et de la croissance;
3. une foi sans borne dans la science et la technologie pour résoudre tous les problèmes.

Selon ces croyances, la nature doit être soumise à l'homme dans la but exprès de satisfaire ses besoins. De plus, avec la révolution industrielle qui a permis d'atteindre de très hauts niveaux de production matérielle, on a désormais «l'impression que les valeurs de la société sont dictées par les qualités émergentes des nouvelles découvertes scientifiques et des nouvelles technologies» (Waaub *in Prades et al.*, 1991, p. 51).

C'est ce qui fait dire à certaines personnes que le développement a plutôt une connotation avec le changement, où les objectifs refléteraient les «valeurs» d'une société.

Pour Goulet (1971), le terme «valeurs» réfère à des attitudes, des préférences, des modes de vie, des cadres normatifs, des univers symboliques, des systèmes de croyances et des réseaux de significations; en d'autres termes, tout objet ou représentation «digne de désir».

Une valeur, selon Knapp (1972), se définit comme un guide qui détermine les choix qui influencent les actions des gens interagissant avec des environnements complexes et changeants.

Pour Waaub, «...les valeurs tendent à donner une direction à la vie, elles nous poussent à agir et ce sont aussi elles qui font la différence lors des situations de choix» (*in Prades et al.*, 1991, p. 48). De plus, il semble exister un lien entre les valeurs et le caractère durable de l'évolution de la société: «les valeurs... sont centrales à l'évolution d'une société durable, pas seulement parce qu'elles influencent le comportement mais aussi parce qu'elles déterminent les priorités de la société et donc son habileté à survivre» (Waaub *in Prades*, 1991, p. 48).

Pour notre part, nous adhérons à la philosophie de Waaub disant «quand on parle de développement, il faut questionner le style de développement, c'est-à-dire attirer l'attention sur les choix qui se situent au niveau des finalités et des instrumentalités, du quoi et du comment et ce, au nom d'une économie politique élargie et consciente de sa double dimension éthique: les finalités sociales du développement et la prise en charge du futur au nom de la solidarité avec les générations à venir» (*in* Prades *et al.*, 1991, p. 49).

En définitive, le ***paradigme du développement doit considérer à la foi la croissance économique et l'évolution des valeurs d'une société***. La croissance économique est considérée comme étant le moteur des politiques sociales, c'est-à-dire que la taille du «gâteau» doit s'accroître pour que les plus démunis arrivent à survivre. On retrouve le même argument au niveau des politiques de l'environnement, c'est-à-dire qu'il est indispensable que la société génère de la richesse pour pouvoir prendre en charge la qualité de l'environnement (Waaub, 1991).

C'est ainsi que le paradigme de la croissance exponentielle a été remis en question pour évoluer vers l'émergence du paradigme du ***développement durable*** où de nouvelles croyances et valeurs apparaissent: tel restreindre la croissance, protéger l'intégrité des écosystèmes, assurer des relations plus harmonieuses entre l'homme et la nature.

1.3.2 Origine historique du concept de développement durable

La notion de développement durable est d'abord apparue sous la forme de «l'écodéveloppement». Par la suite, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a formulé quelques grands principes stratégiques essentiels à la conservation de l'environnement. Finalement, c'est suite au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le

développement (CMED) que le concept de développement durable est devenu une expression fort répandue.

- ***Écodéveloppement***

L'évolution de la philosophie du développement durable s'est effectuée par l'entremise d'un certain nombre de conférences portant sur l'environnement. C'est au cours de l'un de ces débats que la notion d'écodéveloppement a émergé; c'était à Stockholm, en juin 1972, au cours de la conférence des Nations-Unies portant sur l'environnement humain (Caldwell, 1984). Pour la première fois, on associait le mot durable, notion bien connue en écologie, à celui de développement.

À l'origine, la notion d'écodéveloppement était reliée à un concept de planification:

Development at regional and local levels [...] consistent with the potentials of the area involved, with attention given to the adequate and rational use of the natural resources, and to applications of technological styles [...].
(PNUE, 1975)

Cette perspective suggère une volonté régionale ou locale dans la planification rationnelle des ressources, en préconisant des applications technologiques adaptées.

C'est au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) que revient le mérite de s'être préoccupé d'intégrer les dimensions sociales et culturelles dans l'approche de l'écodéveloppement lors de ses recherches sur les alternatives environnementales (Redclift, 1987).

Le concept d'écodéveloppement est défini par Sachs (1980) comme étant l'harmonisation des objectifs sociaux et économiques avec une gestion écologiquement prudente des ressources et du milieu; c'est-à-dire, l'objectif économique n'est pas le seul à être pris en compte lors de la prise de décision en matière de développement. Cette approche est fondée sur le principe de l'autonomie locale, sur la satisfaction des besoins essentiels et sur une nouvelle symbiose entre l'homme et son environnement naturel, c'est-à-dire une forme de croissance qualitative, ni nulle, ni négative.

Dasmann, partant de la définition du PNUE, suggère un modèle semblable:

To somewhat simplify ecodevelopment, I have considered it to be represented by a triangle, one side of which is basic needs, the second, self-reliance, and the base, ecological sustainability.

(Dasmann, 1985, p. 215)

Chacune de ces dimensions doit être examinée, sans quoi le développement ne peut être socialement et environnementalement viable.

- ***Principes de conservation des ressources vivantes***

Par la suite, la stratégie mondiale de la conservation (SMC), préparée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) avec la collaboration du PNUE et du WWF (World Wide Fund for Nature), a imposé une certaine réflexion dépassant le cadre strict de l'écodéveloppement:

Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs *sociaux* et *écologiques*, ainsi que des facteurs *économiques*, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables.

(SMC, 1980, section 1)

La stratégie mondiale de la conservation s'appuie sur trois principes fondamentaux:

- le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie;
- la préservation de la diversité génétique;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Ces principes excluent l'aspect politico-social de l'écodéveloppement (satisfaction des besoins essentiels et autonomie) et retient une vision plus écologique du développement de façon à en limiter, sinon éliminer, le caractère destructeur.

Cet important document, publié en 1980, propose un ensemble de politiques à suivre pour parvenir à un développement durable fondé sur la conservation des ressources vivantes.

La notion de «durabilité», qui existe depuis le début du mouvement pour la conservation de l'environnement (Jacobs et Sadler, 1990), sert de fondement à la philosophie que sous-tend la SMC. Le développement durable décrit dans la Stratégie mondiale de la conservation (SMC), fait intervenir à la fois la nécessité de définir les limites des ressources, et celle de répondre aux besoins des générations présentes et futures.

L'émergence de ce concept est attribuée au départ à deux traits caractérisant notre temps (IUCN, WWF, et PNUE, 1980):

1. La capacité quasi illimitée des êtres humains de créer et de construire, assortie du pouvoir tout aussi grand de détruire et d'anéantir. Pour satisfaire leurs besoins, les êtres humains toujours plus nombreux exploitent les ressources naturelles sans penser à l'avenir.

2. La mondialisation de l'action avec, pour corollaire, la mondialisation de la responsabilité

Le but de la SMC consiste essentiellement à intégrer la conservation au développement afin que les modifications apportées à la planète garantissent véritablement la survie et la prospérité de l'humanité. En d'autres termes, cette stratégie devrait permettre d'améliorer le bien-être de l'homme tout en enravant la détérioration de la biosphère.

La stratégie mondiale de la conservation (IUCN, 1980) considère la conservation des ressources vivantes comme étant l'une des conditions préalables à l'avènement du développement durable. Dans cette stratégie, le *développement* est défini comme la modification de la biosphère et l'emploi des ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes pour satisfaire les besoins des hommes et améliorer la qualité de leur vie; pour assurer la pérennité des ressources, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes. Quant à la *conservation*, elle y est définie comme la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère, de manière à ce que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes, tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures.

Ainsi, le concept de développement durable est au cœur même de la stratégie mondiale de la conservation. Il apporte une vision globale reposant sur la relation entre le développement, la conservation et, s'appuyant sur le caractère limité des ressources, la capacité de support des écosystèmes de même que le respect des générations futures.

- ***Le rapport Brundtland***

On relève dans la littérature que c'est depuis la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED, 1987) que le concept de développement durable a réussi à rallier les tenants du développement économique et ceux de la protection de l'environnement autour d'un but commun (W.E. Rees, 1989).

Cette commission fut formée suite à une recommandation de l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1983, après avoir constaté l'ampleur des problèmes environnementaux.

Sous la direction de Madame Gro Harlem Brundtland, première ministre de Norvège, la Commission comptait vingt-deux (22) personnes dont la moitié provenait de pays en voie de développement. Tous les membres de la Commission, même s'ils possédaient une expérience politique considérable, siégeaient à titre individuel et non en tant que représentant de leur gouvernement.

Le mandat de la commission consistait à réexaminer les questions fondamentales de l'environnement et du développement et à formuler des propositions réalistes, à renforcer et à proposer de nouvelles formes de coopération internationale, ainsi qu'à éléver le niveau de compréhension et d'engagement de la population, des institutions et des gouvernements (CMED, 1987). L'objectif de la commission était de focaliser sur les causes des problèmes environnementaux plutôt que sur les effets de la dégradation environnementale.

S'il est vrai que le rapport de la Commission mondiale intitulé «Notre avenir à tous» (Our Common Future) a contribué à créer un consensus autour du fait que toutes les nations du monde doivent désormais progresser vers un développement durable, il n'existe cependant aucune convention générale sur la façon d'y parvenir. Ce qui semble évident pour

Rees, c'est que la voie la moins contraignante nécessitera quand même des ajustements majeurs au statu quo.

La CMED elle-même a reconnu que le niveau de croissance qu'elle projette ne sera environnementalement viable, qu'à la condition de modifier la qualité et le contenu même de cette croissance, et de faire en sorte que ses «fruits» soient répartis plus équitablement.

Cette approche du développement durable soulève des considérations morales telles que le partage équitable des ressources mondiales (Kneen, B., 1989).

D'ailleurs, la CMED associe «développement durable» et «croissance économique» tout en privilégiant la diversification des économies ainsi que l'amélioration des compétences techniques et de gestion.

Loin de condamner toute croissance économique, la Commission mondiale préconise un développement apte à satisfaire les besoins essentiels et aspirations de l'être humain. Selon la Commission, développement et croissance économique sont compatibles à la condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la ***durabilité*** et la non-exploitation d'autrui, c'est-à-dire ***l'équité***. Pour que le développement soit durable, il faut faire en sorte de satisfaire les besoins en accroissant la productivité si nécessaire, pourrait-on ajouter, mais aussi en assurant l'égalité des chances pour tous.

Ainsi, la conservation n'empêche pas le développement, mais elle modifie certains objectifs relatifs aux politiques de développement et d'environnement, par exemple: a) la reprise de la croissance; b) la modification de la qualité de la croissance; c) la satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité; d) la maîtrise de la démographie; e) la préservation et la mise en

valeur de la base des ressources; f) la réorientation des techniques et la maîtrise des risques; et g) l'articulation des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions (CMED, 1987).

1.3.3 Définitions et caractéristiques

La section précédente révèle qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune définition couramment reconnue du développement durable, encore moins de compréhension commune de la façon dont l'évaluation environnementale et les processus connexes de planification, dont la prise de décision, peuvent contribuer à opérationnaliser ce concept. (Sadler in Jacobs et Sadler, 1990).

Toutefois, plusieurs auteurs reconnaissent que la définition adoptée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement constitue un point de départ utile et intelligible. (Sadler 1990; UICNR, 1988; Kneen, 1989; Botkin, 1989)

Le développement «soutenable»¹ est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs [...]. Le développement soutenable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité.

(CMED, 1987, p. 55)

Cette définition, quoique très large, répond en partie au besoin d'un concept élargi du développement examiné à la Conférence de Stockholm

¹ «Soutenable» est parfois utilisé comme synonyme de «durable». Toutefois, «durable» est généralement préféré à «soutenable» qui est un anglicisme tiré de «sustainable».

(1972) et réitéré dans la déclaration de Cocoyoc, Mexique 1974, lors du symposium «Patterns of Resource Use, Environment, and Development Strategies». Dans cette déclaration, un appel était lancé pour trouver de nouvelles approches de développement qui incluraient des recherches innovatrices axées aussi bien sur les nouveaux comportements de consommation, les nouveaux styles de vie fondés sur les progrès technologiques récents, les nouvelles stratégies d'utilisation de l'espace, que sur des nouveaux cadres institutionnels et des nouvelles exigences de formation pouvant les soutenir. (Assemblée générale des Nations-Unies, 1974).

Cependant, après avoir fait une revue de littérature sur ce concept, on relève trois approches principales chez les auteurs étudiés; ce sont l'approche écologique, co-évolutive et, finalement, politique.

- ***L'approche écologique***

Lorsqu'il définit le développement durable, Repetto (1985) fait référence à une «stratégie» de développement qui régit toutes les ressources humaines, naturelles et financières, en vue d'augmenter la richesse et le bien-être mais sans nuire au potentiel de développement des générations futures.

Quant à Barbier (1987), l'objectif général du développement durable consiste à maximiser les buts de ces systèmes sociaux, économiques et écologiques à travers un *processus adaptatif par négociations*, contrairement à l'approche classique du développement économique qui ne vise que les buts du système économique et à l'approche marxiste qui ne considère que ceux du système économique et du système social.

Étant donné qu'il est impossible de maximiser tous les buts simultanément, des choix sont nécessaires; ces choix peuvent toutefois

entraîner des conflits dans les autres systèmes. Ex.: Le processus de production et de consommation dépend de l'utilisation des ressources naturelles; alors, l'augmentation des biens et services peut avoir des conséquences néfastes sur la diversité du système écologique.

Des choix s'imposent donc au niveau des buts et des objectifs qui seront privilégiés dans une stratégie de développement. Le choix de ces priorités est de nature contingente en ce sens qu'il varie dans le temps et dans l'espace (local, régional, national ou international). Ce choix modifie, de plus, l'interaction entre les systèmes.

Sustainable economic development [...] argues that «real» improvements cannot occur unless the strategies which are being formulated and implemented are ecologically sustainable over the long term, are consistent with social values and institutions, and encourage «grassroots» participation in the development process.

(Barbier, 1987, p. 109)

Quant à W.E. Rees, il prétend que la croissance doit être redéfinie pour prendre en compte l'évaluation du «capital nature», c'est-à-dire on ne doit pas l'entamer pour satisfaire nos besoins présents mais plutôt le conserver et se limiter à vivre des «intérêts». La surexploitation actuelle de nos ressources prouve que nous avons vécu au-dessus de nos moyens en ne nous souciant pas des coûts pour le maintien de ces ressources.

Pour les tenants de cette approche, les caractéristiques du développement durable reposent sur la reconnaissance de l'interdépendance des systèmes écologiques, économiques et sociaux. La croissance économique, «moteur du développement», doit s'ajuster en principe aux contraintes écologiques et sociales.

- ***L'approche co-évolutive***

L'interprétation des interactions entre l'écologie et l'économie, ainsi que de leurs liens avec la culture, la technologie, l'éducation et la politique, constitue la pierre angulaire devant aider à définir les principes et les critères nécessaires pour en arriver à un développement qui soit viable.

Pour sa part, Julia E. Gardner (in Jacobs & Sadler, 1990, p. 40) définit le développement durable comme étant une approche stratégique visant à unir, dans un rapport de symbiose, la conservation et le développement. Cette vision rappelle l'approche «co-évolutive» décrite par Norgaard (1984).

Dans ce qu'il décrit comme un développement «co-évolutionnaire», Norgaard esquisse les liens possibles entre les paradigmes économiques et écologiques. Son intention est de prouver qu'il existe des avantages à utiliser différents modèles simultanément:

Through a linkage, each discipline enriches the other because of their differences. Neither discipline must abandon its past. Eventually, however, new emphases and approaches arise because of the enrichment [...].

(Norgaard, 1984b, p. 525)

Les avantages sont certains; cependant, il existe aussi des inconvénients. Prises séparément, les sciences économiques et écologiques peuvent être utilisées de différentes façons mais une fois juxtaposées, cela complexifie tout programme de développement. De plus, aux facteurs économiques et écologiques, il faut également ajouter des facteurs sociaux, légaux et culturels, ce qui complique davantage l'application efficace des considérations écologiques aux objectifs et aux processus de développement.

Néanmoins, les facteurs écologiques et économiques, d'après Caldwell, ne sont pas les seuls à entraver l'action vers un développement durable. L'interaction d'autres facteurs (tels l'éthique sociale, la structure de l'autorité, les valeurs reliées au travail et à la famille ainsi que la formation scientifique) peut également restreindre les possibilités d'intégrer, de façon efficace, les principes écologiques et économiques. Par exemple, certains groupes sociaux auront toujours à subir les inconvénients de décisions concernant le développement étant donné qu'une gestion équitable n'entraîne pas nécessairement la poursuite d'un objectif commun qui satisfait à tous.

- ***L'approche politique***

Selon Redclift, Rees et Barbier, le développement durable suppose une vision élargie de l'économie et de l'écologie, c'est-à-dire un *engagement politique* qui assure que le développement soit viable à long terme. Redclift, en particulier, pose la question de savoir s'il est possible de planifier et de gérer un projet de développement dans un sens qui minimise les dommages aux processus écologiques sans toutefois freiner les aspirations humaines pour améliorer les conditions tant économiques que sociales.

Pour leur part, Sadler et Jacobs (1990) soutiennent que les changements scientifiques, technologiques et institutionnels ne seront possibles que dans la mesure où les dimensions écologiques et économiques seront prises en considération très tôt dans tout processus décisionnel. Cette démarche implique de nouvelles méthodes de formulation et de résolution de problèmes.

Le développement durable se conçoit au mieux comme une communauté de buts ainsi que de systèmes de valeurs et

de notions de politique définissant chacun à leur façon ces buts et leur donnant toute leur portée.

(Sadler, 1988 *in* Sadler et Jacobs, 1990, p. 16)

Sadler et Jacobs ont examiné le développement durable en terme de notion politique en s'interrogeant sur la possibilité et la manière de l'insérer dans le processus de prise de décisions. D'où l'importance de mettre en oeuvre un processus «*adaptatif et intégré*» de prise de décisions qui oriente le développement durable vers le respect de priorités environnementales, économiques et sociales. Mais ce qui importe surtout de retenir, c'est «*l'interdépendance et l'égalité relative de ces buts*».

La perpétuation des systèmes naturels constitue une condition essentielle du développement durable car les limites de l'environnement sont réelles, d'où, encore une fois, l'importance d'intégrer les considérations environnementales dans un processus de décisions.

Sadler et Jacobs soulignent que dans le contexte des écosystèmes régionaux, le respect du critère de la constance des ressources naturelles (tel que mentionné dans Pearce, Barbier et Markandya, 1989) se traduit par l'absence totale de dommages causés à l'environnement et ce, pour toutes les activités de développement. Plutôt que de *substitution*, en ce qui a trait aux changements devant être apportés au développement, Sadler et Jacobs parlent plutôt de *compensation*, telle la restauration de l'environnement ou encore la mise en valeur des ressources.

Le développement durable, tel que présenté par Sadler, représente un état *d'équilibre* entre les modèles et les tendances écologiques, économiques et sociales. Cet équilibre doit être vu comme une tension dynamique et évolutive dans le temps plutôt qu'une condition fixe. Comme dans l'approche de Barbier, pour Sadler et Jacobs le développement durable comprend l'atteinte à un «*degré minimal*» de tous les buts susmentionnés (Jacobs et Sadler 1990, p. 16).

Le concept apparaît donc en définitive faire avancer le débat en nous amenant à intégrer d'autres variables dans l'analyse de choix en le situant dans un processus de décision à caractère politique, même s'il nous reste toujours à *définir la nature de l'équilibre recherché* selon les buts et les valeurs que nous privilégions en tant que société.

Pour résumer cette discussion, voici une synthèse des constantes que l'on retrouve dans les définitions du développement durable:

- l'objectif du développement durable est la survie de l'espèce humaine;
- la réserve des ressources biologiques et la productivité agricole doivent être maintenues;
- un équilibre démographique doit être atteint;
- il faut redéfinir la notion de croissance et respecter l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement;
- le développement durable met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux et sur l'autonomie locale;
- il respecte la qualité de l'environnement et le maintien de l'intégrité des écosystèmes;
- il requiert l'intervention de l'État, mais aussi le leadership et la coopération du secteur privé;
- il dépend des processus politiques, éducationnels et de planification qui sont caractérisés par leur ouverture, leur équité et la qualité de leur information.

(Waaub *in* Prades, 1991; Rees, 1988; CMED, 1987)

En dernière analyse, la notion de durabilité doit s'intégrer, voire à la limite, se *substituer* à celle de progrès et influencer toute prise de décision concernant le développement. Dans ce sens, le concept de développement durable convient bien à la problématique de mise en valeur du mont Royal, problématique que nous décrirons dans un chapitre prochain.

Nous concluons ce chapitre en identifiant et en décrivant les dimensions du développement durable dans un contexte politique de prise de décision en loisir et tourisme.

CONCLUSION: Les dimensions du développement durable dans un contexte de prise de décision politique en loisir et tourisme

Le développement durable est souvent perçu comme une notion qui tient à la fois lieu d'objectif, tel que dans le *contexte d'une décision* à prendre ou d'une idée en évolution, c'est-à-dire d'un idéal qui ne sera sans doute jamais atteint mais qui néanmoins joue le rôle de principe directeur d'une nouvelle vision de l'humanité (Holtz, Susan, in Jacobs et Sadler, 1990).

Ainsi, la détermination des critères de mise en oeuvre d'un développement durable doit d'abord et avant tout passer par le processus de prise de décision politique (CMED, 1987; Holt, Susan *in* Jacobs and Sadler, 1990).

Comme nous l'avons vu à la section précédente, le développement durable est perçu comme un processus permettant d'établir, entre l'homme et les ressources naturelles, des relations harmonieuses durables et adaptables aux conditions changeantes; c'est-à-dire que le développement doit être durable sur le plan écologique, compatible avec les valeurs et les institutions sociales et fondé sur la participation des communautés à l'ensemble du processus (McNeely, Jeffrey A).

Pris sous cet angle, c'est l'interaction entre le système écologique, le système économique et le système social qui rend durable le développement. Il tend à maximiser l'atteinte des buts de ces systèmes par le biais d'un processus dynamique et adapté de négociations et de

décisions entre les utilisateurs et les développeurs. Ces systèmes reposent sur cinq facteurs interreliés dont la contribution relative varie selon le type de décision à prendre, le moment et le lieu:

1. un facteur économique relié à la création de la richesse et à l'amélioration des conditions de vie;
2. un facteur social mesuré en termes de bien-être et de satisfaction des besoins;
3. un facteur politique touchant entre autres les droits de l'homme, la participation et une certaine forme d'autodétermination;
4. un facteur culturel reconnaissant le fait que la culture d'un peuple lui donne une identité et une valeur qui lui sont propres et
5. un facteur écologique reconnaissant la nécessité et l'urgence de préserver les ressources naturelles dont toute forme de progrès est tributaire (McNeely, Jeffrey A.)

Dorénavant, l'économie et l'écologie doivent être intégrées dans les processus de prise de décisions, non seulement pour protéger l'environnement, mais encore pour protéger et encourager le développement.

Selon les principes du développement durable et à l'intérieur d'une approche politique, nous retenons, pour notre cadre de référence, trois (3) dimensions qui soutiendront l'opérationnalisation de notre conception du développement durable. Ces dimensions sont: a) *la durabilité*; b) *l'équité*; c) *la substitution*.

a) **La durabilité**

Le développement durable est une «affaire de volonté politique» (CMED, 11) où la durabilité représente, au même titre que l'équité, un

principe moral essentiel que l'on doit considérer dans tout processus de décision, particulièrement en loisir et tourisme.

Pris d'un point de vue écologique, « [...] est durable, tout niveau d'activité économique ou de développement qui ne dépasse pas la capacité portante d'une région dont la gestion de cette activité dépend » (W.E. Rees in Jacobs et Sadler, 1990, p. 152), c'est-à-dire respecter l'intégrité écologique. La « durabilité » signifie la perpétuation des systèmes naturels. En d'autres termes, toutes les questions reliées à la répartition et à la consommation des ressources naturelles sont au cœur même de la notion de durabilité.

Au niveau socio-politique, la durabilité pourrait se définir comme tout « [...] changement social exercé à dessein et dont les avantages à court terme ne restreignent pas les perspectives à long terme » (W.E. Rees in Jacobs et Sadler, 1990, p. 152).

b) L'équité

En ce qui a trait au principe de l'équité, il signifie une justice sociale entre les générations et aussi dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. L'équité est intimement liée à la prise de décision en ce sens que ce processus devrait en principe tenir compte des conséquences de nos actions présentes sur le niveau de vie de ceux qui nous suivront (J.E. Gardner in Jacobs et Sadler, 1990, p. 44). Par conséquent:

Le développement durable équitable (DDE) se définit comme un changement permettant d'améliorer immédiatement le niveau de vie des plus démunis dans le monde sans pour autant exclure les possibilités de maintenir ce niveau de vie à la hausse.

(Peter Boothroyd in Jacobs et Sadler, 1990, p. 159).

Cette transformation qui permet d'améliorer et de maintenir une certaine qualité de vie prend la forme d'une substitution entre deux éléments différents.

c) La substitution

Pearce, Markandya et Barbier ont défini le développement durable du point de vue de la capacité de support du territoire.

Sustainability ought to mean that a given stock of resources -- trees, soil quality, water and so on -- should not decline.
(in the Economist, sept. 16, 1989, p. 91)

Ces auteurs définissent le développement durable en terme de constance des ressources naturelles, c'est-à-dire des réserves de ressources et des processus écologiques nécessaires au maintien de leurs fonctions productives et assimilatrices.

D'après cette définition, plusieurs diront que le gestionnaire cité dans l'exemple de l'île déserte* ne faisait pas de développement durable à moins qu'il n'ait pensé à reboiser quelque part ailleurs.

Repetto précise la définition du développement durable en ajoutant la notion de transformation de certaines valeurs par d'autres valeurs:

This does not mean that sustainable development demands the preservation of the current stock of natural resources or any particular mix of human, physical and natural assets.

* Un entrepreneur fut un jour abandonné sur une île déserte qui fort heureusement était située sur une route marchande très achalandée. L'entrepreneur décida alors de couper tous les arbres de l'île et de les exporter au Japon, de vendre tout le corail pour fabriquer des bijoux, d'extraire tout l'or et d'utiliser les profits pour construire des écoles, des maisons et des usines. L'île est devenue un nouveau Hong Kong où la population vivait dans la prospérité et la richesse.

As development proceeds, the composition of the underlying asset base changes.

(Robert Repetto in The Economist,
sept. 16, 1989, p. 91)

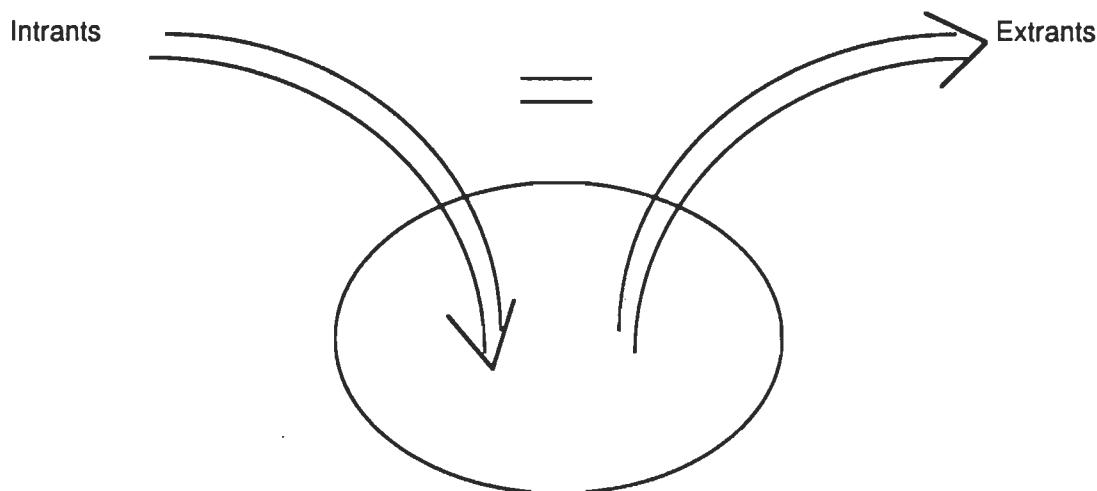
Si la valeur du nouvel investissement en capital humain est au moins égale à la valeur des ressources naturelles extraites de l'île, ce développement, selon Repetto, peut être considéré comme durable. En d'autres termes, on doit pouvoir substituer, de façon équivalente, des extrants par des intrants qui vont assurer la survie de ce milieu même s'il est transformé, ainsi que la survie des humains dans ce milieu.

Par définition, la substitution est le phénomène par lequel est remplacé un élément de l'environnement par un autre (fig. 2).

En épuisant les ressources non-renouvelables, cela revient à prendre une décision au nom de la prospérité; décision que nos héritiers pourraient éventuellement regrettée. L'équité envers les générations futures exige que nous laissions ouvertes le plus d'options possibles.

D'un autre côté, le développement durable signifie également équité entre les générations présentes. Alors pourquoi les pays pauvres n'auraient-ils pas le droit d'utiliser les ressources qui ne peuvent être renouvelées si c'est la seule possibilité qu'ils ont de satisfaire leurs besoins essentiels?

On voit ici que le principe de substitution a manifestement des limites. Rien par exemple ne peut remplacer la couche d'ozone.

Figure 2**Principe de substitution**

Le développement durable constitue, en dernier essor, un concept frustrant bien qu'il demeure à l'heure actuelle le principal, pour ne pas dire le seul concept qui nous permet d'analyser les équilibres recherchés au sein de notre société où le progrès demeure un objectif souhaité.

L'émergence du concept et les diverses caractéristiques du développement durable nous montrent que l'approche politique est la plus globale et qu'il est possible de la rendre opérationnelle à partir des trois (3) dimensions que nous venons d'analyser. C'est ce que nous proposons de faire dans le chapitre trois mais, auparavant, il nous apparaît essentiel de décrire le contexte ainsi que la problématique de mise en valeur du mont Royal tels que proposés par la Ville de Montréal. C'est ce que nous verrons au prochain chapitre.

Chapitre 2

CHAPITRE 2

ÉTUDE DE CAS: LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

Avant de décrire le modèle d'analyse que nous avons développé pour répondre aux questions spécifiques de cette recherche, nous croyons opportun d'expliciter plus en détail le contexte empirique de cette étude.

Dans ce présent chapitre nous décrivons, en première partie, la démarche de planification concernant le réaménagement du mont Royal. La deuxième et dernière partie s'attarde plus spécifiquement à la problématique d'intervention élaborée par la Ville de Montréal.

2.1 La démarche de planification

Cette section explique premièrement les motifs qui ont justifié le choix de ce projet d'aménagement. Deuxièmement, quels sont les principaux acteurs. Troisièmement, sur quoi interviendront-ils et finalement, comment se réalisera ce projet.

2.1.1 Pourquoi le mont Royal?

La Ville de Montréal révèle que la démarche de planification concernant la mise en valeur de la montagne s'inscrit dans la reconnaissance générale de l'importance des espaces libres, naturels et culturels, ainsi que dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Cette

dernière, nous affirme-t-on, est devenue l'un des facteurs premiers de développement économique et social dans les villes post-industrielles (Plan préliminaire, p. 9).

Ainsi, le projet du mont Royal se situe dans le cadre d'une vaste opération des espaces libres de Montréal incluant un Réseau vert, c'est-à-dire un important système de parcours linéaires qui desserviront tous les quartiers qu'ils traverseront.

Cette démarche de planification de la mise en valeur du mont Royal s'explique par les réactions négatives de la population montréalaise face à certains projets de développement (à l'intérieur des limites physiques de la montagne) proposés au cours des dernières années. La population locale semble fermement opposée et préoccupée par des projets qui empiéteraient sur ce «symbole» et «monument» naturel de Montréal.

En effet, la proposition de l'implantation d'une imposante tour de communication et d'observation sur la montagne, de même qu'une station de ski commerciale sur tout le flanc nord et d'un centre sportif universitaire, ont donné lieu à une mobilisation de citoyens et à la création, en 1986, de l'organisme les Amis de la montagne.

Les pressions de l'urbanisation sur les flancs de la montagne et l'état du parc lui-même sont autant de préoccupations sur lesquelles la Ville de Montréal souhaite se pencher avec la communauté, afin de redéfinir le rôle que le mont Royal doit tenir dans la ville ainsi que dans son système d'espaces verts.

2.1.2 Le choix des intervenants

En juillet 1987, la Ville de Montréal amorçait une démarche de planification en signant un protocole d'entente avec la Ville d'Outremont en vue d'une collaboration intermunicipale pour la protection et la mise en valeur du mont Royal. Par la suite, les villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount ainsi que l'association les Amis de la montagne signaient, en septembre 1989, un «Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal». Cet accord comporte des objectifs communs relatifs à la conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages de la montagne. Il met en place un cadre formel permettant aux partenaires de se concerter sur leurs orientations et leurs actions à l'égard du mont Royal. (Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal, 1990, p. 5.)

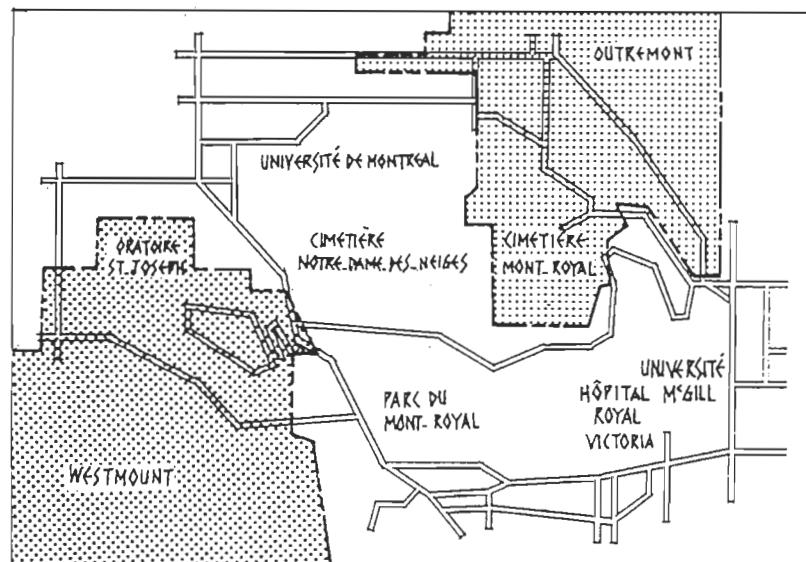
Ces différents partenaires ainsi que les institutions sises sur le mont Royal - c'est-à-dire l'université de Montréal, l'université McGill, l'oratoire Saint-Joseph, l'hôpital Royal Victoria, les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal (croquis 1) - se sont regroupés pour constituer le «Comité de concertation intérimaire» (CCI), tel que stipulé dans l'Accord de collaboration.

De plus, un comité conseil, représentant la population régionale, a pour rôle de faire valoir les intérêts de la collectivité en ce qui concerne la conservation du patrimoine, les activités culturelles, l'éducation, les loisirs de plein air et le tourisme.

La figure 3 représente les liens qui unissent les signataires et les partenaires de l'Accord.

Croquis 1

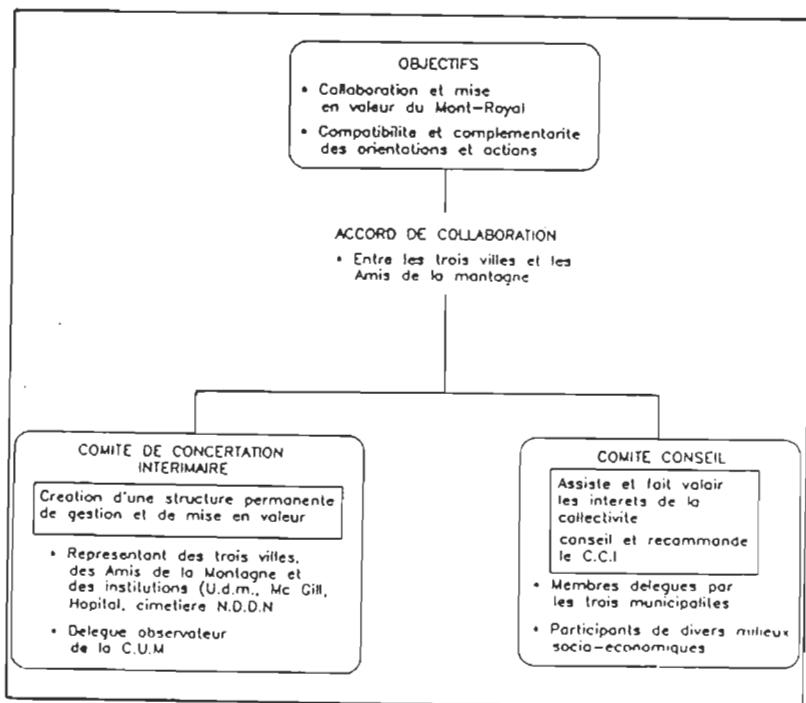
Situation des municipalités et des grandes institutions sur le territoire du mont Royal et les voies le bordant



(source: Plan préliminaire, p. 3)

Figure 3

**Liens entre les partenaires et les signataires
de l'«Accord de collaboration»**



Entre les signataires et les partenaires de l'Accord les liens seront assurés par la mise sur pied d'un comité de concertation intérimaire et d'un comité conseil.

(source: Plan préliminaire, p. 33)

Par cet Accord, l'engagement des municipalités et des institutions peut contribuer à la préservation du mont Royal de deux façons: a) par l'exercice de leurs juridictions en matière d'aménagement du territoire et de gestion du développement; b) par leur capacité à susciter la participation des citoyens des villes en cause et de toute la région métropolitaine.

2.1.3 Le plan d'intervention

Sous la direction du Service de l'habitation et du développement urbain (SHDV), et du Service de loisirs et du développement communautaire (SLDC) de la Ville de Montréal, une équipe multidisciplinaire a travaillé pendant près de trois ans à élaborer un plan d'intervention pour la mise en valeur de l'ensemble de la montagne. La superficie s'étend sur le territoire de trois municipalités (Montréal, Outremont et Westmount et également sur le milieu urbain qui la borde.

Ce plan d'intervention comprend l'établissement d'objectifs, l'identification des vocations, des choix d'interventions spécifiques, un calendrier de mise en oeuvre ainsi qu'une évaluation des coûts.

Plus précisément, le «Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal» propose la restauration et le réaménagement du parc du Mont-Royal et identifie plusieurs projets susceptibles d'améliorer les abords de la montagne, incluant des mesures de mise en valeur du patrimoine bâti et de contrôle du développement urbain sur ses flancs. Il propose en outre de mieux définir la vocation de la montagne, qui s'insère dans un milieu fortement urbanisé, et de mieux intégrer le parc du Mont-Royal à la montagne et la montagne à la ville.

Le Plan préliminaire constitue une étape importante dans le processus de planification de mise en valeur du mont Royal en ce sens qu'il

représente l'aboutissement d'une démarche d'étude, de consultation et de concertation dirigée par la Ville de Montréal.

2.1.4 Le processus de consultation

Dans cette démarche de planification, la Ville de Montréal a décidé de consulter publiquement la communauté et les utilisateurs du mont Royal, afin de dégager des orientations et des principes qui lui serviront à prendre des décisions concernant la mise en valeur de la montagne. L'objet de la consultation portait sur des éléments précis, soient:

1. le concept de mise en valeur: le statut régional, les trois sommets et les vocations du mont Royal (c'est-à-dire la conservation des ressources naturelles et culturelles, l'éducation, la récréation et le tourisme);
2. les principes directeurs de la planification: a) améliorer l'accessibilité, diversifier l'utilisation et mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace; b) contrôler le développement du mont Royal afin d'en assurer la conservation et de mettre en valeur ses paysages naturels et bâties;
3. les propositions d'interventions découlant des principes directeurs de planification: a) le zonage interne du parc; b) d'autres interventions d'aménagement pour la montagne et sa périphérie; c) différents programmes d'activités;
4. les priorités d'action et de planification: la Ville prévoyant réaliser ses projets sur une période de 12 ans, à compter de 1991, proposait des priorités d'interventions.

La consultation sur le mont Royal a eu lieu au printemps 1990. Elle devait permettre à l'ensemble de la communauté et des groupes intéressés d'exprimer, verbalement et/ou par écrit, leur point de vue sur l'avenir du mont Royal. Par ce moyen, la Ville manifestait son intention de se laisser influencer par la population avant de prendre une décision finale.

Dans les lignes qui suivent nous tenterons de déterminer dans quelle mesure le mandat de consultation donné au Bureau de consultation de Montréal (BCM), par le comité exécutif de la Ville de Montréal, respecte les étapes d'une consultation, telles que définies par le MLCP.

- ***Reconnaissance de la volonté réelle de consulter***

La première étape consiste à vérifier si celui qui décide de consulter est habilité à prendre une décision sur la question soumise à la consultation. Dans le cas présent il est clair que c'est la Ville de Montréal qui a décidé de privilégier cette option et que c'est elle qui prendra la décision finale sur le projet débattu par la population. La participation de la population au processus de décision est donc réelle.

Cependant, il est très difficile, voire impossible d'évaluer jusqu'à quel point le décideur accepte d'être influencé tant et aussi longtemps que la décision finale n'a pas été prise; le plan définitif du projet de mise en valeur du mont Royal devrait être rendu public à l'été 1992.

Cependant, la qualité et la quantité de l'information et le moment où elle est transmise à la population constituent un indice non négligeable sur la volonté réelle du décideur de consulter et d'être influencé par le public.

Dans le cas du mont Royal la documentation mise à la disposition du public comportait: le Plan préliminaire et son résumé, un numéro spécial de la revue Trames, portant sur l'avenir du mont Royal, ainsi que d'autres documents tels l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal et différents règlements concernant le site du patrimoine (Rapport de consultation publique, BCM). Cette période d'information a eu lieu quarante jours avant la tenue des audiences (le minimum prescrit par le BCM étant de 30 jours).

Pendant la période d'information, les moyens utilisés par le BCM pour permettre à la population de prendre connaissance de ces documents ont été:

1. la distribution de dépliants, d'affiches et de présentoirs expliquant les grandes lignes du Plan préliminaire et invitant les gens à participer à la consultation; ils ont été placés à différents endroits de la ville tels les bibliothèques, les hôtels de ville, les maisons de la culture, les bureaux Accès-Montréal, de même que dans plusieurs cafés, restaurants et boutiques adjacents à la montagne;
2. plusieurs entrevues ont été accordées, par le président du BCM, à la presse écrite et électronique durant la période d'information, de questions et d'audition;
3. un avis annonçant la tenue de la consultation sur le Plan préliminaire a paru dans les principaux quotidiens montréalais ainsi que dans dix-huit hebdomadaires;
4. pour permettre aux groupes communautaires et aux organismes sans but lucratif de se familiariser avec le Plan, le BCM leur a organisé des séances d'information adaptées à leur besoin (Rapport de consultation, BCM, Annexe 3).

Le BCM déplore cependant que seuls 1 000 exemplaires du résumé du Plan préliminaire aient été prêts pour le début de la période d'information, alors qu'il devait y en avoir 7 000 de plus.

- ***Identification des acteurs de la consultation***

Cette étape préparatoire à la consultation, permet d'identifier les principaux acteurs:

- *le décideur*: c'est au Comité exécutif de la Ville de Montréal que revient le pouvoir de prendre la décision finale;

- *le réalisateur*: le Bureau de consultation de Montréal (BCM), mandaté par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, a nommé un Comité consultatif pour organiser la consultation;
- *la population concernée*: la campagne d'information visait à rejoindre aussi bien l'ensemble des citoyens et citoyennes de la région métropolitaine que certains groupes cibles provenant de milieux environnementaux, sportifs et récréatifs, féminins, coopératifs et autres; ils constituent les personnes qui seront influencées par les décisions à prendre;
- *les spécialistes*: onze spécialistes ont été invités par le BCM à répondre aux questions des participants, c'est-à-dire les personnes présentes à l'audience. Parmi ces invités, choisis par le BCM pour la pertinence de leur contribution, cinq provenaient de différentes institutions sises sur le mont Royal (université de Montréal (2), université McGill (1), cimetière Mont-Royal (1) et cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1)), deux représentaient les municipalités partenaires (Ville d'Outremont et Société de transport de la communauté urbaine de Montréal), deux personnes étaient membres de l'organisme les Amis de la montagne, un représentant du Comité de concertation intérimaire ainsi qu'un membre du Conseil consultatif sur la protection des biens culturels.

Une fois les intervenants identifiés, le décideur doit préciser le type de contribution qu'il attend d'eux en ce qui a trait à la décision à prendre.

La communauté était donc invitée à intervenir activement dans la démarche devant conduire à une décision finale sur la mise en valeur du mont Royal.

L'étape suivante consiste à déterminer quel moyen prendre pour rencontrer la population.

- ***Choix d'un moyen de consultation***

La Ville avait à choisir parmi certains moyens de consultation dont l'assemblée publique, la rencontre des organismes de loisir, le sondage

d'opinion, le questionnaire-éclair aux participants ou encore le colloque; il n'existe pas de formule idéale et chaque moyen comporte des avantages et des inconvénients. Alors, compte tenu de l'objet de la consultation, du type d'information désirée, de la population visée, des ressources humaines et financières disponibles, ainsi que du temps libre avant la prise de décision, la Ville de Montréal a donc choisi de convoquer les citoyens et les groupes intéressés à une audience publique devant se tenir en deux parties: la période de questions et l'audition.

La période de questions a permis à la Ville et aux personnes invitées, de répondre aux questions des citoyens et des groupes, en leur aidant ainsi à mieux comprendre la portée des propositions soumises à la consultation.

La deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire l'audition, a permis de recueillir le point de vue écrit et verbal de quelque 75 individus ou groupes.

Le principal avantage de l'audience publique est de permettre à une large proportion de citoyens de participer à la discussion et de favoriser en outre l'expression d'opinions et de valeurs différentes. Par contre, ce type de consultation ne permet de rejoindre que les personnes les plus intéressées et les plus dynamiques étant donné qu'il exige d'eux un déplacement pour venir discuter du sujet. Il n'est pas évident non plus que la population ciblée est réellement atteinte.

- *Organisation de la consultation*

Une fois que le Comité exécutif de la Ville de Montréal et le Bureau de consultation de Montréal se sont mis d'accord sur l'objet de la consultation, les groupes visés, le moment et les moyens choisis, il s'agit

alors de procéder à l'organisation technique de la consultation: élaboration du calendrier et prévision des ressources humaines, matérielles et financières, nécessaires à la consultation.

- ***Analyse des résultats et décision***

L'analyse réalisée par le Comité consultatif repose sur la problématique définie par la Ville et les points de vue des participants, tout en prenant en compte les principes directeurs et les orientations du Plan préliminaire, pour ensuite se concentrer sur les interventions et sur les moyens de mise en oeuvre. Par ailleurs, les opinions n'ont pas été analysées en fonction du nombre ou de l'importance des organismes qui les ont soulevées «mais uniquement sur la base de la valeur et de la pertinence des arguments avancés» (BCM, Rapport de consultation publique, 1990, p. 10). Par conséquent, le comité a choisi d'accorder la priorité aux propositions qui ont soulevé le plus d'intérêt et qui étaient les mieux soutenues. Il a par la suite présenté, sous forme de rapport, son analyse des propositions de la ville et des points de vue des participants, ainsi que ses conclusions et recommandations sur la majorité des projets. Ce rapport du Comité consultatif a été déposé au Comité exécutif de la Ville de Montréal en septembre 1990, et c'est à lui que revient le privilège de la décision finale.

Suite au rapport du BCM, le Comité exécutif s'est engagé à intégrer la plupart des recommandations formulées par le Comité consultatif¹.

¹ Rapport du Comité exécutif au Conseil municipal suite au rapport du Bureau de consultation de Montréal sur le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal; déposé à l'assemblée du Conseil municipal du 9 octobre 1990; 12 p.

- ***Information sur la décision***

Le fait de présenter la décision finale à la population permet au décideur de maintenir sa crédibilité aux yeux des groupes consultés et de rassurer les citoyens sur la valeur de leur participation et de leur influence sur la prise de décision.

La présentation des résultats de la consultation et l'information sur la décision retenue contribuent, affirme le MLCP, à mieux harmoniser la décision avec les attentes exprimées par la population lors de la consultation.

La Ville de Montréal prévoit informer la population de sa décision d'ici quelques mois par l'entremise d'un document public, d'une conférence de presse ainsi que d'autres moyens non encore déterminés.

En résumé, d'aucuns admettront que la consultation publique sur le Plan préliminaire portait réellement sur un sujet d'intérêt pour la collectivité, condition préalable, selon le MLCP, à la rentabilité, à la réussite et à l'efficacité d'une consultation dans le domaine des loisirs en milieu urbain. En effet, «[...] le mont Royal constitue un élément central du paysage de l'île de Montréal et [...] il est investi d'une grande signification symbolique aux yeux de la population» (Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal).

De plus, on peut affirmer que la consultation sur le projet du mont Royal se situait dans un cadre précis et concret. Reste à vérifier si la Ville a su développer, grâce à ce processus, l'image d'une gestion confiante et efficace.

Par ailleurs, le Comité exécutif s'est engagé à ce que «tout nouveau projet non prévu dans la version définitive du plan de mise en valeur fasse

l'objet, le cas échéant, des études d'impact nécessaires et sera soumis à la consultation publique»¹.

2.2 Problématique d'intervention de la Ville de Montréal

La problématique d'intervention élaborée par la Ville de Montréal l'a conduite à identifier un certain nombre de prémisses sur lesquelles repose l'élaboration du concept de mise en valeur du mont Royal. Ce sont:

- reconnaître et valoriser la signification symbolique du mont Royal;
- assurer la mise en valeur intégrée du mont Royal en considérant trois niveaux d'intervention: le parc du Mont-Royal, le milieu urbain périphérique et les voies le bordant;
- affirmer la polyvalence du mont Royal en tant que ressource culturelle et naturelle, et en assurer la conservation;
- reconnaître le caractère unique du mont Royal et renforcer sa spécificité;
- développer les usages publics de la montagne, compatibles avec la conservation à long terme des ressources.

(Plan préliminaire, pp. 29-30)

Par conséquent, le concept de mise en valeur du mont Royal se traduit par des propositions d'aménagement portant sur les trois niveaux d'intervention et les stratégies qui s'y rattachent sont reliées aux thèmes suivants: le milieu naturel, le patrimoine historique, les vues et les paysages, les réseaux de circulation et les usages. Ces thèmes seront décrits plus loin.

¹ Rapport du Comité exécutif au Conseil municipal suite au rapport du BCM sur le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal, oct. 90, p. 12.

Les trois niveaux d'intervention que nous appellerons «zones» d'intervention se distinguent principalement par leur vocation, leur intérêt et leur accessibilité, et conduisent à des propositions axées sur ces éléments.

2.2.1 Le parc du Mont-Royal

Le parc du Mont-Royal, qui comprend le parc Jeanne-Mance, occupe 200 hectares, soit près du quart de la superficie totale de la montagne. C'est un parc public appartenant à la Ville de Montréal et entièrement situé sur le territoire de celle-ci. Cette zone se subdivise en sous-zones d'intervention qui apparaissent sur le croquis 2.

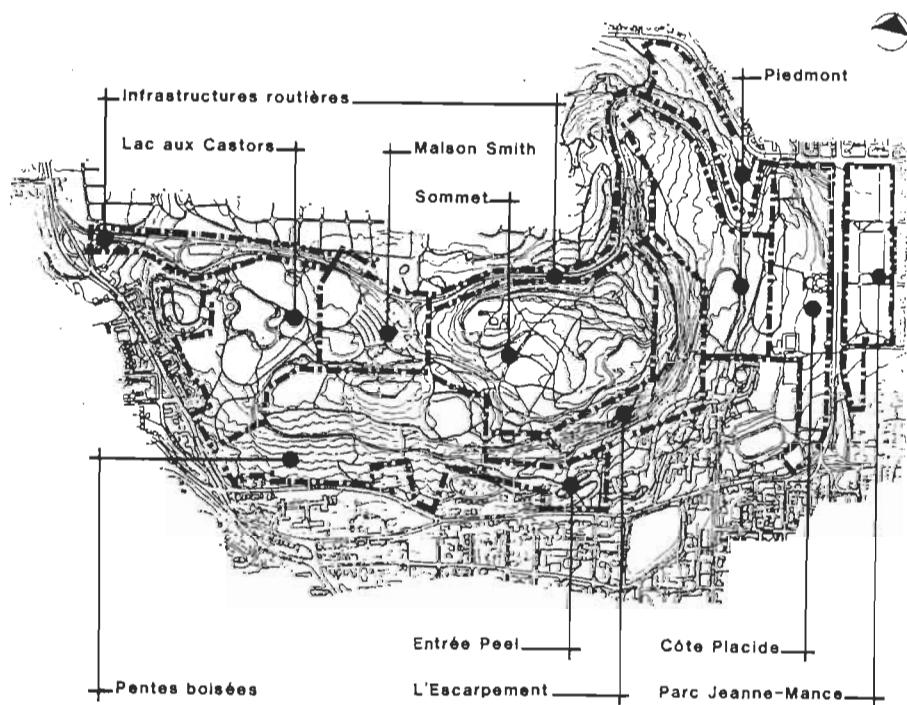
Les études réalisées dans le cadre de la recherche sur la mise en valeur du mont Royal démontrent que, dans l'ensemble, sa configuration écologique, typique des montérégienennes, ne présente pas une valeur exceptionnelle à l'échelle nationale, ni même régionale. Sa valeur provient en réalité de sa situation: un havre de nature au cœur d'un centre urbain (Plan préliminaire, p. 50). Le croquis 3 nous montre les secteurs du parc selon les priorités de conservation évaluées par la Ville.

Quant au patrimoine historique, le Plan préliminaire suggère de miser davantage sur la restauration d'éléments représentatifs de différentes époques, par exemple: la maison Smith (1858), le chemin Olmsted (1875), le belvédère principal (1906), le monument Georges-Étienne-Cartier (1919), la croix (1924), le quartier général du Services des incendies (1931), le grand chalet (1932) et le lac aux Castors (1937).

Le parc offre aussi des vues «exceptionnelles» saisissantes sur la ville et la région qui méritent, selon le Plan préliminaire, d'être mises en valeur par l'aménagement de belvédères ainsi qu'un sentier panoramique.

Croquis 2

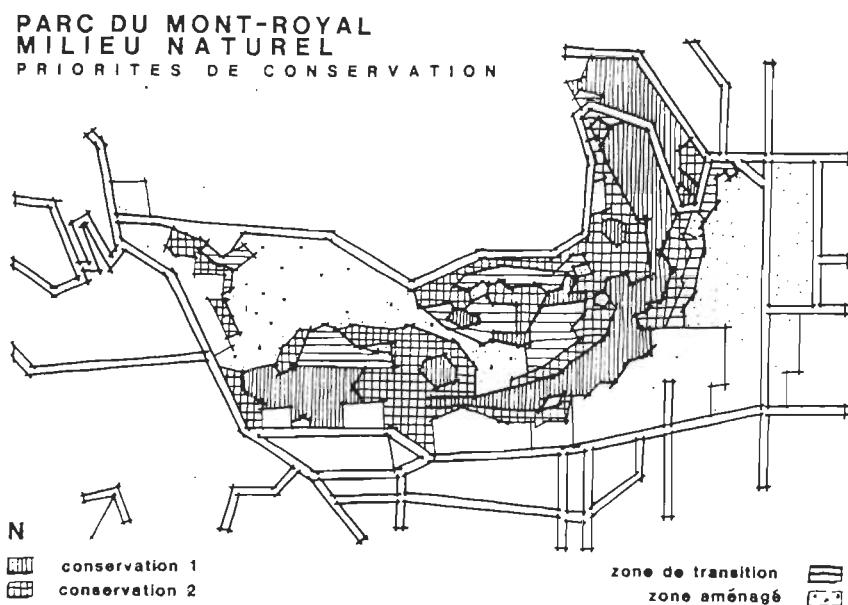
Parc du Mont-Royal: sous-zones d'intervention



(source: Plan préliminaire, p. 81)

Croquis 3

Secteurs du parc selon les priorités de conservation



(source: Plan préliminaire, p. 49)

Le réaménagement du réseau de circulation s'inscrit dans une stratégie d'accès «qui fait une plus grande place à la circulation douce (piétonne ou cycliste) et au transport en commun», et qui s'intègre mieux au paysage et au caractère du parc (Plan préliminaire, p. 61). Concrètement, le plan propose de réaménager la voie Camillien-Houde, le chemin Remembrance et de réévaluer l'existence et l'utilité des stationnements que l'on retrouve dans le parc.

Le rapport d'étude intitulé «La vocation récréo-touristique du mont Royal» ainsi que le document «La montagne en question (volume 1)» révèlent que la très large majorité des personnes qui fréquentent le parc semblent d'abord chercher *un espace vert propice à la détente* (pique-nique familial, bronzage, lecture, rencontre, etc.) et à la pratique d'activités physiques populaires telles la marche, le jogging, le patinage, la glissade et le ski de fond. On s'y rend également pour contempler le paysage ou encore à l'occasion d'une balade en automobile. En d'autres termes, l'attrait pour la montagne provient de ses qualités en tant qu'espace de verdure et non en tant qu'espace spécialisé ou technique.

Ainsi la stratégie d'intervention à l'égard des activités dans le parc propose de *consolider* celles qui existent déjà, ce qui semble correspondre aux besoins exprimés par les utilisateurs. Cette stratégie propose également de *diversifier* les activités culturelles (fêtes saisonnières, concerts en plein air, expositions, rassemblements ethniques) et sportives (initiation à l'escalade et à la randonnée équestre) de même que les lieux où se pratiquent ces activités afin de mieux équilibrer l'utilisation du parc (Plan préliminaire, p. 57).

Compte tenu des éléments d'information qui viennent d'être donnés concernant le parc du mont Royal, il apparaît évident qu'il a comme vocation naturelle le loisir de détente, non spécialisé, exercé dans un espace naturel.

Cet espace naturel fait oublier les inconvénients de la ville et sa proximité le rend plus accessible.

Si la conservation du patrimoine naturel et culturel semble incontestable, la diversification des activités et des lieux de fréquentation va à l'encontre d'une vocation de conservation et du maintien de l'intégrité écologique de la montagne à long terme. Le maintien et le respect des qualités écologiques de la montagne sont la raison d'être des activités qui sont pratiquées dans le parc du Mont-Royal.

Nous verrons, à l'analyse des mémoires, que le réaménagement du réseau de circulation en faveur d'une circulation douce et du transport en commun, de même que le démantèlement de certains stationnements, feront l'objet de contestation de la part des utilisateurs au niveau de l'accessibilité au parc du Mont-Royal.

2.2.2 La zone périphérique au parc

Pour cette zone, le Plan préliminaire propose des aménagements qui pourraient être réalisés en collaboration avec les grandes institutions concernées. Ce sont:

- *le réaménagement du secteur sportif de l'université McGill* pour permettre son ouverture à la population environnante et une meilleure intégration au voisinage de la montagne. Le projet inclut la construction de deux nouveaux bâtiments entre le gymnase Currie et l'aréna McConnell ainsi qu'une utilisation partagée du complexe et des terrains sportifs par l'université et la Ville.
- l'amélioration des relations entre *le secteur de l'hôpital Royal Victoria* et le parc du Mont-Royal par l'aménagement d'un accès piétonnier vers la montagne dans le prolongement de la rue University, la préservation du boisé adjacent au parc en contrebas

du chemin Olmsted et l'utilisation partagée de l'extrémité nord du stationnement de l'hôpital.

- *l'aménagement d'un chemin de ceinture* autour des parties montréalaise et outremontaise du mont Royal. Cette voie polyvalente (randonnée pédestre, vélo, ski de fond, calèches) prolongerait le chemin Olmsted et servirait d'ossature aux itinéraires récréatifs, éducatifs et touristiques. Le chemin de ceinture serait réalisé en collaboration avec l'université de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la Ville d'Outremont et le cimetière Mont-Royal.
- *l'aménagement d'un nouvel accès* sur le flanc nord dans le prolongement de la rue Vincent-d'Indy et d'un *lien de traverse nord-sud* pour piétons ou véhicules collectifs adaptés. Ces aménagements seraient réalisés en collaboration avec l'université de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.
- *la mise en valeur du flanc nord* incluant la conservation et la restauration des boisés existants, l'aménagement paysager des lieux à des fins éducatives et récréatives (récréation extensive, belvédère, initiation au ski alpin, interprétation des milieux naturel et urbain), et la possibilité d'implanter un funiculaire. La mise en valeur de ce potentiel majeur requiert la collaboration de l'université de Montréal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de la Ville d'Outremont.

(Plan préliminaire, pp. 73-80)

L'empietement sur le parc du Mont-Royal par l'université McGill est loin de faire l'unanimité. Si certains y voient une ouverture à la population, d'autres, plus nombreux, y perçoivent plutôt une forme de dénaturation de la montagne qui va à l'encontre de la vocation de conservation et de l'utilisation souhaitée (activités de détente et non sportives). De plus, l'accessibilité au parc serait ainsi réduite pour la population en général.

2.2.3 Les voies bordant le mont Royal

L'objectif principal du réaménagement des grandes voies de circulation aux abords du mont Royal est de réduire leur impact sur l'accessibilité piétonnière à la montagne et de mieux les intégrer à son paysage. Les principales interventions proposées sont les suivantes:

- *le réaménagement de l'avenue du Parc* incluant:
 - ◆ l'établissement d'un terre-plein central avec plantation d'arbres;
 - ◆ la réduction de quatre à trois voies de circulation dans chaque direction, dont une voie pourrait être réservée aux autobus;
 - ◆ l'aménagement de traverses piétonnes plus sécuritaires, en particulier vis-à-vis le monument Georges-Étienne-Cartier;
 - ◆ l'implantation d'éléments sculpturaux marquant les entrées de l'avenue du Parc;
- *le réaménagement de l'échangeur avenue du Parc/avenue des Pins*, incluant:
 - ◆ l'aménagement d'un carrefour à niveau avec des feux de circulation et des traverses piétonnes, complété d'un tunnel sous le carrefour pour le mouvement de circulation de l'avenue des Pins (direction est) vers l'avenue du Parc (direction nord);
 - ◆ le rétablissement du sens unique vers le sud sur l'avenue du Parc (au sud de l'avenue des Pins).

À cours terme, une solution temporaire et partielle est proposée, soit la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes et l'aménagement d'une petite place publique à l'extrémité de la rue Hutchison;
- *la réfection de l'avenue des Pins et de ses abords*, comprenant:
 - ◆ l'amélioration des mouvements piétonniers par la réfection des escaliers menant à l'avenue des Pins, par l'aménagement de

traverses piétonnes et d'une aire d'observation du centre-ville en surplomb du réservoir McTavish;

- ◆ la restauration des éléments patrimoniaux le long de l'avenue des Pins (ex.: murs, grilles);

l'amélioration du chemin de la Côte-des-Neiges et le démantèlement de l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance, incluant:

- ◆ l'implantation d'une signalisation plus explicite et l'amélioration générale de l'aménagement paysager du chemin de la Côte-des-Neiges (et de la partie est du chemin Queen-Mary);
- ◆ le démantèlement de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance et son remplacement par un carrefour à niveau avec des feux de circulation.

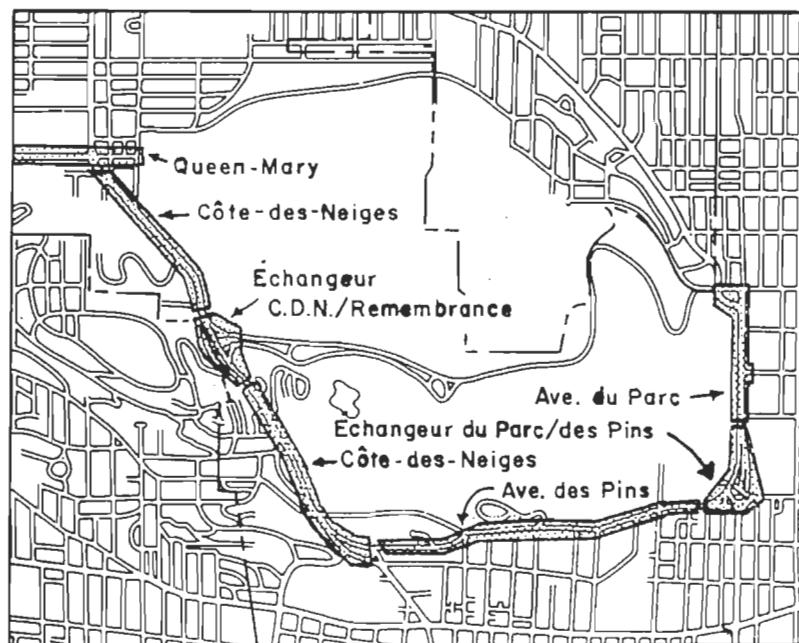
(Plan préliminaire, pp. 81-90)

Le croquis 4 situe les grandes voies de circulation périphérique du mont Royal.

L'élément majeur de cette zone concerne le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins de façon à rendre plus sécuritaire le déplacement des piétons et des cyclistes, et faciliter ainsi l'accès à la montagne.

Croquis 4

«Situation des grandes voies de circulation périphérique du Mont Royal»



(Source: Plan préliminaire, p. 81)

CONCLUSION

Ainsi, les nombreux projets d'intervention proposés par la Ville de Montréal provoquent des répercussions tant au niveau social, économique que écologique. Dans ce sens la démarche de planification et de décision en matière de loisir et tourisme en milieu urbain, à partir d'un processus de négociation, présente toutes les caractéristiques requises pour l'application du concept de développement durable.

Le prochain chapitre explique comment nous avons adapté le concept de développement durable à la problématique spécifique de notre recherche, en élaborant un modèle pour un développement récréo-touristique durable en milieu urbain.

Chapitre 3

CHAPITRE 3

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DURABLE SELON L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

À partir du concept de prise de décision, de processus de consultation et de développement durable décrits précédemment, ce chapitre propose le choix d'un modèle d'analyse adapté au domaine du loisir et du tourisme, en prenant comme unité d'application le cas de la mise en valeur du mont Royal.

Ce modèle, élaboré selon l'approche systémique, prendra en compte la recherche d'un équilibre entre les objectifs des systèmes sociaux, économiques et écologiques, propres au concept de développement durable.

3.1 Modèle de développement récréo-touristique durable

Étant donné que les critères sous-jacents au développement durable diffèrent d'une façon marquée de l'approche économique classique du développement, il apparaît nécessaire de formuler une nouvelle approche pour analyser ce concept, particulièrement dans le domaine du loisir et du tourisme. Cette approche doit donc tenir compte des différents besoins de la population au niveau de la détente, de la récréation et de l'accessibilité aux sites et aux activités.

Comme nous l'avons démontré, le processus de prise de décision, dans le cadre d'un développement durable, résulte d'une négociation entre

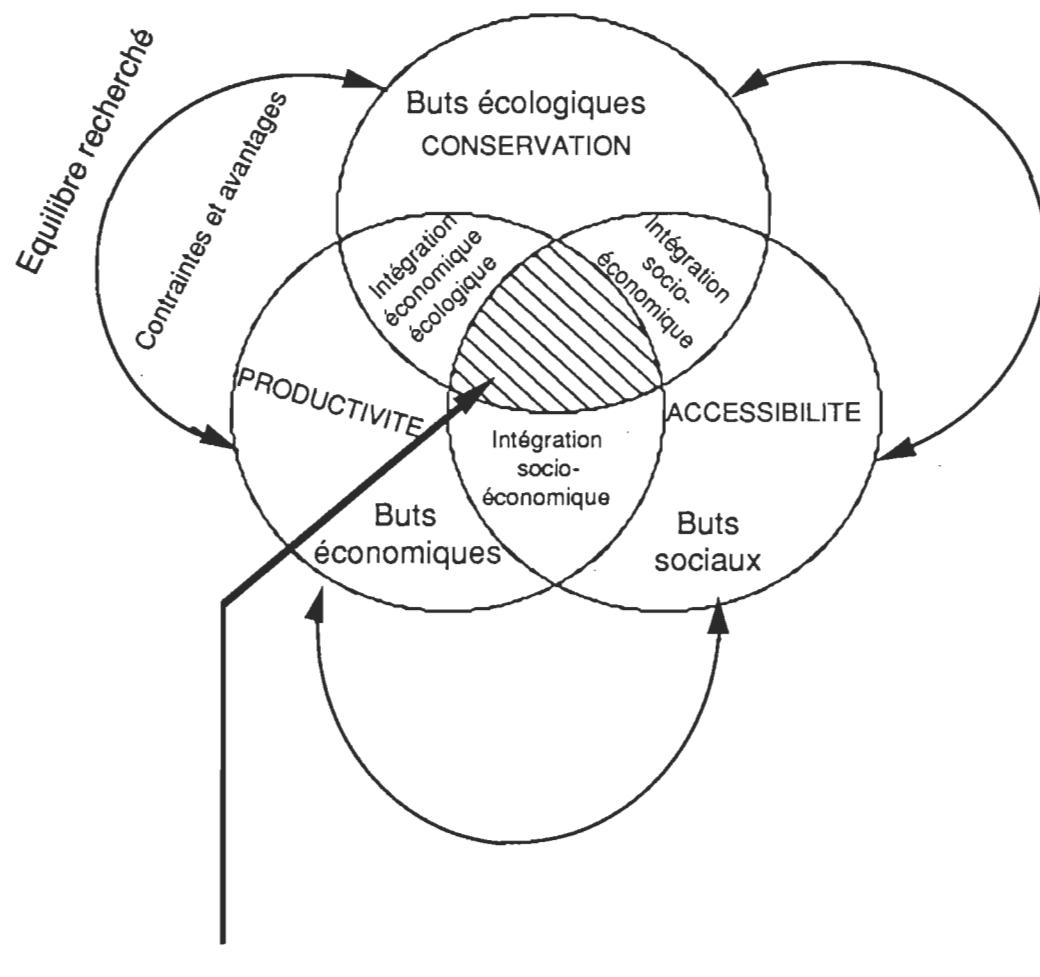
les objectifs des systèmes écologiques, économiques et sociaux. Toutefois dans la réalité, il s'avère pratiquement impossible de maximiser tous les buts énoncés, en même temps et pour un seul projet. Il importe de faire des choix en ce qui concerne les objectifs à privilégier et alors, il faut leur accorder un poids relatif plus grand lors de l'élaboration d'une stratégie de développement.

Ainsi un projet de développement récréo-touristique en milieu urbain favorisera des attentes différentes de celles d'un projet dans un autre domaine d'activités. Le processus de négociation qui s'ensuivra devra être suffisamment flexible pour s'adapter aux différentes exigences écologiques, économiques et sociales du projet en cause. L'interaction entre ces systèmes évoluera dans le temps et dans l'espace selon les buts qui auront été privilégiés. En ce sens, le processus de décision résulte d'une négociation faisant intervenir l'intuition, les valeurs personnelles, le jugement, la rationalisation de même que le pouvoir de chacun des acteurs engagés dans le processus.

La figure 4 décrit les composantes du modèle de développement durable à partir des trois dimensions déjà retenues (voir chapitre premier), mais ici adaptées à des projets de développement récréo-touristiques où l'équité sociale est définie par le degré d'*Accessibilité*, la substitution économique, par la *Productivité* et la durabilité écologique, par la *Conservation*.

Figure 4

**Développement récréo-touristique durable:
approche politique**



3.2 La dimension sociale

Les buts rattachés au *système social* sont ceux qui vont permettre à la communauté de satisfaire ses besoins en loisir et tourisme et d'y accéder sans toutefois priver les communautés futures des moyens de satisfaire les leurs. Ces besoins en loisir peuvent être compris et interprétés aussi bien en termes de détente, de divertissement, de bien-être et de santé, qu'en termes d'éducation, de formation et de développement personnel; ces notions étant toutes reliées à celle de la qualité de vie.

Selon les études réalisées par la Ville de Montréal, pour le projet de mise en valeur du mont Royal, le principal but social identifié concerne l'ACCESSIBILITÉ à la montagne. Une amélioration quantitative (nombre d'entrées sur le site et diversité des activités) et qualitative (meilleur service de transport en commun, sécurité accrue, signalisation adéquate et environnement plus esthétique) de l'accessibilité est souhaitable pour toutes les catégories de la population, incluant les personnes à mobilité réduite.

En résumé, les avantages sociaux recherchés à court terme pour le projet de la montagne ne devraient pas restreindre les perspectives à long terme. Il est par conséquent nécessaire que les interventions proposées pour améliorer l'accessibilité à la montagne soient intégrées tant aux objectifs économiques de développement, qu'aux objectifs écologiques de conservation.

3.3 La dimension économique

Dans les buts associés au *système économique* se retrouve la notion de PRODUCTIVITÉ. Les coûts reliés aux projets d'intervention doivent être évalués - et c'est là que réside la principale difficulté - à deux

niveaux: a) dans quelle mesure la dépense projetée permettra-t-elle d'atteindre les objectifs sociaux reliés à l'accessibilité, dans le cas du mont Royal; et b) l'intervention proposée permettra-t-elle une utilisation durable de la ressource ou au contraire contribuera-t-elle à son épuisement?

Le développement d'infrastructures doit être soumis à la capacité de l'écosystème de régénérer les richesses naturelles et d'absorber les déchets produits. Autrement dit, «la croissance doit être subordonnée à l'environnement» (Brooks, D., 1990, p. 25).

Les coûts associés à la restauration du milieu naturel et culturel, par exemple, respectent les objectifs sociaux et économiques puisqu'ils permettront de maintenir l'accessibilité à la ressource, c'est-à-dire la montagne (Productivité).

3.4 La dimension écologique

Les objectifs du *système écologique* visent la CONSERVATION de la ressource, c'est-à-dire que tout projet d'aménagement ou d'activité doit contribuer à restaurer, conserver ou améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable.

L'utilisation durable de la montagne, repose principalement sur le maintien de la qualité de ses écosystèmes indispensables à la satisfaction des besoins de détente et de divertissement exprimés dans les sondages portant sur la fréquentation et l'utilisation du mont Royal.

CONCLUSION

En conclusion, tout projet de développement récréo-touristique peut être analysé à l'intérieur d'un cadre visant la recherche d'un équilibre entre les différents buts des systèmes écologiques, économiques et sociaux que nous venons de décrire.

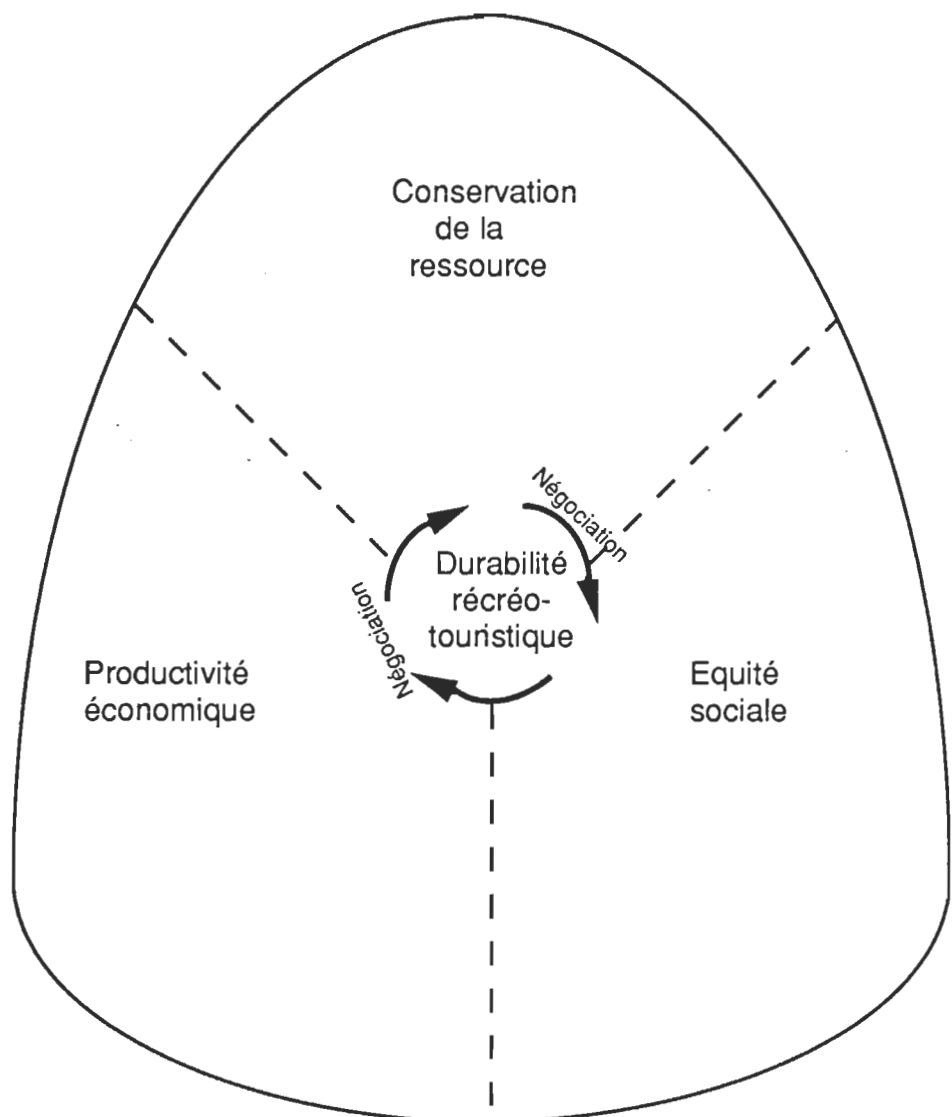
La figure 5 décrit l'interaction dynamique de ces systèmes qui est favorisée par un processus d'échanges permettant de choisir les objectifs à privilégier lors de projets d'aménagements.

En définitive, la principale difficulté d'application du concept de développement durable réside dans le fait que ce sont «les *valeurs* qui orientent le choix et l'usage des outils nécessaires au développement» (Waaub, *in Prades et al.*, 1991, p. 58).

Le prochain chapitre de cette recherche décrit la méthode utilisée pour déterminer l'équilibre souhaité par les principaux intéressés entre la conservation des ressources de la montagne, son accessibilité et le développement d'activités et d'équipements récréo-touristiques.

Figure 5

**Développement récréo-touristique durable:
processus de négociation**



Chapitre 4

CHAPITRE 4

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

À partir du cadre conceptuel et du modèle de développement durable adapté au domaine récréo-touristique, nous avons construit une grille analysant la contribution des différents intervenants au processus de décision dans le cas de la mise en valeur du mont Royal.

Cette grille permettra de faire ressortir la dialectique entre le développement d'aménagements récréo-touristiques et la conservation du milieu naturel et culturel de la montagne, telle qu'exprimée par les participants lors des audiences publiques sur le projet du mont Royal.

L'élaboration d'indicateurs relatifs aux systèmes d'équilibre du développement durable permettra premièrement de mesurer la durabilité des projets d'intervention proposés par la Ville de Montréal; et deuxièmement, de déterminer si les arguments soutenus par les participants à la consultation concordent avec les principes d'un développement viable à long terme.

Concrètement, cela exige la classification des projets d'intervention de la Ville et leur codification selon les trois dimensions du développement durable ainsi que l'analyse du contenu des mémoires soumis à la consultation publique.

4.1 Classification des projets d'intervention

Dans cette section nous verrons comment se répartissent les projets sur le site du mont Royal selon les zones et les sous-zones d'intervention ainsi que les thèmes auxquels ils réfèrent.

4.1.1 Répartition spatiale des projets

Pour l'ensemble des trois zones d'intervention nous avons dénombré un total de 102 projets d'intervention proposés par la Ville de Montréal, dont 69 pour la seule zone du parc du Mont-Royal, 15 pour la périphérie et 18 pour les voies bordant le mont Royal. Le tableau 2 montre la répartition des projets selon les zones et les sous-zones d'intervention ainsi que les coûts approximatifs associés aux projets de chacune des zones (Annexe 1: liste des projets soumis à la consultation publique).

Considérant le fait que le plan de mise en valeur de la montagne émane de la Ville de Montréal, il n'est pas étonnant de constater que près de 70 % des projets d'intervention et plus de 50 % des budgets soient proposés pour la zone du parc du Mont-Royal.

4.1.2 Classification thématique

Par ailleurs, chacun des projets a été classé selon le thème de l'intervention proposée, soit:

- a) le milieu naturel: inclus toutes les interventions vouées à la restauration des systèmes écologiques ainsi qu'à la gestion des boisés (7 projets);

Tableau 2

**Répartition des projets, selon les zones
et les sous-zones d'intervention et des coûts associés**

ZONE	SOUS-ZONE	Nombre de projets	Nombre (%)	Coûts approximatifs (en milliers \$ 1989)	
				(%)	
Parc du Mont-Royal	Sommet	10		10 025	
	Pentes boisées	10		4 475	
	Lac aux Castors	9		5 925	
	Côte Placide	8		6 925	
	Secteur maison Smith	7		5 275	
	Entrée Peel	5		3 300	
	Piedmont	5		3 850	
	Parc Jeanne-Mance	5		5 050	
	Escarpelement	4		2 850	
	Voie Camillien-Houde	3		4 650	
	Chemin Remembrance	3		2 900	
		69	(67.6)	55 225	(51.0)
Périphérie du parc	Flanc nord	7		11 300	
	Chemin de ceinture	2		1 000	
	Accès au flanc nord	2		1 050	
	Complexe McGill	2		5 000	
	Secteur hôpital Royal-V.	2		1 000	
		15	(14.7)	19 350	(17.8)
Voies bordant le mont Royal	Flanc sud	8		14 400	
	Flanc est	5		14 000	
	Flanc ouest	5		5 400	
		18	(17.7)	33 800	(31.2)
	Total	102	(100.0)	108 375	(100.0)

- b) la patrimoine historique et culturel: c'est-à-dire les projets de restauration ou de réaménagement des bâtiments et équipements existants, tels le grand chalet, la croix, le restaurant (lac aux Castors), la maison Smith, la station de pompage, le quartier général des incendies et la «maison blanche» situés sur la côte placide, de même que le monument Georges-Étienne-Cartier et les éléments patrimoniaux (murs, grilles et autres) présents sur le flanc sud de la montagne (6 projets);
- c) les vues et les paysages: ont été classés sous ce thème tous les projets visant principalement l'amélioration de l'aspect visuel de l'expérience vécue par les utilisateurs, c'est-à-dire l'aménagement de belvédères, d'une plate-forme d'observation, des abords de la croix et des installations de Radio-Canada, de certains sentiers, de plantations, de mobiliers, ainsi qu'un plan d'eau dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (20 projets);
- d) les réseaux de circulation: tout projet ayant un rapport avec les moyens d'accéder à la montagne ou à la qualité de l'accès, soit le réaménagement, le recyclage ou le démantèlement de voies routières, de stationnements ou d'escaliers, la construction de passerelles, de traverses piétonnes et d'un funiculaire, la prolongation de sentiers, l'éclairage, la signalisation, de même que l'ajout d'entrées à la montagne (65 projets);
- e) les usages: sous ce thème sont regroupés les projets ayant un rapport avec les activités pratiquées sur la montagne et ses attraits comme par exemple l'aménagement de terrains de jeux, d'aires récréatives et sportives, de places publiques ou d'accueil, d'une cabane à sucre ainsi que la construction d'un complexe sportif (25 projets);

Il faut cependant noter qu'un projet peut faire allusion à plusieurs thèmes. C'est le cas, notamment, du chemin Olmsted qui réfère à la fois à la qualité de l'expérience visuelle, à un moyen d'accès et à une activité (la marche, le vélo ou la calèche). Règle générale on a cependant retenu les plus marquants.

4.2 L'instrument de mesure du développement durable pour le mont Royal: les mémoires

Cette section décrit le contenu des mémoires présentés à la consultation publique et explique comment a été choisi l'échantillon devant servir à l'analyse de nos données.

4.2.1 Description du contenu des mémoires

Afin d'identifier l'équilibre souhaité par les différents intervenants entre la conservation du milieu naturel et le développement d'activités et d'équipements récréo-touristiques sur la montagne, nous avons utilisé les mémoires remis lors de la consultation publique comme instrument de mesure.

Quelques 75 groupes ou individus ont fait valoir, de façon orale ou écrite, leurs opinions et intérêts concernant le concept de mise en valeur et les projets d'intervention proposés par la Ville pour le mont Royal. Pour des raisons d'ordre pratique, l'analyse portera sur les opinions écrites seulement, c'est-à-dire les 59 mémoires remis lors de l'audience publique (Annexe 2; liste des participants ayant déposé un mémoire).

Le contenu de ces mémoires reflétait la pensée des participants à deux niveaux: 1) les intentions de mise en valeur à un niveau global; 2) les actions concrètes à un niveau pratique.

Ainsi dans chacun des mémoires, on a relevé l'attitude positive ou négative du participant envers les projets d'intervention sur lesquels il a émis une opinion. Les arguments invoqués ont également été notés et serviront lors de l'analyse des données au chapitre suivant.

4.2.2 L'échantillon retenu

Ces participants, individus et groupes, se regroupent selon huit catégories reliées à leur appartenance sociale:

- institutions et associations étudiantes situées sur ou en périphérie de la montagne;
- municipalités ou paliers du gouvernement (secteur public);
- groupes voués à la protection du patrimoine naturel, culturel et architectural;
- groupes de résidants des villes et quartiers périphériques à la montagne;
- associations professionnelles;
- porte-parole de groupes d'intérêt particulier (tel le vélo de montagne, le ski alpin, l'équitation);
- groupes sociaux représentant des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées;
- et divers utilisateurs du mont Royal (à titre individuel).

Parmi les organismes participant à l'audition et ayant déposé un mémoire, il faut souligner que certains étaient membres du Comité de concertation intérimaire (CCI): l'université McGill, le cimetière Mont-Royal et les Amis de la montagne. Rappelons que le CCI fut constitué en octobre 1989, suite à l'Accord de collaboration en vue de la conservation et de la mise en valeur du mont Royal. Ce comité regroupe des représentants des villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount, des Amis de la montagne et des institutions sises sur le mont Royal.

Après avoir examiné les 59 mémoires - en tenant compte des critères du développement durable, dans l'application d'une décision politique en loisir et tourisme - six d'entre eux ont été exclus de l'analyse

(12,30,31,32,50 et 53). Ces mémoires présentés à titre individuel, ne répondaient sous aucune forme à l'objet précis de la consultation . Notre échantillon, pour analyse, comprend en fait 53 mémoires classés selon les huit catégories décrites précédemment (tableau 3). Une vingtaine des participants ayant présentés des mémoires se sont prononcés uniquement sur les grandes orientations de la planification et sur la vocation de la montagne; ces participants n'ont donc émis aucune opinion sur les propositions concrètes d'intervention. Trois de ces participants étaient classés dans la catégorie «secteur public», un (1) dans «groupe de conservation», un (1) dans «associations professionnelles, trois (3) dans «groupes d'intérêt particulier», quatre (4) dans «différents groupes sociaux» et huit (8) dans la catégorie «divers utilisateurs». La catégorie «différents groupes sociaux» se trouve ainsi éliminée.

Par conséquent seulement 32 mémoires ont été retenus pour analyse selon une grille dont les éléments sont tirés de la définition du concept relatif à un développement récréo-touristique durable.

Le tableau 4 illustre les mémoires des participants qui ont été retenus pour analyser les principes d'application en vue d'un développement durable de la montagne.

4.3 Codification des projets selon les systèmes d'équilibre du développement durable

Afin de pouvoir appliquer les éléments structurants du concept de développement durable au secteur du loisir et du tourisme, nous avons développé une grille dans le but d'identifier - dans le cas de la mise en valeur de la montagne - l'équilibre retenu par les principaux acteurs entre la conservation des richesses naturelles de la montagne et le développement d'équipements et d'activités récréo-touristiques.

Tableau 3

Classification des participants (ayant déposé un mémoire)
selon leur appartenance sociale

1. Institutions assoc. étud.	2. Secteur public	3. Groupes de conservation	4. Groupes de résidents	5. Associations professionnelles	6. Groupes d'intérêt particulier	7. Différents groupes sociaux	8. Divers utilisateurs
5. Cimetière Mont-Royal*	6. STCUM	4. Centre canadien d'architecture	20. Assoc. citoyens d'Outremont	1. Ordre des architectes du Québec	2. Loisir-Ville	9. N.I.C.	13. Berryman, T.
8. Ass. étud. 2 ^e , 3 ^e cycles McGill	18. Comité envir. C.U.M.	7. S.A.J.I.B.	36. Regroupement des résidents Milton Parc	40. Ass. des architectes paysagistes du Québec	3. Monde à bicyclette	11. Forum citoyens âgés	14. Munger, D.
38. Université McGill*	26. Ministère Communications	15. Amis de la montagne*	58. Ass. Plateau Mont-Royal	10. Ass. propriétaires véhic. hipp. Mtl	10. Ass. propriétaires véhic. hipp. Mtl	28. Société Logique	17. Tremblay, A.
48. Ass. étud. McGill	52. Police C.U.M.	16. Héritage Montréal		37. Club amis Tramway	41. Transport 2000	45. FRAPPE	21. Allen, L.
54. Ass. étud. U. de Montréal		19. Centre de la montagne		42. Ass. vélo mont.	46. Ass. ski alpin		22. Pettigrew, J.
		49. Sauvons Mtl		57. Chambre comm. du Montréal métro.			23. Lachapelle, J.
		59. Soc. histor. Côte-des-Neiges					24. Robert, G.
							25. Langlois, J.
							27. Richard, L.-J.
							29. Brière, A.
							33. Marsan, J.-C.
							34. Szabo, M.
							35. Lee, E.
							39. Famelart, M.
							43. Mathieu, R.
							44. Marier, M.
							47. Davies, C.
							51. Carbonnier, R.
							55. Chartier, D.
							56. Perraton, C.

(5)

(4)

(7)

(3)

(2)

(8)

(4)

(20)

— Groupes et individus qui ne se sont pas prononcés sur des projets précis.

* Membres du Comité de concertation intérimaire

Tableau 4

Échantillon retenu pour analyse (N=32)

1. Institutions ass. étud.	2. Secteur public	3. Groupes de conservation	4. Groupe de résidents	5. Association professionnelle	6. Groupes d'intérêt particulier	7. Divers utilisateurs
5. Cimetière Mont-Royal*	6. STCUM	7. S.A.J.I.B. 15. Amis de la montagne*	20. Association citoyens Outremont 36. Regroup. résidents Milton Parc	1. Ordre des architectes du Québec 58. Assoc. Plateau Mont-Royal	2. Loisir-Ville 3. Monde à bicyclette 41. Transport 2 000 46. Association ski alpin 57. Ch. commerce du Montréal métro.	13. Berryman, T. 17. Tremblay, A. 23. Lachapelle, J. 24. Robert, G. 25. Langlois, J. 33. Marsan, J.-C. 34. Szabo, M. 43. Mathieu, R. 47. Davies, C. 51. Carbonnier, R. 55. Chartier, D.
8. Assoc. étud. 2 ^e , 3 ^e cycles McGill		16. Héritage Montréal 19. Centre de la montagne 49. Sauvons Montréal				
38. Université McGill*		59. Soc. histor. Côte-des-Neiges				
48. Assoc. étud. McGill						
54. Assoc. étud. Université de Montréal						

(5)

(1)

(6)

(3)

(1)

(5)

(11)

* Membres du Comité de concertation intérimaire

N = 32

Par conséquent, tous les projets d'interventions contenus dans le Plan ont été codifiés en tenant compte des critères propres à la recherche d'un équilibre entre les systèmes sociaux, économiques et écologiques spécifiques à la problématique du projet de mise en valeur du mont Royal et selon la perspective d'un développement durable.

Ces systèmes s'évaluent par des critères de décision orientés respectivement vers l'*accessibilité*, la *productivité* et la *conservation* de la montagne. Chacune de ces dimensions est reportée sur une échelle continue (0 à 20) de type Likert: lorsque l'évaluation du projet tend vers le «0», cela signifie que l'intervention affecte négativement la dimension évaluée; si au contraire l'évaluation du projet tend davantage vers le «20», c'est que l'intervention proposée modifie positivement la dimension étudiée.

L'équilibre représenté par ces trois dimensions servira à déterminer la forme de durabilité recherchée par les participants en ce qui a trait au mont Royal.

Les paragraphes suivants décrivent les critères qui, dans le cas du mont Royal, ont servi à l'évaluation de chacune des dimensions du développement durable.

4.3.1 L'*accessibilité*

Un des grands principes de base qui oriente l'ensemble des interventions proposées concerne l'amélioration de l'*accessibilité* à la montagne, par une plus grande diversification des activités et une meilleure répartition de son utilisation.

La fréquentation du mont Royal se caractérise par des phénomènes de pointe, les fins de semaine et les jours fériés, en particulier l'été au cours de la belle saison. Toutefois, ces pointes restent modestes par rapport à la superficie totale du parc. Il semble que 70 % des usagers se concentrent dans trois sites principaux, soit le lac aux Castors, le secteur du grand chalet et le belvédère Camillien-Houde.

Relativement peu de visiteurs s'aventurent dans les sentiers secondaires et dans les secteurs les plus naturels et fragiles du parc qui représentent environ la moitié de sa superficie totale (Plan préliminaire, pp. 23-25).

Ainsi, l'enjeu relatif à la fréquentation et à l'utilisation du parc du Mont-Royal en particulier, se pose plus en termes qualitatifs que quantitatifs. Il consiste en une meilleure répartition de l'achalandage dans le temps, par le biais d'une programmation plus attrayante hors des périodes de pointe, et dans l'espace, par une diversification des points d'intérêt dans le parc et sur le reste de la montagne.

La Ville de Montréal note que les conditions d'accès à la montagne peuvent jouer un rôle déterminant dans cette recherche de diversification et de rééquilibre de la fréquentation. Par conséquent, la Ville propose:

- d'améliorer le lien entre la montagne et le milieu urbain périphérique;
- de réévaluer la présence de l'automobile sur la montagne et de favoriser l'accès par le transport en commun;
- de développer un réseau de circulation interne, autre que la circulation automobile;
- de mettre en place différents programmes d'activités

Nous avons évalué l'amélioration de l'«Accessibilité» à la montagne en tenant compte des propositions de la Ville. Par exemple, un projet qui

entraîne une réduction de la présence de l'automobile sur la montagne se voit attribué la cote «20» s'il favorise l'accès par le transport en commun et «15» s'il favorise l'accès des piétons, cyclistes ou tout autre mode de circulation douce. Au contraire, si un projet a pour effet de diminuer l'accessibilité à la montagne, selon le mode de transport souhaité (c'est-à-dire piétons, cyclistes et autres modes de circulation douce), il obtiendra une note inférieure à «10». Tout projet qui ne modifie en rien la présence de l'automobile, l'accès par le transport en commun ou par d'autres moyens de circulations est coté «10».

4.3.2 La productivité

À partir des coûts estimés (\$ 1989) par la Ville de Montréal, nous avons donné le pointage suivant aux projets d'intervention.

Coûts approximatifs	Nombre de points
100 à 1999	1
2000 à 3999	2
4000 à 5999	3
6000 à 7999	4
8000 à 9999	5

Deuxièmement, nous avons noté différemment lorsqu'il s'agissait soit de création d'équipement ou d'infrastructure, soit de restauration du matériel existant. On a également fait une distinction entre la création d'équipement lourd (15 points) et la création d'équipement léger (10 points).

Est qualifié d'équipement léger tout projet ayant peu d'impact ou d'importance au niveau de la transformation de l'environnement naturel,

comme par exemple l'aménagement de nouveaux sentiers, d'escaliers, d'aires récréatives, de panneaux de signalisation et de mobiliers.

Au contraire, tout nouvel équipement ou aménagement faisant appel à une quantité plus dense de matériaux pour leur construction - tel un belvédère, un amphithéâtre, une place d'accueil, une cabane à sucre, un funiculaire, ou un stationnement pavé - est classé dans la catégorie création d'équipement lourd.

Par restauration, il faut entendre remise en bon état d'un monument, bâtiment, sentier ou autre, endommagé avec le temps par l'usage ou les forces de la nature. Cette catégorie inclut également les propositions d'intervention visant le changement de vocation d'un bâtiment existant, comme par exemple, la reconversion de la maison Smith et du Quartier général des incendies en centre d'accueil et d'information (5 points).

Pour obtenir la cote finale sur l'échelle de la productivité, il suffit d'additionner les points correspondants à la catégorie des coûts approximatifs du projet aux points obtenus selon qu'il s'agit d'équipement lourd ou léger, ou de restauration. Dans le cas de cette dimension, une note élevée signifie que la substitution d'éléments requis par le projet modifie de façon importante l'environnement actuel de la montagne.

4.3.3 La conservation

Les critères de décision portant sur la protection de la montagne ont été évalués au niveau qualitatif (8 points) et au niveau quantitatif (12 points).

Le niveau qualitatif se mesure en terme d'amélioration ou de détérioration de l'intégrité écologique, de la préservation de la diversité

écologique, du maintien des processus écologiques et de l'aspect visuel de la nature.

Le niveau quantitatif se mesure en fonction de l'augmentation de la superficie du milieu naturel modifiée par un projet, par exemple la construction d'un bâtiment, le démantèlement de stationnement. On a accordé une valeur plus grande à l'aspect quantitatif car la modification entraînée est moins réversible, donc plus importante.

Comme pour la dimension accessibilité et la dimension productivité, lorsque dans l'ensemble, l'intervention proposée ne modifie pas l'espace naturel existant, on attribue la note «10».

Pour résumer l'évaluation des dimensions du développement durable, prenons un exemple concret: la construction d'une plate-forme d'observation au sommet de la montagne.

Ce projet constitue un attrait nouveau susceptible d'attirer des visiteurs car il favorise la découverte de vues exceptionnelles sur la ville et la région. Cette augmentation de l'accessibilité lui vaut 15 points sur l'axe des «X».

Ce projet substitue un espace naturel par un espace aménagé; il y a donc empiétement sur la ressource. La dimension conservation obtient la note de 0 sur l'axe des «Y».

Finalement, en terme de productivité économique, il s'agit d'ajouter une nouvelle infrastructure dite lourde puisqu'elle requiert des matériaux d'une nature autre que ceux déjà en place, donc 15 points; il faut ajouter un (1) point de plus pour les coûts associés à ce projet (1 300 000 \$). Ce qui donne un total de 16 points sur l'axe des «Z».

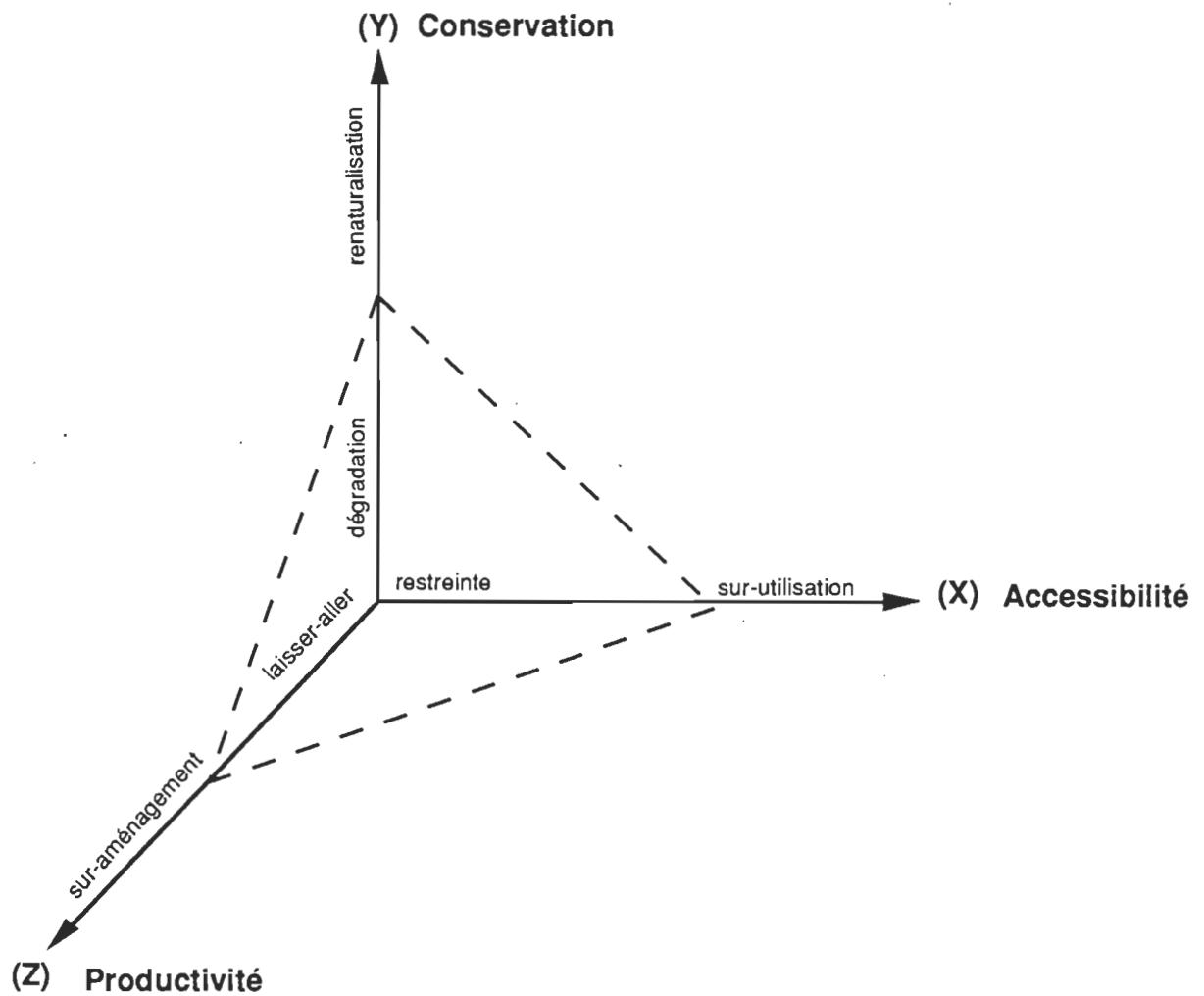
En conclusion à ce chapitre, nous verrons comment se représente graphiquement cet équilibre entre les trois dimensions du développement durable.

CONCLUSION: Mesure de la durabilité

L'*Accessibilité*, la *Productivité* et la *Conservation* représentent les trois dimensions de la durabilité des projets d'intervention proposés pour le mont Royal. Ces dimensions sont mesurées à l'aide de trois axes de substitutions: l'axe des «x» représente l'accessibilité (de restreinte, c'est-à-dire à quelques individus, allant jusqu'à la surutilisation de l'espace); l'axe des «Y» représente la conservation (de l'empietement sur le milieu naturel jusqu'à la renaturalisation de la ressource) et l'axe des «Z» représente la productivité (du laisser-aller à un suraménagement).

Le triangle de la figure 6, formé par les trois (3) dimensions du développement durable, projette ainsi l'image d'un exemple de l'équilibre atteint par chacun des projets d'intervention proposés par la Ville de Montréal.

Par conséquent, les projets approuvés et réprouvés par les participants à la consultation déterminent le *choix de développement récréo-touristique durable* souhaité par la population, pour chacune des zones et sous-zones du mont Royal.

Figure 6**Équilibre entre les 3 dimensions du développement
récréo-touristique durable**

De plus, ce triangle fait référence au cœur du modèle de développement récréo-touristique durable, élaboré dans le chapitre trois et présenté à la figure 4. Il illustre bien la négociation en vue des choix d'objectifs à privilégier dans chacun des systèmes sociaux, économiques et écologiques.

Le cadre méthodologique élaboré dans cette présente section permettra, au chapitre suivant, de mesurer à quel degré les arguments invoqués par les participants à la consultation sur le mont Royal reposent sur des critères économiques, écologiques et sociaux. Par conséquent, il sera alors possible d'évaluer à partir des mémoires, comment la population perçoit l'équilibre entre le volet conservation des ressources naturelles de la montagne, le volet accessibilité à la ressource et le volet développement d'activités et d'infrastructures récréo-touristiques.

Chapitre 5

CHAPITRE 5

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'objectif principal de ce chapitre consiste à analyser les différents arguments invoqués par les participants lors de la consultation publique sur la mise en valeur du mont Royal. Les données recueillies dans les mémoires, remis lors de l'audience publique, seront examinées en fonction des dimensions qui caractérisent le concept de développement durable, dans le domaine du loisir et du tourisme.

Cette analyse permettra d'identifier l'équilibre souhaité par les participants entre la conservation de la montagne, son accessibilité et le développement d'activités et d'équipements récréo-touristiques.

Premièrement nous identifierons les zones et les sous-zones d'intervention qui ont suscité le plus d'intérêt et de commentaires de la part des participants.

Nous analyserons également le comportement des participants face à l'espace à aménager de même qu'au niveau des projets spécifiques d'intervention.

Finalement, les projets les mieux accueillis, de même que ceux ayant soulevé le plus de controverse, seront étudiés en fonction des dimensions du développement durable et des opinions exprimées dans les mémoires.

5.1 Caractères généraux des arguments présentés lors de la consultation sur le mont Royal

En général, les citoyens et les groupes ayant formulés des commentaires, lors de la consultation publique sur le mont Royal, ont motivé leurs arguments en fonction de valeurs et de principes fortement reliés aux dimensions du développement durable, telles que présentées précédemment.

Voici, en résumé, les principaux arguments globaux invoqués par les participants, regroupés selon leur appartenance sociale (chapitre 4):

- *les institutions et les associations étudiantes*: la **conservation** naturelle, culturelle et historique du site; la satisfaction des besoins des étudiants;
- *le secteur public*: l'accent est mis sur l'**accessibilité** par les transports en commun;
- *les groupes de conservation*: selon eux, c'est à nous que revient la responsabilité et le devoir de **conserver** le milieu naturel de la montagne afin de le transmettre aux générations qui nous suivent, dans un état au moins identique à celui dans lequel il nous a été confié (équité). Ce qui implique l'utilisation du mont Royal et non sa consommation (durabilité);
- *les groupes de résidents*: ils insistent sur l'aspect **préservation** et **conservation** du milieu naturel de la montagne et éviter à tout prix que l'on se retrouve avec un immense parc d'amusements (productivité);
- *les associations professionnelles*: elles privilégient la **restauration** et la mise en valeur du mont Royal de façon à minimiser les impacts négatifs de certaines activités;
- *les groupes d'intérêts particuliers*: leurs intérêts personnels pour certaines activités (telles l'équitation, le ski, le vélo ou l'escalade) ne semblent jamais menaçants pour l'**intégrité écologique** de la montagne et jamais trop coûteux (**productivité**);

- *les divers utilisateurs*: ils privilégièrent soit la **restauration** du milieu naturel, soit l'**accessibilité** pour tous ou soit encore le développement d'activités douces, c'est-à-dire à l'opposé de tout ce qui nécessiterait l'implantation d'une infrastructure lourde (**productivité**).

Au niveau des participants eux-mêmes, ceux qui ont exprimé le plus grand nombre d'opinions sont, par ordre décroissant:

- les Amis de la montagne (33);
- le centre de la montagne (28);
- le Regroupement des résidents du quartier Milton Parc (26);
- Tommy Berryman (23);
- Sauvons Montréal (16).

Leurs commentaires représentent près de 48 % de la participation totale. Trois de ces participants sont des organismes voués à la conservation, un autre représente un groupe de résidents d'un quartier environnant et le dernier est un individu qui a longtemps oeuvré à la conservation de la montagne. Quatre (4) de ces participants expliquent leur attitude, face aux différents projets, par des critères d'ordre écologique, alors que le cinquième, c'est-à-dire le groupe de résidents, est motivé par des objectifs sociologiques reliés surtout à la qualité de vie dans leur quartier.

En résumé, les témoignages transmis dans les mémoires sont révélateurs des menaces qui pèsent sur le mont Royal dans l'esprit des citoyens. Ces derniers s'expriment, de façon générale, au niveau des valeurs et des principes globaux plutôt qu'au niveau d'arguments plus techniques, ce qui est fort compréhensible étant donné que ces citoyens ne sont pas tous nécessairement des spécialistes.

Mais, en définitive, on peut se demander si ce n'est pas au détriment de ces participants où le caractère parfois vague de leurs réactions (54 %

seulement des participants se sont prononcés sur des projets précis de la consultation) à des projets précis permet aux autorités de faire accepter les interventions choisies par eux-mêmes tout en maintenant une apparente solidarité aux principes énoncés?

En d'autres termes, les témoignages des participants attestent d'une vision holistique pour le mont Royal où l'on désire préserver les acquis de façon globale et pour le reste on se fie au décideur, en l'occurrence la Ville de Montréal.

Dans la prochaine section nous verrons quels secteurs de la montagne ont particulièrement retenu l'attention des participants.

5.2 Les participants et les zones d'intervention

Dans le chapitre deux, nous avons vu que le concept de mise en valeur du mont Royal, tel qu'élaboré par la Ville de Montréal, se traduit par des propositions d'aménagement portant sur trois zones d'intervention:

- la parc du Mont-Royal;
- la périphérie du parc;
- les voies bordant le mont Royal.

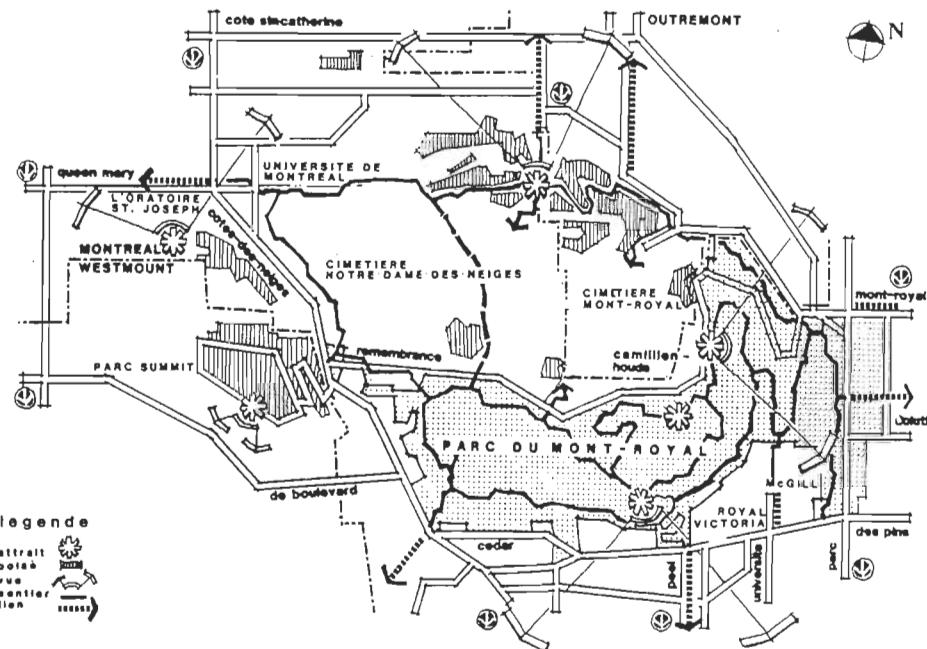
Le croquis 5 situe géographiquement ces trois zones d'action.

Parmi les participants qui ont exprimé leur opinion de façon écrite, trente-deux ont porté un jugement critique sur des propositions d'action concrètes spécifiées dans le Plan préliminaire et portant sur les trois zones d'intervention de la montagne.

Croquis 5

Les zones d'intervention: le parc du Mont-Royal, le milieu urbain périphérique et les voies bordant le mont Royal.

LE MONT ROYAL



(source: Plan préliminaire, p. 45)

Tableau 5

Nombre de zones commentées par les participants

Zones	Nombre de participants ayant commenté:			Nombre de participants (%)
	1 zone	2 zones	3 zones	
A. Parc du Mont-Royal	1	6		24 (75.0)
B. Périphérie du parc	3	3	14	27 (84.4)
C. Voies bordant le mont Royal	1	4		22 (68.7)
Total	5	13	14	32 * = 100 %

* Nombre total réel de participants

Comme le montre le tableau 5, cinq participants se sont intéressés à des projets portant sur une seule zone d'intervention, treize ont émis des opinions portant sur au moins deux zones et quatorze participants ont critiqué des projets dans chacune des trois zones d'intervention. La liste de ces participants selon les zones commentées est présentée à l'annexe 3.

Le tableau 5 montre également que la zone (B) périphérique au parc a retenu l'attention d'un plus grand nombre de participants, soit 84.4 %,

alors que la zone (A) du parc du Mont-Royal n'a retenu l'attention que de 75 % des participants et la zone (C) des voies bordant la mont Royal, seulement 68.7 %.

La question que l'on se pose est pourquoi la zone (B) périphérique au parc semble-t-elle intéresser davantage de participants? Nous verrons plus loin si cet intérêt s'explique en termes des espaces à aménager ou des projets eux-mêmes.

5.3 Analyse des projets et des commentaires selon les zones d'intervention

La présente section examine les données relatives aux propositions d'aménagement, le nombre d'intervention des participants et leur attitude selon les trois zones d'intervention.

5.3.1 Propositions d'aménagement

Des 102 projets proposés par la Ville de Montréal et décrit dans le Plan préliminaire, 70 ont fait l'objet de commentaires c'est-à-dire environ 69 % (la liste de ces projets apparaît à l'annexe 1).

Le tableau 6 montre la répartition des projets proposés par la Ville et ceux commentés par les participants d'après les différentes zones d'observation.

La zone A, le parc du Mont-Royal, représente celle où la Ville a proposé le plus grand nombre de projets (69), suivie de la zone C, voies bordant le mont Royal (18 projets) et finalement la zone B, périphérique au parc (15 projets).

Tableau 6
Propositions d'aménagement selon les zones d'intervention

Zones	Projets proposés par la Ville P (%)	Projets commentés P * (%)	$\frac{P^* \times 100}{P}$
A. Parc du Mont-Royal	69 (67.6)	46 (65.7)	66.7
B. Périphérie du parc	15 (14.7)	15 (21.4)	100.0
c. Voies bordant le mont Royal	18 (17.7)	9 (12.9)	50.0
Total	102 (100.0)	70 (100.0)	68.6

La majorité des projets commentés (65.7 %) se trouvent également dans la zone A.

Par contre, contrairement à la position de la Ville, les projets de la zone périphérique au parc (B) ont davantage retenu l'attention (21.4 %) que ceux se rapportant aux voies bordant la montagne (12.9 %), c'est-à-dire la zone C.

Ainsi, au niveau de la quantité des projets, la zone (A) du parc du Mont-Royal se distingue nettement des deux autres. Ces résultats ne signifient pas nécessairement un intérêt plus grand pour cette zone mais

s'expliquent, en partie, par le processus de consultation qui avait pour effet de canaliser les commentaires des participants sur des points préalablement déterminés par la Ville de Montréal.

Quant à la zone (B) périphérique au parc, elle a de particulier que tous les projets proposés dans le Plan préliminaire ont été retenus pour discussion par les participants alors que seulement 61.7 % de ceux de la zone A l'ont été et 50 % de la zone C.

Cet intérêt plus marqué par les participants, pour la zone B que pour la Zone C, ne provient pas d'un argument économique puisque la zone B ne requiert que 18 % du budget, comparativement à 31 % pour la zone C. Manifestement, cette attention est reliée soit à l'espace, soit aux projets eux-mêmes.

Une analyse plus approfondie permettra, dans les prochaines sections, d'expliquer cette constatation. Mais auparavant, l'identification et la description des participants serviront à mieux interpréter les résultats en termes de justification des choix à privilégier au niveau des systèmes écologiques, économiques et sociaux.

5.3.2 Fréquence des commentaires et attitude

Les 32 participants à la consultation publique ont émis 265 commentaires portant sur 70 projets d'intervention soumis par la Ville. De ces commentaires, 136 étaient favorables aux projets étudiés, 111 défavorables et 18 exprimaient une certaine réserve envers quelques projets.

À la lecture des mémoires, nous avons constaté que les réserves émises par les participants signifiaient, en réalité, une désapprobation

réelle du projet discuté. Par conséquent, les opinions dites réservées ont été regroupées avec les valeurs négatives donnant ainsi une proportion à peu près équivalente entre les valeurs positives (51.3 %) et négatives (48.7 %). Ces valeurs sont représentées au tableau 7

Tableau 7

Attitude des participants par rapport aux zones d'intervention

Zones	Attitude des Participants		Total (%) des commentaires
	- (%)	+ (%)	
A. Parc du mont Royal	64 (49.2)	66 (50.8)	130 (100.0) (49.0)
B. Périphérie du parc	48 (59.3)	33 (40.7)	81 (100.0) (30.6)
C. Voies bordant le mont Royal	17 (31.5)	37 (68.5)	54 (100.0) (20.4)
Total	129 (48.7)	136 (51.3)	265 (100.0) 100%

En examinant ce tableau on remarque que les projets ayant suscités le plus de commentaires sont ceux de la zone (A) du parc avec 49 % des commentaires. La zone (B) périphérique suit avec 30.6 % des commentaires et la zone (C) des voies bordant la mont Royal arrive en dernier avec tout de même 20.4 % de l'ensemble des commentaires recueillis.

Cette proportion plus élevée de commentaires pour la zone A (parc du mont Royal) correspond aussi à un nombre plus élevé de projets (65.7 %) mais pas au plus grand nombre de participants. La zone B (périphérique au parc) absorbe 30.6 % des commentaires pour 21.4 % des projets. Et la zone C (voies bordant le mont Royal) ne représente que 20.4 % des commentaires pour seulement 12.9 % des projets.

Au niveau de la valeur positive ou négative des commentaires on remarque, toujours au tableau 7, que la zone du parc (A), celle où les participants ont manifesté le plus d'intérêt en termes de projets commentés et d'opinions émises, comporte une proportion à peu près égale d'attitudes positives (50.8 %) et négatives (49.2 %); ces résultats traduisent le désaccord manifesté par les participants en ce qui a trait aux propositions d'intervention pour cet espace. Nous expliquerons dans la section portant sur l'analyse des projets si le désaccord existe au niveau des participants ou encore au niveau des projets mentionnés.

Quant à la zone B, périphérique au parc, les attitudes envers les quinze (15) projets commentés sont plutôt négatives (59.3 %). De plus, cette zone a recueilli environ 31 % des commentaires pour 21 % des projets commentés. On peut donc supposer que certains projets contenus dans cette zone ont été fortement contestés par la majorité des participants.

En ce qui concerne la zone (C) des voies bordant le mont Royal, on remarque un certain consensus positif (68.5 %) parmi les 22 participants, même si cette zone ne compte que 20.4 % des commentaires et 12.9 % des projets. Ceci laisse donc supposer un accord général pour un ou des projets.

5.3.3 Synthèse des faits saillants pour chacune des zones d'intervention

Le tableau 8 résume les principaux résultats obtenus pour chacune des trois zones d'intervention.

- ***Zone A: le parc du Mont-Royal***

Le rapport entre le nombre de projets commentés dans chacune des zones et le nombre de participants dans chacune des zones s'avère trois fois plus élevé dans la zone A que dans la zone B et 5 fois plus que dans la zone C. Donc, comme nous le montre le tableau 8, c'est dans la zone du parc que chacun des participants a commenté le plus de projets.

De plus, le rapport entre le nombre de commentaires par participant est environ deux fois plus élevé pour la zone du parc (A) que pour les autres zones. Ce qui est normal puisque c'est dans cette zone que le nombre de projets commentés par chacun des participants est aussi le plus élevé.

Par conséquent, le parc du Mont-Royal constitue donc, aux yeux des participants, l'espace prioritaire sur lequel doivent porter les efforts devant conduire à une décision concernant la mise en valeur de la montagne.

Ces résultats s'expliquent aussi, en partie, par le fait que la consultation était orientée, dès le départ, vers des projets préalablement établis et dans des espaces déterminés par la Ville de Montréal. Mais cette explication ne justifie pas le caractère morcelé des commentaires contenus dans les mémoires; par exemple, seulement 2.8 commentaires et 0.5 participant par projet commenté (tableau 8). Ainsi les participants semblent davantage concernés par l'espace que constitue le parc du Mont-Royal que par les projets eux-mêmes.

Tableau 8

Rapport des observations pour les zones d'intervention

Zone	Nombre de projets commentés (1) participants	Nombre de commentaires (1) participants	Nombre de commentaires projet	Nombre de(1) participants par zone projet
A. Parc du Mont-Royal	1.9	5.4	2.8	0.5
B. Périmètre du parc	0.6	3.0	5.4	1.8
C. Voies bordant la montagne	0.4	2.5	6.0	2.4
Moyenne	1.0	3.6 (2)	3.8	0.5 (3)

(1) Nombre de participants pour: zone A = 24
 zone B = 27
 zone C = 22
 et 32 participants pour l'ensemble du territoire

(2) X
 (24+27+22) participants

(3) (24+27+22) participants
 70 projets

De plus, comment expliquer le lien entre le fait que la zone (A) du parc du Mont-royal suscite presque autant de critiques positives que négatives et a recueilli environ 50 % des commentaires, mais qu'elle n'a pas rejoint le plus grand nombre de participants (comparativement à la zone B)?

Pour répondre il faudra chercher plus loin - au niveau des sous-zones d'intervention et des projets.

- ***Zone B: milieu urbain périphérique au parc***

Dans son plan d'action, la Ville de Montréal n'a proposé que très peu de projets d'intervention pour mettre en valeur le milieu urbain périphérique au parc (zone B). Les interventions de cette zone ne représentent que 15 % de l'ensemble des propositions.

Cette situation s'explique par le fait que malgré une démarche de planification concertée (c'est-à-dire en collaboration avec les municipalités d'Outremont et de Westmount, les grandes institutions présentes sur le territoire et des groupes de citoyens intéressés) pour l'ensemble de la montagne et le milieu urbain qui la borde, l'objectif ultime de la Ville de Montréal est l'adoption d'un plan de mise en valeur pour la partie montréalaise du territoire de la montagne, dont une grande partie concerne le parc lui-même.

D'un autre côté, comment expliquer que 85 % des participants (comparativement à 75 % pour la zone A et 69 % pour la zone C) aient manifesté autant d'intérêt pour une zone ne comportant que peu de projets et ne requérant que la plus faible part du budget, soit 18 %, en comparaison des deux autres zones (51 % pour la zone A et 31 % pour la zone C)?

Par ailleurs, même si le nombre de commentaires pour cette zone est inférieur à celui de la zone A, la moyenne par projet est deux fois plus élevée pour la zone B que pour la zone A.

De plus, le rapport entre le nombre de participants et le nombre de projets pour cette zone, c'est-à-dire 1.8, nous démontre que la population est loin d'être désintéressée par cette zone périphérique, notamment au niveau de projets concrets plus que de l'espace. Rappelons que parmi les opinions émises pour ce secteur, environ 60 % étaient défavorables aux projets recommandés par la Ville. Nous reviendrons sur ces projets dans la dernière section de ce chapitre.

Ainsi pour répondre à la question posée précédemment, la zone (B) périphérique au parc est peut-être moins accessible à la population en général que la zone (A) du parc elle-même, puisqu'elle relève surtout des institutions et des municipalités qui la composent. Mais l'intérêt manifesté par les participants démontre tout de même un certain sentiment d'appartenance et la nécessité évidente de *protéger* ce secteur plus vulnérable aux impacts d'une expansion urbaine.

- ***Zone C: les voies bordant le mont Royal***

Des trois zones d'intervention, la zone des voies bordant le mont Royal (C) est celle qui semble moins retenir l'attention.

Les projets qui ont été discutés ne représentent que la moitié de ceux proposés par la Ville pour cette zone et seulement 13 % de l'ensemble des projets analysés par les participants.

Par contre, cette zone a recueilli 20 % de l'ensemble des commentaires obtenant ainsi la moyenne de commentaires par projet la

plus élevée; soit 6.0 commentaires par projet comparativement à 2.8 pour le parc, c'est-à-dire la zone la plus faible. Ce qui signifie que malgré le faible nombre de projets et de commentaires, les projets réellement discutés traduisent l'opinion d'une bonne proportion de participants, soit une moyenne de 2.4 participants par projet comparativement à 0.5 pour la zone A et 1.8 pour la zone B.

Sachant que:

- 1) l'objectif visé par la Ville pour cette zone consiste à favoriser une meilleure interface entre la montagne et les quartiers adjacents, en réaménageant les grandes voies de circulation périphériques à la montagne,
- 2) de tous les commentaires émis, 68.5 % étaient favorables aux projets proposés pour cette zone même s'ils «grugent» 31 % du budget,

on en conclut que les participants sont particulièrement sensibles à une amélioration de la circulation, spécialement lorsque celle-ci privilégie une meilleure *accessibilité* piétonnière et cycliste à la montagne.

Dans la prochaine section nous examinerons les résultats relatifs aux différentes sous-zones composant chacune des zones que nous venons d'analyser.

5.4 Analyse des sous-zones de la montagne

Dans la section précédente nous avons tenté de situer l'intérêt des participants pour chacune des trois grandes zones d'intervention. Voyons maintenant s'il existe, à l'intérieur de ces zones, des sous-zones qui retiennent, plus que d'autres, l'intérêt de la population. La zone du parc se divise en 11 sous-zones, la zone périphérique en 5 sous-zones et les voies bordant le mont Royal en 3 sous-zones.

5.4.1 La fréquence des commentaires pour chacune des sous-zones

Le tableau 9 indique, par ordre décroissant, la fréquence des commentaires pour chacune des sous-zones de la montagne.

On constate qu'un peu plus de la moitié des commentaires, soit 53.9 %, ont porté sur cinq (5) des dix-neuf (19) sous-zones, c'est-à-dire sur 26 % du territoire à mettre en valeur. Trois (3) de ces sous-zones sont situées dans le parc du Mont-Royal, une autre est située dans la zone périphérique et une dernière dans la zone des voies bordant la montagne.

Le flanc nord (zone B) et le flanc est (zone C) sont les sous-zones qui ont soulevé le plus d'intérêt de la part des participants.

Le ***flanc nord*** (16.2 %): l'aménagement et l'implantation de certains usages publics dans ce secteur périphérique au parc, représentent l'une des composantes majeures du plan de mise en valeur. Ces propositions d'intervention sont:

- l'implantation d'un funiculaire;
- l'aménagement d'une pente-école de ski alpin;
- des ajustements aux stationnements de l'université;
- des aménagements ornementaux dans le secteur du cimetière;
- la mise en valeur de la paroi rocheuse pour l'escalade;
- la restauration du milieu naturel, incluant la renaturalisation des zones perturbées et aménagements de sentiers et de belvédères.

Tableau 9

Fréquence des commentaires par zones et sous-zones d'intervention selon un ordre décroissant

Zone(s) ⁽¹⁾	Sous-zones	Fréquence des commentaires	%	% cum.	Nombre projets commentés	Nombre projets proposés	F. com. projets commentés	Nombre de participants
B	14. Flanc nord	43	16.2	16.2	7	7	6.1	29
C	17. Flanc est	36	13.6	29.8	5	5	7.2	23
A	3. Sommet	25	9.4	39.2	10	10	2.5	14
A	9. Piedmont	20	7.5	46.7	5	5	4.0	15
A	6. Secteur maison Smith	19	7.2	53.9	4	7	4.7	16
A	1. Voie Camillien-Houde	15	5.7	59.6	2	3	7.5	12
B	15. Complexe McGill	14	5.3	64.9	2	2	7.0	14
A	5. Lac aux Castors	12	4.5	69.4	7	9	1.7	9
A	8. Entrée Peel	12	4.5	73.9	4	5	3.0	11
A	11. Parc Jeanne-Mance	9	3.4	77.3	4	5	2.2	7
B	12. Chemin de ceinture	9	3.4	80.7	2	2	4.5	9
C	18. Flanc sud	9	3.4	84.1	2	8	4.5	6
C	19. Flanc ouest	9	3.4	87.5	2	5	4.5	7
B	13. Accès au flanc nord	8	3.0	90.5	2	2	4.0	8
A	4. Escarpement	7	2.6	93.1	3	4	2.3	6
A	10. Côte Placide	7	2.6	95.7	4	8	1.7	6
B	16. Hôpital Royal Victoria	7	2.6	98.3	2	2	3.5	7
A	7. Pentes boisées	4	1.5	99.8	3	10	1.3	4
A	2. Chemin Remembrance	0	0	99.8	0	3	0	0
Total		19	265	100.0	100.0	70	102	3.8
								203

(1) Zones: A-parc du Mont-Royal
 B-périmphérie du parc
 C-voies bordant le mont Royal

Le croquis 6 nous montre l'emplacement prévu pour ces projets, sur le flanc nord.

À l'heure actuelle cette sous-zone de 25 hectares est constituée presque essentiellement d'espaces vacants ou utilisés à des fins techniques (disposition de déblais, dépôt de neige et autres). Ces terrains appartiennent à l'université de Montréal et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ce secteur comporte, aux yeux de la Ville, «un fort potentiel de réaménagement puisqu'on y trouve le dernier grand espace, sur toute la montagne, dont l'affectation reste imprécise ou modifiable» (Plan préliminaire, p. 74)

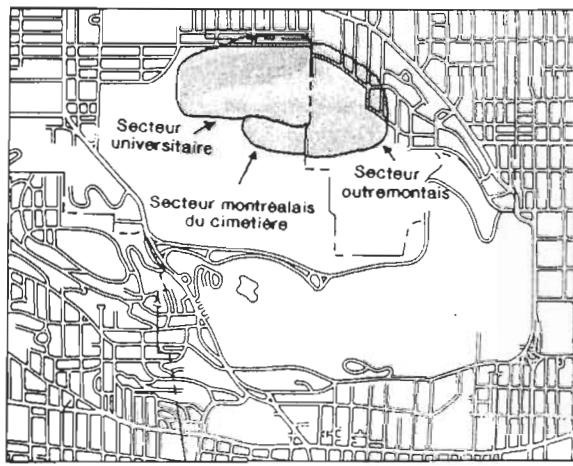
Le *flanc est* (13.6 %): Quant aux propositions de réaménagement de cette sous-zone, elles concernent principalement l'avenue du Parc et l'échangeur du Parc-des-Pins (croquis 7). Les interventions prévues visent à décourager la conduite rapide et à faciliter l'accès piétonnier au parc du Mont-Royal.

Les propositions concrètes sur lesquelles les participants se sont prononcés sont, pour le flanc est, les suivantes:

- l'aménagement d'un terre-plein central;
- le réaménagement de la terrasse principale (axe de la rue Rachel);
- le réaménagement du rond-point de l'avenue du Parc et Mont-Royal;
- la réalisation d'une solution temporaire pour l'échangeur du Parc-des Pins (passerelle, place et autres);
- le démantèlement de l'échangeur du Parc-des Pins.

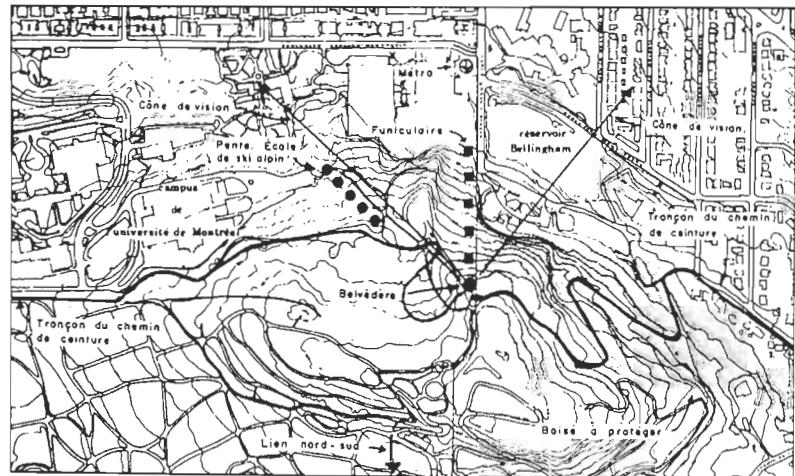
Croquis 6

«Le «flanc nord», zone B, sous-zone 14

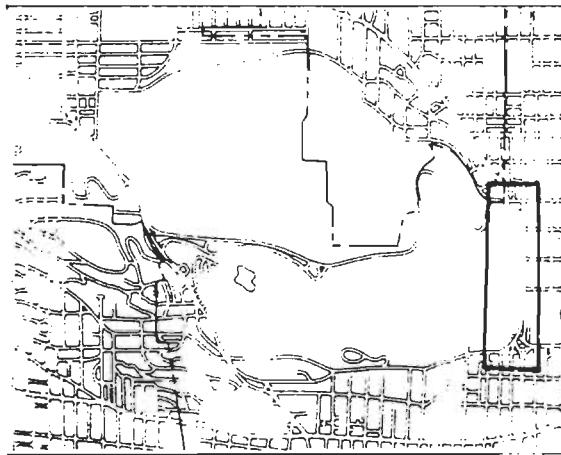


Les trois principaux secteurs constituant le flanc nord (25 hectares)

Plan des aménagements envisagés sur le flanc nord



(source: Plan préliminaire, p. 74 et 76)

Croquis 7**«Le flanc est», zone C, sous-zone 17**

Les deux projets majeurs sur le flanc est: le réaménagement de l'avenue du Parc et de l'échangeur entre cette dernière et l'avenue des Pins.

(source: Plan préliminaire, p. 82)

Le sommet (9.4 %): Cette sous-zone est le secteur du parc qui a le plus retenu l'attention des participants (croquis 8). «Dominant la ville et la région, le secteur du sommet symbolise l'essence même de la montagne» (Plan préliminaire, p. 63). Cette sous-zone se caractérise par des secteurs naturels et d'autres marqués par des interventions humaines (tours de télécommunication et télédiffusion, le grand chalet et la croix). Les interventions proposées pour ce secteur et ayant fait l'objet de commentaires sont:

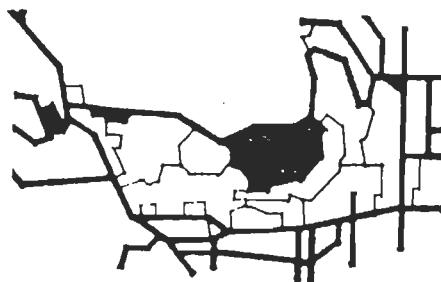
- la restauration du milieu naturel (aménagements légers, gestion des boisés, aménagement des sentiers, aménagement du sentier de la falaise);
- la restauration du chemin Olmsted;
- la restauration du grand chalet;
- la restauration de la croix et aménagement de ses abords;
- l'implantation d'une plate-forme d'observation à 360 degrés;
- l'aménagement des abords des installations de Radio-Canada.

Le piedmont (7.5 %): Située également dans le parc (croquis 9), cette sous-zone de 20 hectares se caractérise par son «érablière de haute valeur écologique [...] il s'agit essentiellement d'une zone de conservation» (Plan préliminaire, p. 69). Les interventions commentées par les participants sont:

- la restauration du milieu naturel (gestion des boisés, sentiers et aménagements légers);
- le prolongement du chemin Olmsted au nord et au sud jusqu'au belvédère Camillien-Houde;
- la construction d'une passerelle au-dessus de Camillien-Houde;

Croquis 8

«Le sommet», zone A, sous-zone 3

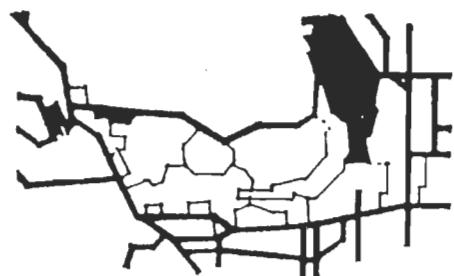


Le plan de réaménagement propose de restaurer l'intégrité écologique des zones naturelles et de mettre en valeur les attraits majeurs qui sont concentrés dans ce secteur (37 hectares).

(source: Plan préliminaire, p. 63)

Croquis 9

«Le piedmont», zone A, sous-zone 9



Caractérisé par son érablière de haute valeur écologique, ce secteur est essentiellement une zone de conservation (20 hectares).

(source: Plan préliminaire, p. 69

- l'aménagement des escaliers;
- l'implantation d'une cabane à sucre.

Le secteur de la maison Smith (7.2 %): un des plus petits secteurs du parc (10 hectares), il se caractérise par la présence d'un immense stationnement asphalté à l'extrémité duquel on retrouve la maison Smith; ce bâtiment de villégiature fut construit avant la création du parc (croquis 10). Ainsi, le plan propose «de récupérer l'espace occupé par les stationnements et de réaménager le secteur en un nouveau pôle d'intérêt majeur du parc» (Plan préliminaire, p. 66). Les principales interventions de cette sous-zone qui ont intéressé les participants sont:

- la restauration de la maison Smith et de ses abords;
- le démantèlement des stationnements;
- l'aménagement d'un amphithéâtre et d'une place publique;
- l'aménagement d'une nouvelle boucle du chemin Olmsted.

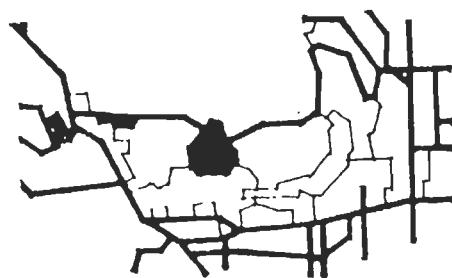
De plus, sauf pour le secteur de la maison Smith, les quatre (4) sous-zones ayant suscité le plus d'intérêt ont reçu des commentaires pour chacun des projets énoncés dans le plan préliminaire; ce qui représente un total de 31 projets, soit près de 44.3 % de l'ensemble des projets commentés par les participants.

Les quatre sous-zones suivantes se partagent 20 % de la fréquence des commentaires:

- la voie Camillien-Houde (zone A);
- le complexe sportif de McGill (zone B);
- le lac aux Castors (zone A);
- l'entrée Peel (zone A).

Croquis 10

«Le secteur de la maison Smith», zone A, sous-zone 6



Au cœur du parc, le
secteur de la maison Smith
(10 hectares)



(source: Plan préliminaire, p. 66)

Les dernières neuf sous-zones (cinq dans la zone A, trois dans la zone B et deux dans la zone C) cumulent 26 % des commentaires, incluant le chemin Remembrance pour lequel aucun des projets n'a été discuté par les participants.

En examinant le rapport entre la fréquence des commentaires et le nombre de projets commentés, on constate que certaines sous-zones tirent leur intérêt de l'*aspect spatial* et non de projets spécifiques. C'est le cas, notamment, du sommet (zone A, sous-zone 3): tous les projets ont été commentés (10), mais très peu de commentaires pour chacun des projets, soit 2.5, alors que la moyenne générale est de 3.8. On retrouve sensiblement le même scénario pour le lac aux Castors et le parc Jeanne-Mance; ces trois sous-zones sont, actuellement, des secteurs fort fréquentés par les utilisateurs.

Par contre, pour d'autres sous-zones ayant également reçu un nombre important de commentaires, le rapport élevé entre la fréquence des commentaires et le nombre de projets commentés nous indique que, pour ces secteurs, ce sont les *projets* qui semblent inquiéter les participants, davantage que l'espace. Ces sous-zones sont:

- la voie Camillien-Houde (7.5): zone A;
- le flanc est (7.2): zone C;
- le complexe sportif de McGill (7.0): zone B;
- le flanc nord (6.1): zone B;
- le secteur de la maison Smith (4.7): zone A.

Par ailleurs, les sous-zones commentées le plus fréquemment sont également celles qui ont intéressé le plus de participants.

En résumé, les participants semblent encore une fois plus concernés par l'espace que constitue le parc du Mont-Royal. En plus de l'orientation de la consultation donnée par la Ville de Montréal, l'intérêt manifesté par les participants pour cette zone provient sans doute d'un certain sentiment d'appartenance plus élevé pour le parc que pour les autres secteurs étant donné sa nature «publique»; d'où également une meilleure accessibilité et, par conséquent, une impression plus grande de pouvoir réellement influencer le décideur.

Par ailleurs, il semble que certains projets seraient à l'origine de l'intérêt manifesté pour la zone périphérique au parc et la zone des voies bordant la montagne. Nous y reviendrons à la dernière section.

Auparavant il serait important d'analyser l'attitude des participants envers les sous-zones afin de déterminer si leurs choix se font dans un sens d'acceptation ou de rejet des propositions de la Ville de Montréal.

5.4.2 Attitude des participants envers les sous-zones d'intervention

Les sous-zones ayant soulevé le plus de discussion étant identifiées, voyons comment les participants traduisent leur accord ou leur désaccord face à la mise en valeur de ces secteurs.

Le tableau 10 spécifie les valeurs positives et négatives associées aux commentaires émis pour chacune des sous-zones. On constate que si certaines sous-zones semblent faire l'unanimité chez les participants d'autres, au contraire, créent un total désaccord.

En omettant le chemin Remembrance (zone A, sous-zone 2), sous-zone pour laquelle aucun commentaire n'a été formulé, les sous-zones

suivantes sont classées dans un ordre décroissant des consensus parmi les participants:

- **l'*escarpement*** (zone A, sous-zone 4): les participants qui ont commenté cette sous-zone sont unanimes à rejeter les quatre (4) projets proposés en raison de la fragilité de ce secteur (pentes abruptes et faible épaisseur des dépôts), (croquis 11). Ils recommandent des mesures de conservation plus appropriés;
- **le *flanc sud*** (zone C, sous-zone 18): les participants ayant commenté ce secteur sont tous d'accord avec les propositions d'intervention même si elles requièrent plus de 13 % du budget total. Les projets d'aménagement sur le flanc sud concernent la mise en valeur de l'avenue des Pins et le renforcement des liens entre le centre-ville et le parc du Mont-Royal (croquis 12). Les citoyens privilégient, ici, l'accessibilité à la montagne et la restauration des éléments patrimoniaux;
- **la *côte placide*** (zone A, sous-zone 10) et le ***secteur de l'hôpital Royal-Victoria*** (zone B, sous-zone 16): les commentaires formulés sont favorables à 90 % aux projets de ces secteurs qui concernent surtout la restauration d'éléments naturels et patrimoniaux ainsi que l'amélioration de l'accès piétonnier (croquis 13 et 14);
- **le *lac aux Castors*** (zone A, sous-zone 5), les ***pentes boisées*** (zone A, sous-zone 7) et ***l'accès au flanc nord*** (zone B, sous-zone 13): ces secteurs ne sont pas trop controversés eux non plus, les projets identifiés étant surtout liés à la restauration et au maintien des lieux (croquis 15, 16, 17);
- **le *parc Jeanne-Mance*** (zone A, sous-zone 11), le ***chemin de ceinture*** (zone B, sous-zone 12) et le ***flanc ouest*** (zone C, sous-zone 19): ces secteurs traduisent un consensus favorable à 70 %, les projets étant en relation avec l'accessibilité et la récréation (croquis 18, 19);
- **le *flanc nord*** (zone B, sous-zone 14), le ***complexe sportif McGill*** (zone B, sous-zone 15) et ***l'entrée Peel*** (zone A, sous-zone 8): les participants sont, à 70 %, contre les propositions formulées pour ces secteurs qui ont reçu 26 % des commentaires (croquis 20);

Tableau 10

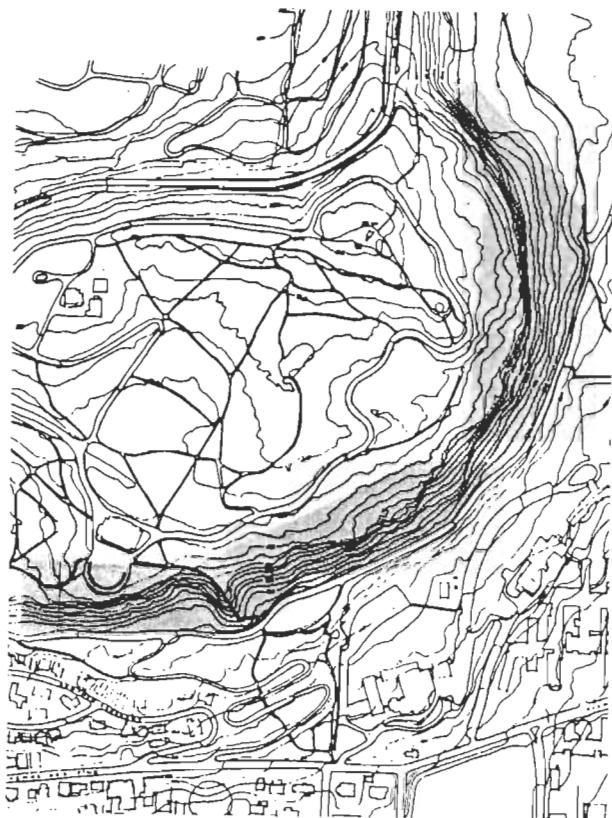
**Valeurs associées aux commentaires
pour chacune des sous-zones**

Zones ⁽¹⁾	Sous-zones	Fréquence des commentaires		
		Total	+	-
B	14. Flanc nord	43	11	32
C	17. Flanc est	36	22	14
A	3. Sommet	25	11	14
A	9. Piedmont	20	8	12
A	6. Secteur maison Smith	19	12	7
A	1. Voie Camillien-Houde	15	7	8
B	15. Complexe McGill	14	4	10
A	5. Lac aux Castors	12	9	3
A	8. Entrée Peel	12	4	8
A	11. Parc Jeanne-Mance	9	6	3
B	12. Chemin de ceinture	9	6	3
C	18. Flanc sud	9	9	0
C	19. Flanc ouest	9	6	3
B	13. Accès au flanc nord	8	6	2
A	4. Escarpement	7	0	7
A	10. Côte placide	7	6	1
B	16. Hôpital Royal Victoria	7	6	1
A	7. Pentes boisées	4	3	1
A	2. Chemin Remembrance	0	0	0
Total		19	265	136
				129

(1) Zones: A-parc du Mont-Royal
B-périmétrie du parc
C-Voies bordant le mont Royal

Croquis 11

«L'escarpement», zone A, sous-zone 4

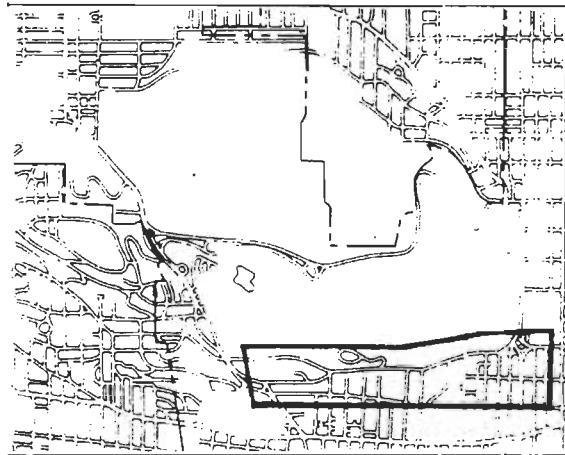


L'escarpement: l'élément
sculptural du parc du
Mont-Royal

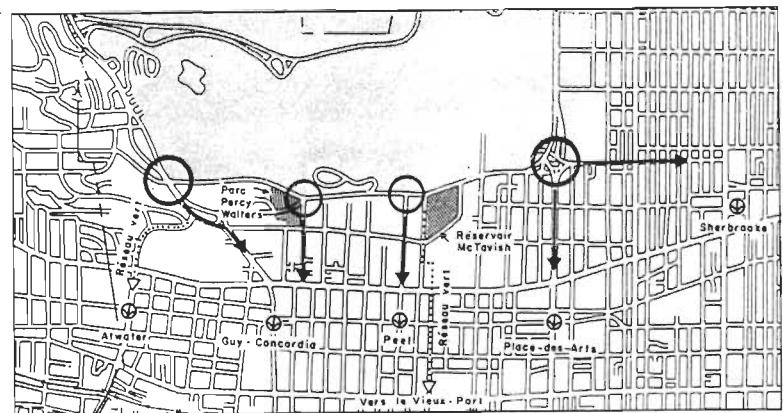
(source: Plan préliminaire, p. 64)

Croquis 12

«Le flanc sud», zone C, sous-zone 18

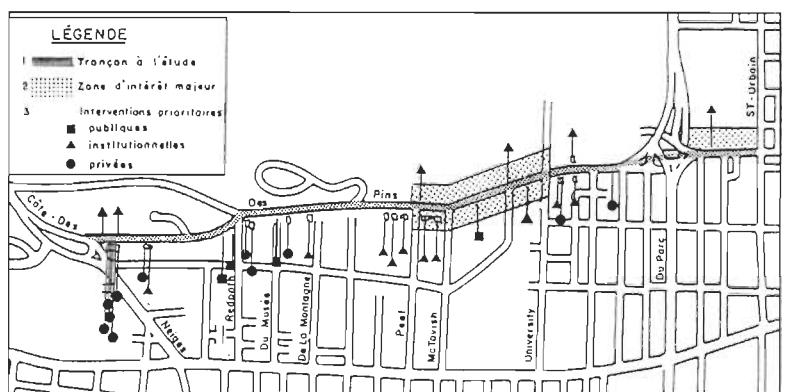


Principaux liens entre le centre-ville et l'entrée du parc du Mont-Royal



Plan inventoriant les éléments patrimoniaux nécessitant des interventions de restauration

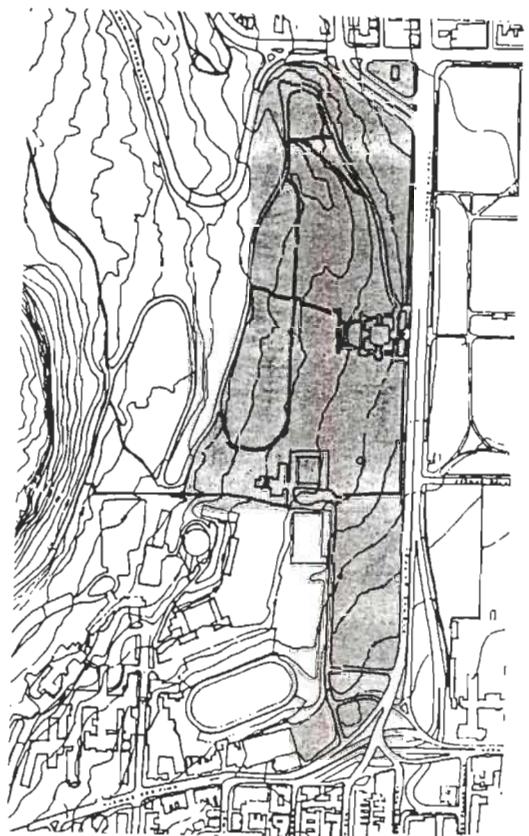
(source: Plan préliminaire, pp. 86-87)



Plan inventoriant les éléments patrimoniaux passablement déteriorés nécessitant des interventions pour leur mise en valeur.

Croquis 13

«La côte placide», zone A, sous-zone 10

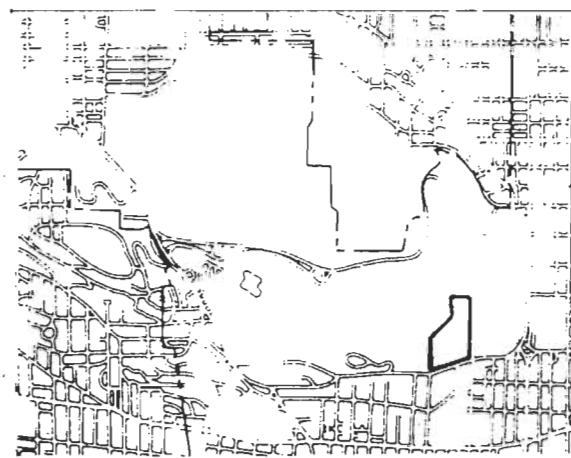


Accessible et très fréquentée, c'est la partie du parc du Mont-Royal la plus ouverte sur la ville (23 hectares)

(source: Plan préliminaire, p. 70)

Croquis 14

«Le secteur de l'hôpital Victoria», zone B, sous-zone 16

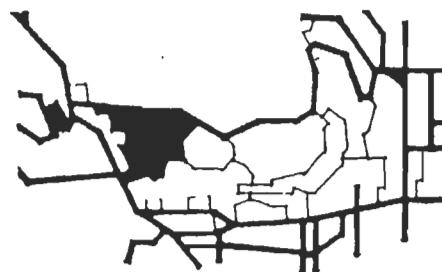


Projet d'utilisation du stationnement par les usagers du parc, pendant les fins de semaine et les jours fériés.

(source: Plan préliminaire, p. 80)

Croquis 15

«Le lac aux Castors», zone A, sous-zone 5



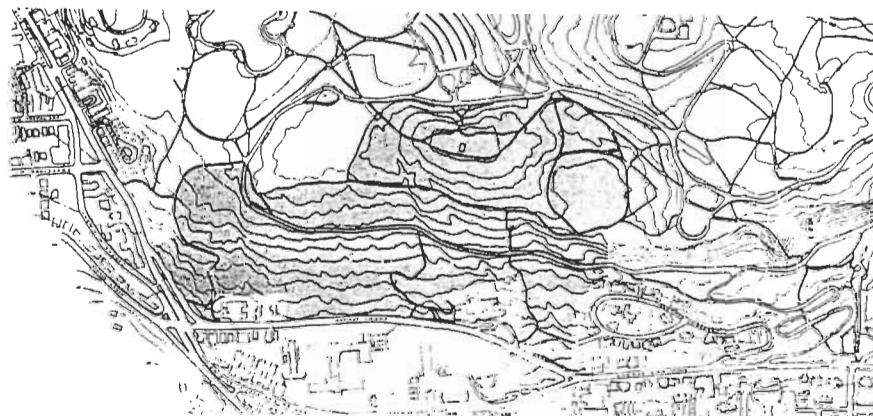
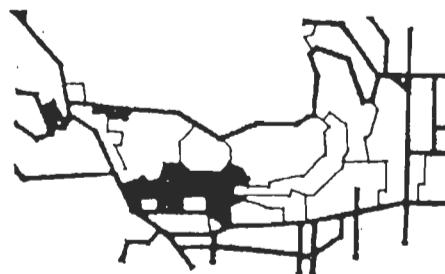
L'un des sites les plus
fréquentés du parc
(19 hectares)



(source: Plan préliminaire, p. 65)

Croquis 16

«Les pentes boisées», zone A, sous-zone 7

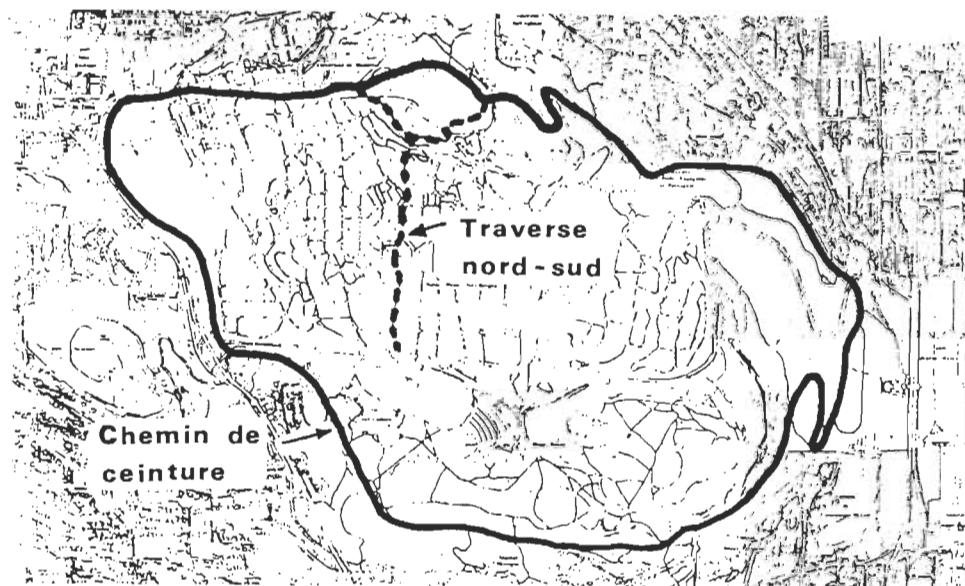


Secteur naturel couvert d'arbres matures et dominé par une colline
(34 hectares)

(source: Plan préliminaire, p. 67)

Croquis 17

**«Accès au flanc nord et lien de traverse nord-sud»,
zone B, sous-zone 13**

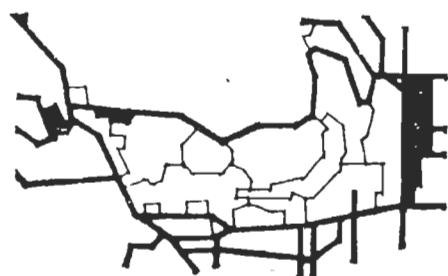


Tracé du chemin de ceinture

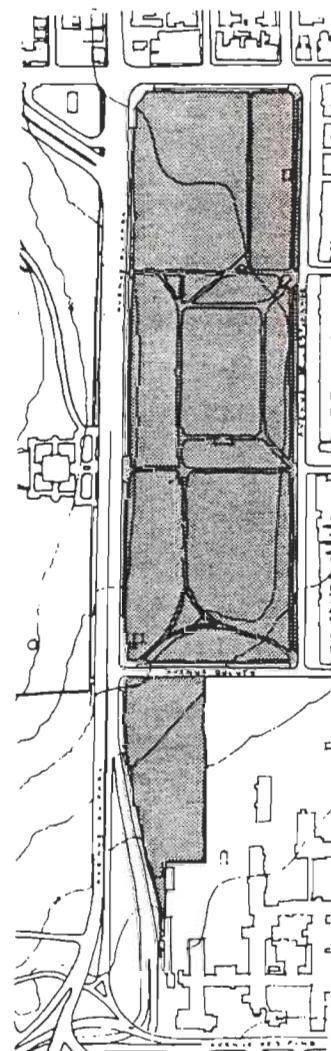
(source: Plan préliminaire, p. 74)

Croquis 18

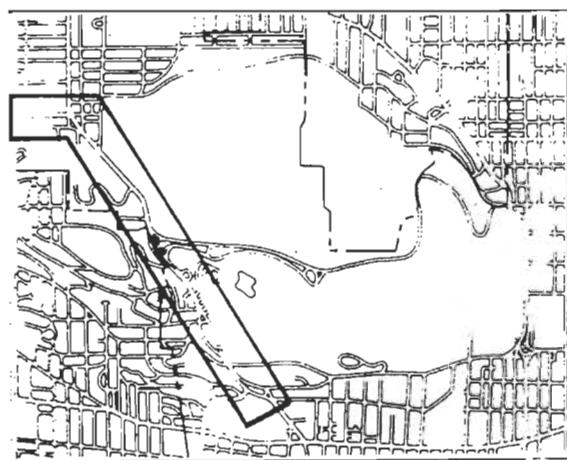
«Le parc Jeanne-Mance», zone A, sous-zone 11



Parc de quartier, fortement
utilisé à des fins récréatives,
sportives et culturelles
(14 hectares)



(source: Plan préliminaire, p. 71)

Croquis 19**«Le flanc ouest», zone C, sous-zone 19**

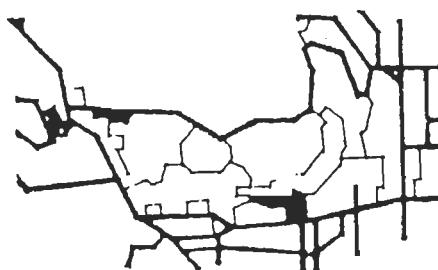
Ce secteur comprend deux importantes artères:

- le chemin de la Côte-des-Neiges
- le chemin de la Reine-Marie

(source: Plan préliminaire, p. 89)

Croquis 20

«L'entrée Peel», zone A, sous-zone 8



Porte d'entrée principale à partir du centre-ville

(source: Plan préliminaire, p. 68)

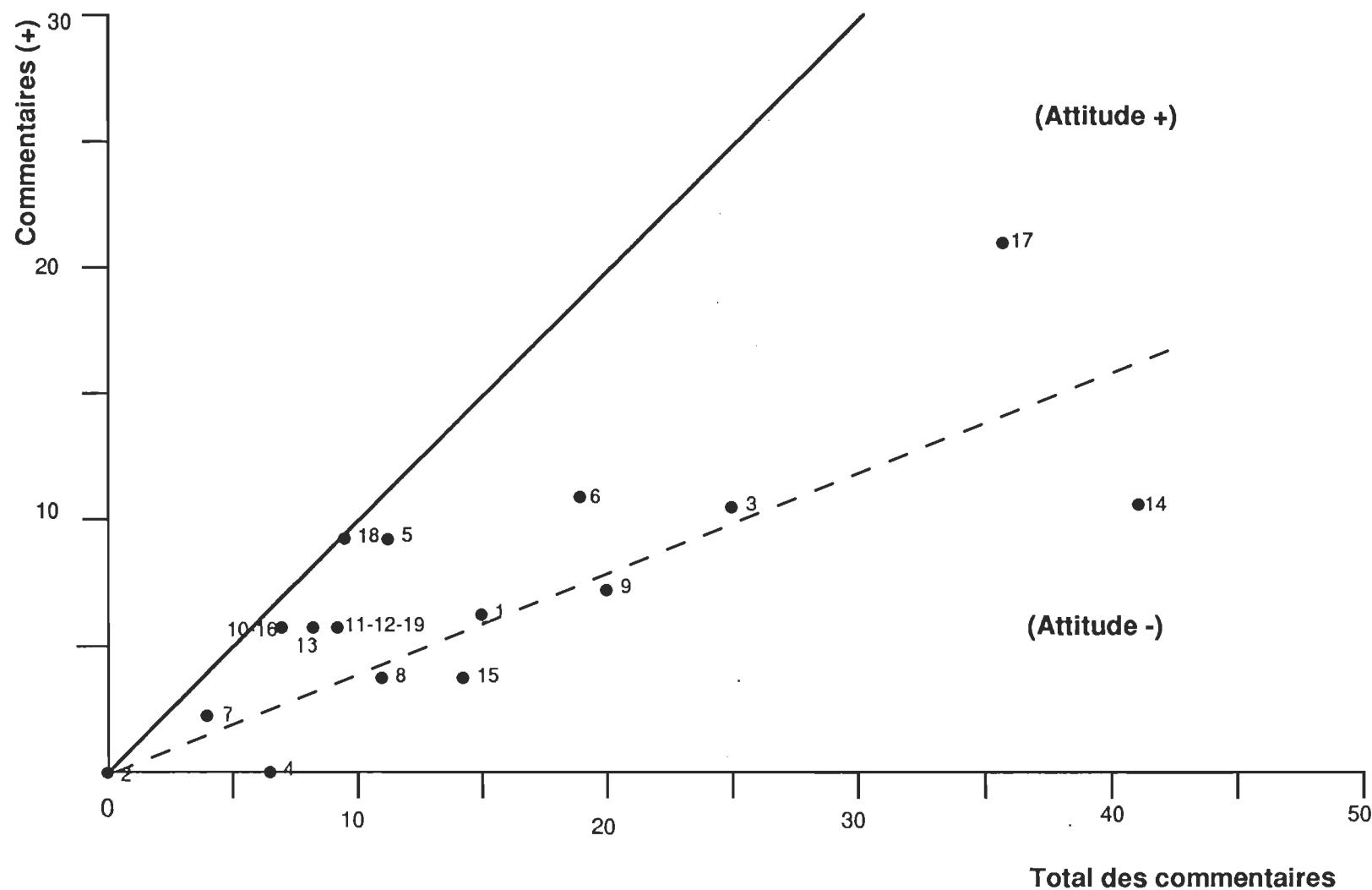
- le **flanc est** (zone C, sous-zone 17), le **secteur de la maison Smith** (zone A, sous-zone 6), le **sommet** (zone A, sous-zone 3) et le **piedmont** (zone A, sous-zone 9): pour les deux premières sous-zones les participants sont majoritairement (mais faiblement, 60 %) en faveur des projets prescrits pour ces secteurs. Ils sont défavorables aux projets des deux autres zones.
- la **voie Camillien-Houde** (zone A, sous-zone 1): elle est celle qui crée le plus de désaccord entre les participants, c'est-à-dire autant d'attitudes positives que négatives. Même si ce secteur ne comporte que deux projets discutés, sur une possibilité de trois, il a tout de même reçu 15 commentaires, le plaçant ainsi au sixième rang des sous-zones les plus discutés. La population ne s'entend donc pas sur le réaménagement de cette artère qui vise à lui donner un caractère lié à la promenade et non au transit rapide. La nécessité de réduire l'emprise de l'automobile sur cette artère est donc loin de plaire à tous.

La figure 7 illustre l'attitude des participants envers chacune des sous-zones. Les secteurs les plus rapprochés de la ligne pointillée représentent ceux où les participants sont le plus divisés entre l'attitude à adopter. Plus on s'éloigne de ce pointillé plus les participants sont unanimes à recommander ou à rejeter les projets d'intervention spécifiques à chacune des sous-zones.

En résumé, dans cinq des sept sous-zones ayant provoqué le plus de commentaires, les participants rejettent les projets d'aménagement proposés dans ces secteurs préalablement identifiés par la Ville comme devant être hautement **protégés**. Les projets prévus sur le flanc est sont généralement acceptés puisqu'ils améliorent l'**accessibilité** à la montagne. Quant au secteur de la maison Smith, les participants souhaitent lui redonner un aspect plus champêtre, rappelant ainsi le caractère historique du lieu, et une vocation liée à l'*accueil* des visiteurs.

Figure 7

Attitude des participants pour chacune
des sous-zones d'intervention



Après avoir identifié les sous-zones ayant davantage porté à réflexion, dans la prochaine section nous analyserons les projets qui ont suscité la plus grande polémique de la part des participants. Les dimensions sociales, économiques et écologiques propres aux projets souhaitables ou condamnables par les citoyens nous permettront de percevoir l'équilibre choisi parmi les dimensions pour un développement durable du mont Royal.

5.5 Analyse des projets d'intervention selon les dimensions du développement durable

Cette analyse portera sur les projets les plus fréquemment cités par les participants. Après les avoir identifiés, nous les évaluerons selon les trois principales dimensions du développement récréo-touristique durable et essaierons de dégager des constantes tant dans les projets encouragés par les participants que dans ceux repoussés.

5.5.1 Identification des projets les plus commentés

Les sous-zones qui ont suscité le plus de controverse contenaient des projets précis qui intéressaient les participants d'une façon particulière. Les huit (8) projets les plus souvent critiqués apparaissent au tableau 11.

Les commentaires recueillis pour ces projets représentent 40 % de l'ensemble des commentaires et environ 53 % des commentaires hostiles envers les projets. Ces projets controversés se retrouvent dans les sous-zones déjà identifiées comme les plus concernées.

Tableau 11
Les huit projets d'intervention les plus discutés

Projet d'Intervention	Sous-zone	Zone ⁽¹⁾	Attitude + —	Fréquence des commentaires	X Y Z ⁽²⁾
Funiculaire	Flanc nord	B	2 19	21	15 5 17
Démantèlement de l'échangeur du Parc-des Pins	Flanc est	C	12 5	17	20 10 20
Construction de centre sportif	Complexe McGill	B	4 10	14	5 5 18
Réaménagement	Voie Camillien-Houde	A	6 5	11	15 20 7
Plate-forme d'observation	Sommet	A	4 7	11	15 5 16
Cabane à sucre	Piedmont	A	2 9	11	15 5 16
Pente-école de ski alpin	Flanc nord	B	2 9	11	5 5 16
Démantèlement de stationnement	Secteur maison Smith	A	6 4	10	15 20 6
			<u>38</u> 136	<u>68</u> 129	<u>106</u> 265

(1) A = par du Mont-Royal
 B = périphérie du parc
 C = voies bordant le mont Royal

(2) X = l'accessibilité
 Y = la conservation
 Z = la productivité

Au niveau des zones, le parc du Mont-Royal compte quatre (4) projets qui ont été fortement discutés, dont deux (2) de façon favorable et deux (2) de façon défavorable.

Rappelons que cette zone comportait une proportion presque égale de commentaires favorables et défavorables. Parmi ces huit (8) projets, trois sont prévus dans la zone périphérique, mais tous rejetés majoritairement par les participants. Un seul de ces projets concerne la zone des voies bordant le mont Royal et la majorité des participants lui sont favorables.

Le tableau 12 illustre le degré d'accord entre les participants en ce qui concerne l'approbation ou le refus des projets qu'ils ont le plus souvent critiqués.

L'implantation d'un funiculaire sur le flanc nord (zone B) constitue, aux yeux des participants, le projet le plus farfelu, inutile et surtout contraire à la vocation de conservation de la montagne. Les arguments les plus souvent invoqués sont: l'aspect conflictuel avec le caractère naturel de la montagne, une accessibilité restreinte, ainsi qu'une infrastructure lourde et coûteuse qui ne respecte pas le caractère d'ensemble de ce secteur.

La cabane à sucre (zone A) est perçue elle aussi comme un élément dénaturant le milieu et incompatible avec la vocation de conservation. L'ajout d'un tel équipement lourd est, par conséquent, non pertinent à la mise en valeur de la montagne.

Tableau 12

Degré d'accord envers les projets les plus discutés par les participants

Projets	Consensus (%)	Favorable	Défavorable
Funiculaire	9 0		✓
Cabane à sucre	8 2		✓
Ski alpin	8 2		✓
Complexe sportif McGill	7 1		✓
Démantèlement échangeur	7 1	✓	
Plate-forme d'observation	6 4		✓
Démantèlement stationnement	6 0	✓	
Réaménagement voie C.-H.	5 5	✓	

Les participants rejettent également le projet d'aménagement d'une pente-école de ski alpin qui, vu sa localisation, ne convient pas à l'initiation; donc peu accessible et surtout inacceptable dans un secteur de tranquillité et à haute valeur écologique. L'installation d'un tel équipement ne contribuerait pas à la conservation de la montagne mais plutôt à sa «consommation» en la transformant en une sorte de base de plein air.

Les étudiants de l'université McGill sont les seuls réellement convaincus de la nécessité de construire un complexe sportif sur le territoire de la montagne. Pour les autres participants cet ajout est considéré comme un empiétement sur la montagne et un morcellement inacceptable du point de vue écologique et n'améliore pas l'accessibilité de la collectivité; de plus, en favorisant l'activité sportive, ce projet va à l'encontre de la vocation de détente réclamée par les utilisateurs.

Vient ensuite le projet de démantèlement de l'échangeur du Parc-des-Pins. D'aucuns admettent l'aspect prioritaire de ce projet pour améliorer l'accessibilité à la montagne sauf que la solution proposée par la Ville de Montréal leur apparaît inadéquate et trop coûteuse.

Si l'implantation d'une plate-forme d'observation à 360° (zone A) semble une idée intéressante pour certains, la majorité condamne ce projet à cause des impacts négatifs potentiels sur cette zone de conservation déjà trop encombrée.

Dans l'ensemble, les participants sont en faveur du démantèlement des stationnements dans le secteur de la maison Smith et du réaménagement de la voie Camillien-Houde afin d'améliorer l'accessibilité par des moyens de transport plus légers et collectifs. Par contre, une bonne proportion de participants contestent ces projets qui répondent aux besoins des usagers actuels et qui, en définitive, constituent un «mal nécessaire».

En résumé, lorsque les participants appuient un projet d'intervention les raisons invoquées font surtout référence à l'amélioration de l'accessibilité par circulation douce. Les projets rejetés le sont généralement parce que: 1) leur réalisation entraînerait une dénaturation de la montagne; 2) ils impliquent la construction d'infrastructures lourdes et souvent onéreuses et 3) ils n'améliorent pas l'accessibilité.

Nous allons maintenant analyser le choix des projets retenus et rejetés par les participants en fonction de l'équilibre entre les dimensions du développement durable.

5.5.2 Valeur des projets selon les dimensions du développement durable

En comparant les huit (8) projets les plus souvent cités par les participants, selon les valeurs attribuées à chacun pour l'accessibilité (X), la conservation (Y) et la productivité (Z) - ces valeurs sont données au tableau 11 qui précède - on obtient une image de l'équilibre souhaité par les participants entre les dimensions du développement durable. Cette image, représentée sous la forme d'un triangle construit à partir des valeurs allouées aux axes X, Y et Z, réfère au cœur du modèle de développement récro-touristique durable élaboré au chapitre 3. Ce triangle illustre le résultat des négociations entre les intervenants pour parvenir à un accord en vue du développement durable de la montagne.

Les triangles qui apparaissent à la figure 8 expriment l'équilibre souhaité par les participants dans leur choix de projets jugés les plus favorables à la mise en valeur du mont Royal.

- **Démantèlement de l'échangeur du Parc-des Pins** (voies bordant la montagne): deuxième projet le plus souvent cité et dont

71 % des commentaires sont favorables à sa réalisation. Pour cette zone la valeur élevée attribuée à la productivité, soit 20, n'est pas un obstacle puisqu'elle favorise une meilleure accessibilité et que la valeur allouée à la conservation est stable, c'est-à-dire 10, donc ne dégrade pas inutilement le milieu naturel.

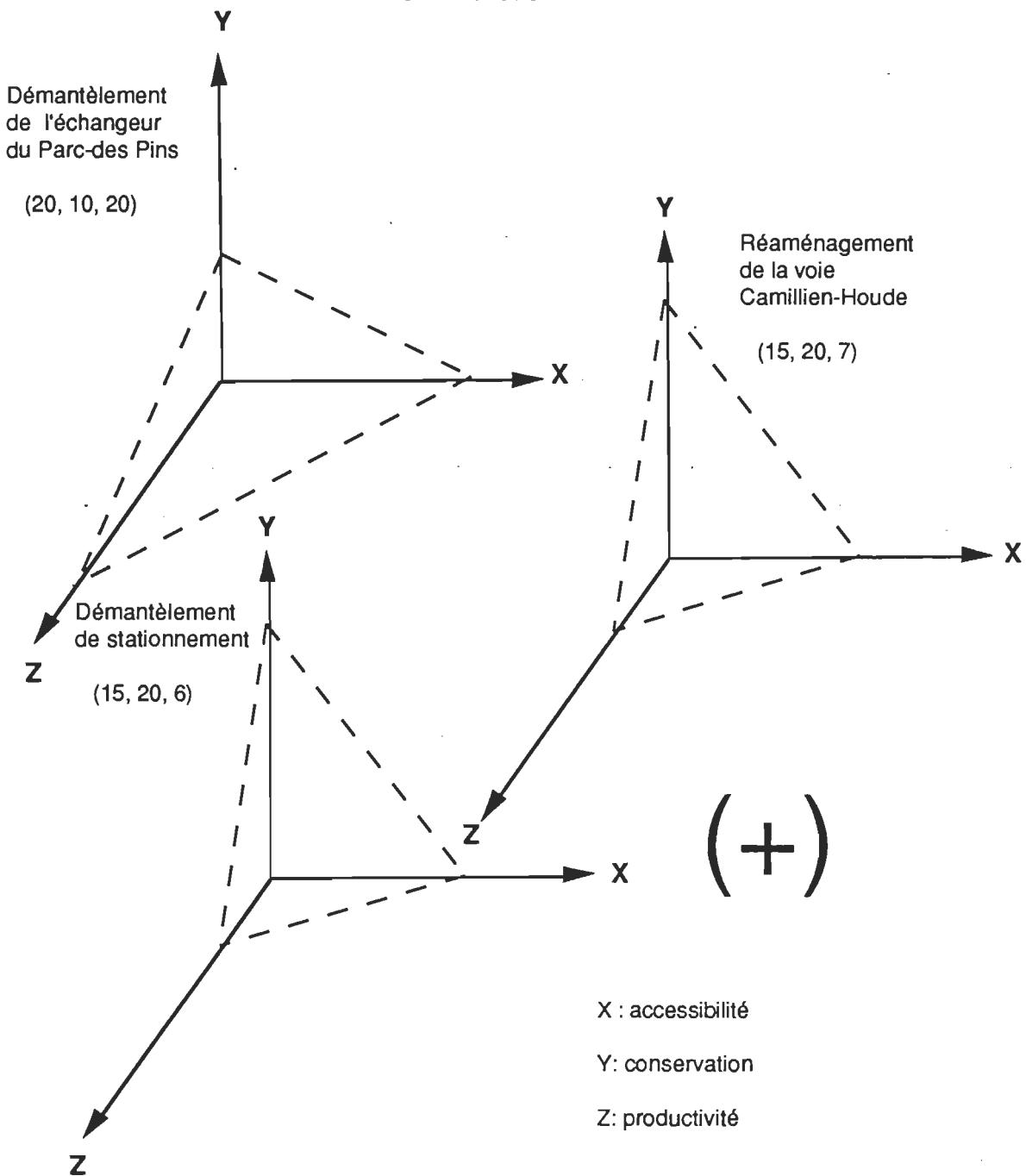
- **Réaménagement de la voie Camillien-Houde** (parc du Mont-Royal): quatrième projet le plus souvent cité et dont 55 % des commentaires sont favorables à sa réalisation. Ce projet alloue une valeur maximale à la conservation, une faible hausse de l'accessibilité ainsi qu'une productivité minime. Selon les commentaires donnés, la valeur élevée de la dimension conservation associée à la hausse de l'accessibilité justifient les dépenses qu'encourrait un tel projet.
- **Démantèlement de stationnement** (parc du Mont-Royal): dernier des huit (8) projets les plus souvent cités et dont 60 % des commentaires sont favorables à sa réalisation. On relève ici le même argument que pour le projet précédent.

Par conséquent, les caractéristiques communes aux projets ayant soulevés le plus grand nombre de commentaires et pour lesquels les participants étaient favorables sont:

- une amélioration de l'accessibilité;
- une qualité accrue du paysage;
- le maintien ou l'augmentation de la superficie de l'espace naturel (non-aménagé) de la montagne.

La dimension productivité ne semble pas être déterminante dans la recommandation des projets à réaliser.

Figure 8
Représentation de l'équilibre entre les dimensions du développement durable pour les projets d'intervention les plus souhaités



À la figure 9 apparaissent les triangles exprimant l'équilibre souhaité par les participants dans leur choix de projets jugés les plus indésirables concernant la mise en valeur du mont Royal.

- ***Implantation d'un funiculaire*** (périphérie du parc): projet le plus souvent cité par les participants et dont 90 % des commentaires sont défavorables à sa réalisation. Aux yeux des participants, une meilleure accessibilité ne justifie pas une dégradation du milieu naturel, ni la construction d'un tel équipement lourd sur un territoire aussi fragile écologiquement.
- ***Complexe sportif McGill*** (périphérie du parc): troisième projet le plus souvent cité et dont 71 % des commentaires sont défavorables à sa réalisation. Une diminution de l'accessibilité et un empiétement sur le parc sont des impacts rigoureusement contestés par tous les participants, sauf les représentants de l'université McGill.
- ***Aménagement d'une plate-forme d'observation*** (parc du Mont-Royal): cinquième projet le plus souvent commenté et dont 64 % des commentaires sont défavorables à sa réalisation. La construction d'équipement lourd et la dégradation du milieu naturel sont, encore une fois, à l'origine du rejet de cette proposition malgré l'amélioration de l'accessibilité.
- ***Construction d'une cabane à sucre*** (parc du Mont-Royal): sixième projet le plus souvent commenté et dont 82 % des commentaires sont défavorables à sa réalisation. On retrouve ici le même argument que pour le funiculaire et la plate-forme d'observation.
- ***Aménagement d'une pente-école de ski alpin*** (périphérie du parc): septième projet le plus souvent cité et dont 82 % des commentaires sont défavorables à sa réalisation. L'aménagement d'une pente de ski alpin constitue une diminution de l'accessibilité, en faveur d'une clientèle restreinte d'utilisateurs, de même qu'une dégradation du couvert végétal. De plus, la construction d'équipement lourd constitue un ajout non désiré par les participants.

Figure 9
Présentation de l'équilibre entre les dimensions du développement durable pour les projets les plus contestés

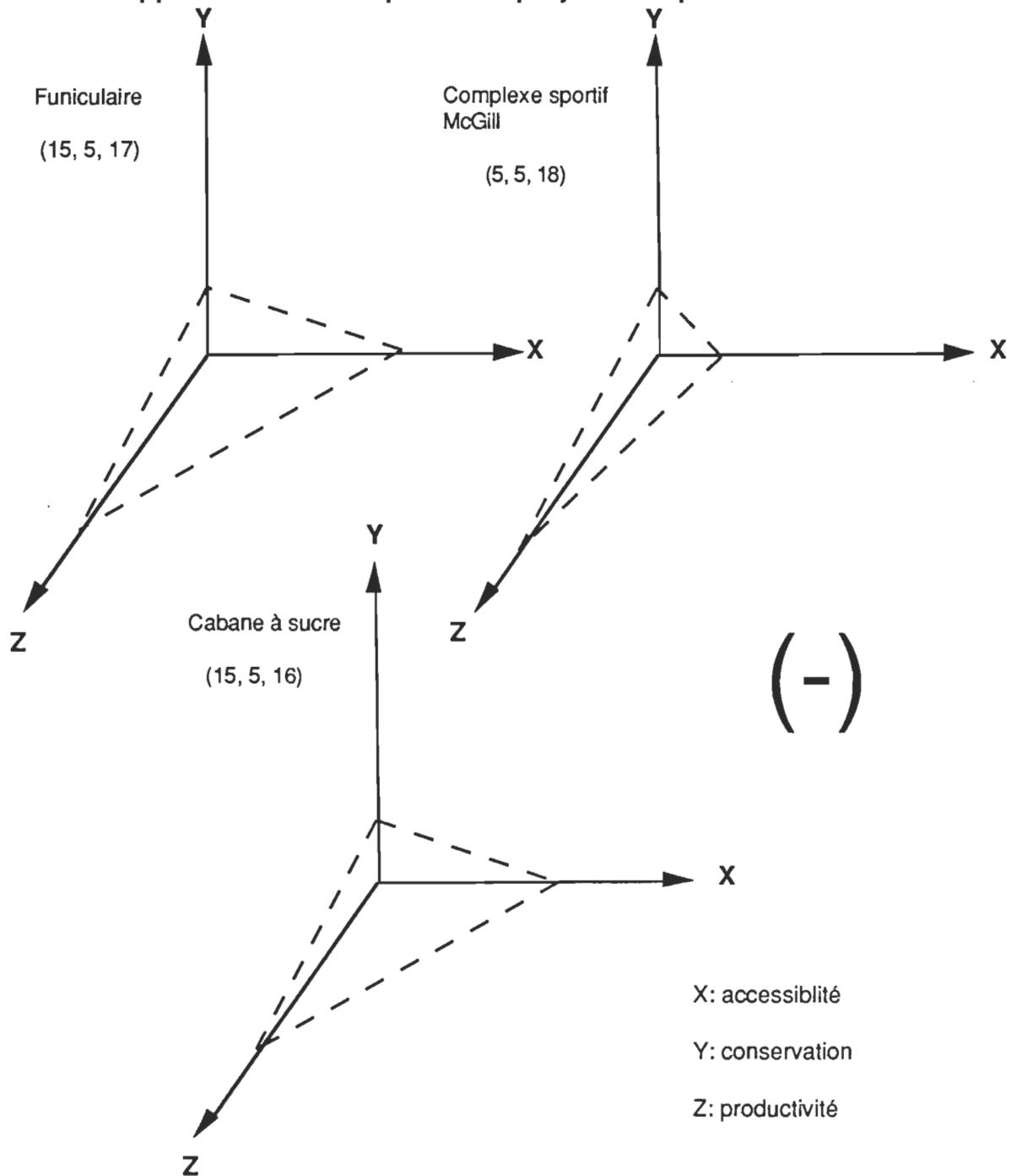
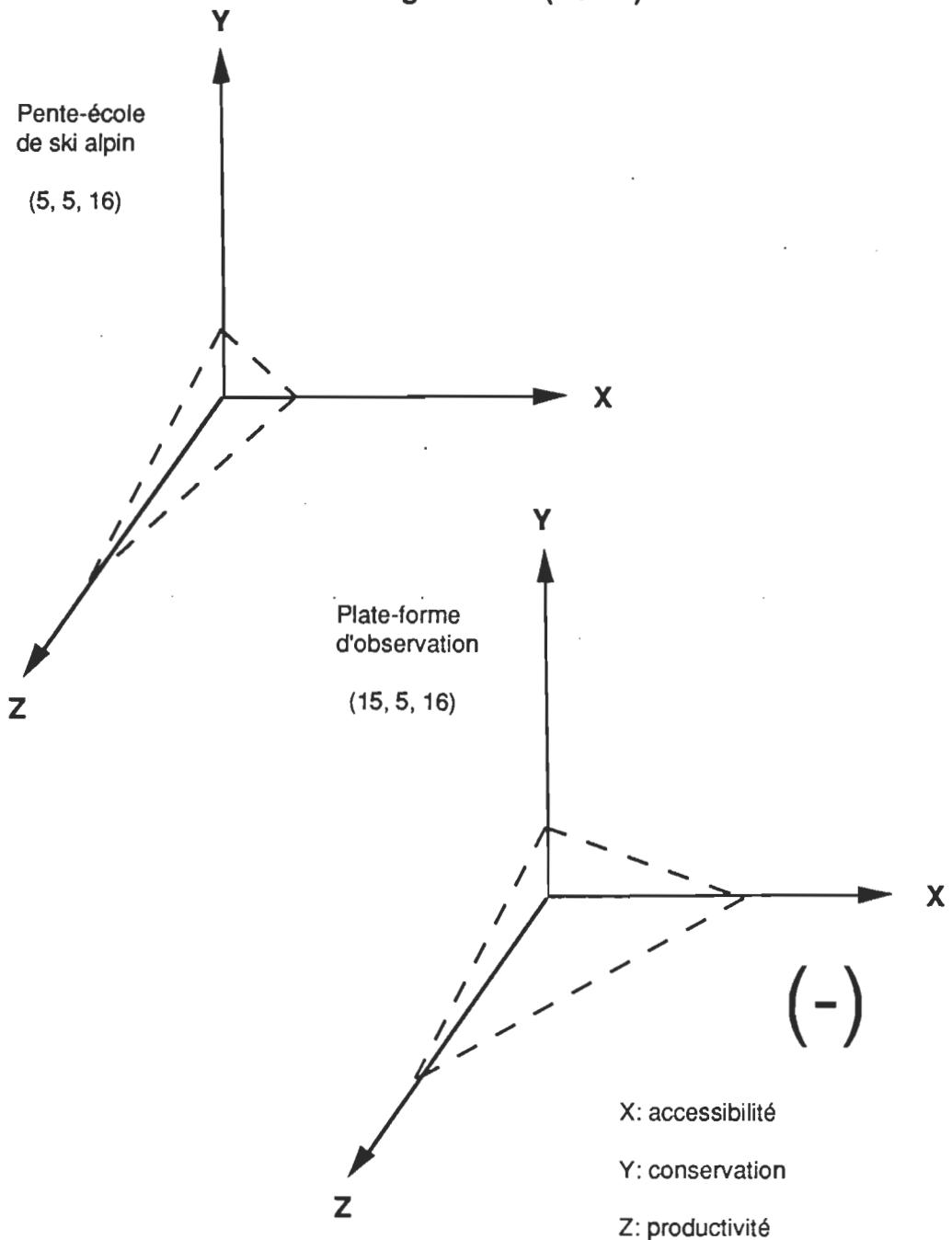


Figure 9 (suite)



Par conséquent, parmi les projets ayant soulevé le plus de commentaires, les caractéristiques communes à ceux qui ont été rejetés par les participants sont:

- l'ajout d'équipement lourd;
- une diminution de la qualité du paysage;
- une diminution de la superficie de l'espace naturel (non-aménagé) de la montagne.

Ces graphiques que nous venons de décrire illustrent la conception du développement durable tel que perçu par les citoyens, selon leur acceptation ou leur rejet des projets d'intervention proposés par la Ville de Montréal.

5.5.3 Interprétation générale des résultats

À partir des projets d'intervention comme base de mesure empirique, il est possible de démontrer de façon plus générale la conception d'un équilibre dans la perception des citoyens, selon les dimensions du développement durable.

- *L'Accessibilité*

En ce qui concerne les projets souhaités par les participants, l'accessibilité constitue la dimension à privilégier pour toutes les zones d'intervention de la montagne. Les valeurs acceptables se situent entre 15 et 20, ce qui représente un écart de 5 points.

À l'opposé, l'accessibilité constitue pour les participants le dernier motif de rejet d'un projet d'intervention, l'écart entre les valeurs étant de 10 points.

- ***La Conservation***

Les valeurs acceptables de cette dimension pour des projets souhaités se situent entre 10 et 20. L'écart toléré est ici plus élevé que pour l'accessibilité. La conservation est donc la deuxième dimension à privilégier dans le cas des projets souhaités.

En ce qui a trait aux projets rejetés, la valeur allouée à la conservation est très faible, soit 5 points. Cette dimension représente le premier motif de rejet de projets d'intervention jugés non durables par les participants.

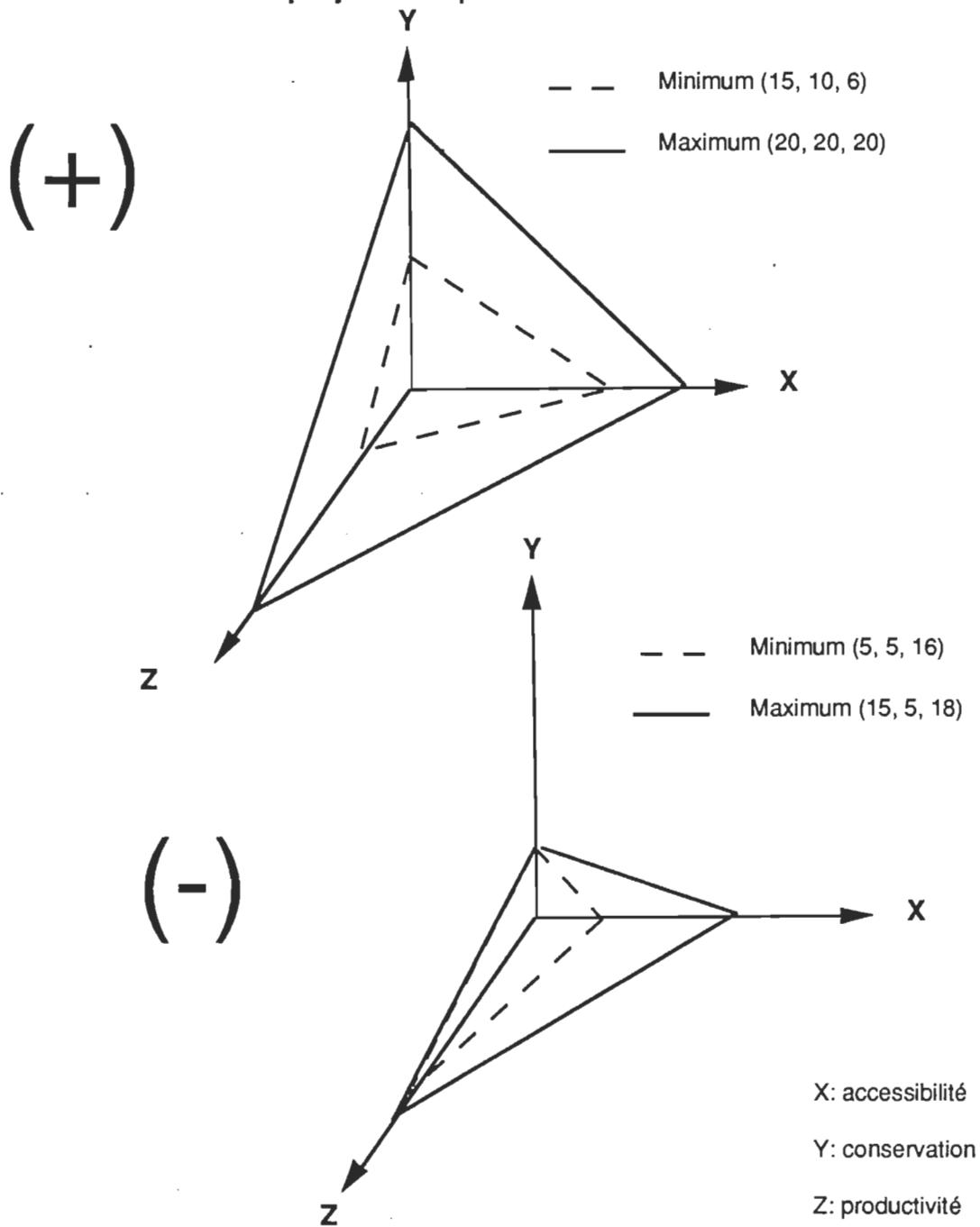
- ***La Productivité***

L'écart toléré pour les projets autorisés est assez large, soit 14 points, cette dimension constitue le dernier motif d'acceptation des projets; elle n'est donc pas très déterminante dans le choix des propositions d'intervention.

La situation des projets rejetés est tout à fait à l'opposé. La valeur associée à la productivité est toujours assez élevée (entre 16 et 18) et constitue le deuxième motif associé au rejet de projets d'intervention.

Ainsi, les deux modèles présentés à la figure 10 résument la nature du compromis, c'est-à-dire de l'équilibre choisi, pour les projets devant être encouragés (+) et ceux qui doivent être bannis (-).

Figure 10
Synthèse des dimensions du développement durable
concernant les projets les plus discutés à la consultation



CONCLUSION

Considérant l'ensemble des projets abordés selon l'angle des dimensions de développement récréo-touristique durable, on remarque les mêmes constantes que celles repérées dans les projets les plus discutés par les participants.

Ainsi, dans le cas de la mise en valeur du mont Royal on constate que l'**ACCESSIBILITÉ** est un facteur discriminant dans le choix des projets d'intervention. Dans un contexte de développement durable en loisir et tourisme, on doit donc tenir compte de ce critère avant même celui de la conservation ou celui de la productivité.

Par **accessibilité** les participants entendent pouvoir utiliser la plus grande proportion possible du territoire de la montagne. Dans un souci d'équité, ils souhaitent également que le mont Royal soit accessible à tous les citoyens, sans égard d'âge, de condition sociale ou physique.

Dans ce sens, la majorité des participants privilégient les projets mettant l'accent sur la **qualité de l'accessibilité et du site lui-même plutôt que sur la diversité de certaines activités ne s'adressant qu'à une clientèle spécifique au détriment du plus grand nombre** (exemple: l'escalade, l'équitation, le ski alpin).

Ainsi, les projets d'aménagement souhaités ou rejetés par les participants traduisent leur perception de la montagne. Celle-ci doit demeurer un espace non-spécialisé, accessible à tous et axée sur des activités douces telles la récréation de plein air, la détente et les rencontres sociales (familiales ou amicales).

Par conséquent, il importe de restaurer et de maintenir l'intégrité écologique et culturelle de la montagne afin que les générations à venir

puissent elles aussi profiter de ce décor naturel au cœur d'un centre fortement urbanisé. Pour conserver tout son attrait, toute sa signification, de même que sa «magie», la montagne doit demeurer un espace distinctif et éviter de se laisser envahir par la ville et la vie urbaine en empêchant le développement d'infrastructure lourde dont le béton utilisé pourrait annihiler l'effet de dépaysement recherché.

Ainsi, dans la recherche de l'équilibre entre l'utilisation et la conservation du mont Royal, les citoyens de par la sagesse de leur attitude face aux projets d'intervention souhaitent réellement développer les usages publics de la montagne qui sont compatibles avec la préservation à long terme des ressources de la montagne. En d'autres termes, les aménagements prescrits doivent s'inscrire dans la perspective de l'**«utilisation durable»** des ressources naturelles propres à ce milieu.

Conclusion

CONCLUSION

La question fondamentale de cette recherche consistait à déterminer comment, selon la perspective du développement durable, les intervenants ont réussi à réconcilier l'équilibre entre le volet conservation et le volet récréation, dans le cas d'une décision politique concernant l'aménagement du mont Royal.

Une revue de la littérature portant principalement sur le concept de développement durable, compris dans le sens du résultat d'une négociation entre différentes parties en vue d'une décision, a conduit à l'élaboration d'un modèle de développement récréo-touristique durable. À partir de ce modèle il a été possible de construire une grille permettant d'opérationnaliser le concept de développement durable en l'appliquant à l'analyse des mémoires présentés à la consultation publique sur le mont Royal.

Cette recherche se limite à l'analyse du contenu des mémoires des participants et non aux processus politiques qui l'accompagnent.

Les principales conclusions auxquelles nous arrivons sont les suivantes:

1. Il est possible d'opérationnaliser le développement récréo-touristique durable lorsqu'il est représenté en termes d'un processus politique de négociations.
2. À partir d'un cadre de référence théorique et méthodologique on a pu mettre en évidence la perception qu'ont les citoyens du développement durable, en faisant ressortir les projets

d'aménagements souhaités ou décriés par les participants motivés par leurs valeurs individuelles, et appliqué dans une situation précise.

3. Le cadre de référence que nous avons élaboré pourrait, très plausiblement, s'appliquer à d'autres contextes décisionnels en loisir et tourisme de façon à mieux comprendre les aspirations des citoyens face à différentes situations de développement et de mise en valeur.

De cette consultation sur le mont Royal ressort une dichotomie entre la vision très développementale - c'est-à-dire dans le sens de création d'équipements et de nouvelles activités - de la Ville de Montréal et celle plus sociale des participants. Cette constatation nous amène à revoir les objectifs que s'est donnés la Ville de Montréal en ce qui a trait au processus de consultation publique; ces objectifs consistent à: 1) miser sur la consultation dans le but de «renforcer le sentiment d'appartenance de la population à sa ville et à son quartier»; 2) faire en sorte que les mécanismes de consultation soient accessibles à l'ensemble des citoyens et citoyennes tout en veillant à «intégrer ces mécanismes aux processus décisionnels»; 3) reconnaître les droits populaires à la consultation «en enchaînant ces droits dans la réglementation municipale et la Charte de la Ville» (Hamel, P., p. 45).

Dans ce sens, afin de maintenir le défi relié à la qualité de participation des citoyens, en terme de contribution au caractère durable du développement, et éviter de refermer le débat politique sur un discours pour experts seulement, nous recommandons que la consultation publique arrive beaucoup plus tôt dans le processus décisionnel qu'elle ne l'a été dans le cas du mont Royal, c'est-à-dire après l'élaboration du Plan préliminaire, sapant ainsi le sentiment de pouvoir des citoyens dans le cas d'une décision liée à leur qualité de vie et de loisir.

En tenant la consultation publique avant l'élaboration de projets précis d'intervention, la Ville serait dès lors plus en mesure de cerner les valeurs et sensibilités des citoyens à partir de leur propre cadre de référence. Une telle démarche aurait pour effet d'augmenter la crédibilité des décideurs aux yeux des participants en ce sens que ces derniers auraient probablement moins l'impression d'être engagés dans un processus «entrepris et contrôlé par les décideurs». Cette façon d'agir devrait renforcer le consensus social au niveau de l'aménagement et de la qualité du cadre de vie en milieu urbain.

En définitive, dans une recherche ultérieure il serait intéressant de pouvoir valider le cadre d'analyse que nous avons développé, du point de vue théorique, méthodologique et surtout empirique, en l'appliquant non seulement au contenu de la négociation entre les participants, mais également aux processus formels et informels qui la sous-tendent.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLABY, M. (1972). «Development and Environment: The Problem that Need not Exist», *The Ecologist*, 2(6), pp. 23-6.
- ALLISON, Graham (1971). *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Little, Brown and Company, Boston.
- BARBIER, Edward B. (1987). «The Concept of Sustainable Economic Development», *Environmental Conservation*, 14(2), été 1987, pp. 101-110.
- BARTELMUS, Peter (1986). *Environment and Development*. Allen & Unwin, London, England, UK.
- BEAUFILS, ALAIN & GUIOT, JEAN M. (1987). *Gestion stratégique et politiques de l'organisation*; Gaétan Morin éditeur, Montréal, 433 p.
- BÉLANGER, L. et autres (1990). «L'apport de l'inventaire écologique à l'aménagement des espaces récréatifs en milieux naturels, *Loisir et Société*, 13(2), UQTR.
- BERGERON, Pierre G. (1986). *La gestion dynamique: concepts, méthodes et applications*, Gaétan Morin éditeur, Chicoutimi, 932 p.
- BERGSTROM, John C. (1990). «Concepts and Measures of the Economic of Environmental Quality: a Review», *Journal of Environmental Management*, 31, 215-228.
- BOTKIN, Daniel B. (1990). *Discordant Harmonies, A new Ecology for the Twenty-first Century*, Oxford University Press, New York, 241 p.
- BOTKIN, Daniel B., Caswell, Margriet F., Estes, John E., Orio, Angelo A. (1989). *Changing the Global Environment Perspectives on Human Involvement*, Academic Press Inc., San Diego (Ca.), 459 p.
- BREGHA, F., Benidickson, J. et autres (1990). *L'intégration des considérations environnementales à la politique gouvernementale*, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale, (CCREE), Hull, Québec, 47 p.

- BRIASSOULIS, Helen (1989). «Theoretical Orientations in Environmental Planning: An Inquiry into Alternative Approaches», *Environmental Management*, 13(4), pp. 381-392.
- BROOKS, H., CLARK, W.C. & MUNN, R.E. ((1986). *Sustainable Development of the Biosphere*, Cambridge University Press.
- BROWN, L. (1981). *Building a Sustainable Society*. New York: W.W. Norton.
- BROWN WEISS, Edith (1990). *In Fairness to Future generations, Environment*, 32(3), pp. 7-31.
- BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (B.C.M.) (1990). Rapport de consultation publique. *L'avenir de la montagne - Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*, Ville de Montréal, 229 p.
- CAIRNCROSS, Frances (1989). The Environment: The politics of Posterity, *The Economist*, 2 sept. pp. 3-18.
- CALDWELL, Lynton K. (1984). «Political Aspects of Ecologically Sustainable Development», *Environmental Conservation*, 11(4), hiver 1984, pp. 299-308.
- CHAMBERS, R. (1986). *Sustainable livelihoods*, Institute of Development Studies, University of Sussex, mimeo.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1988). *Notre avenir à tous*. Coproduction les Éditions du Fleuve et le Ministère des Communications du Québec, Montréal, Québec, 432 p.
- CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (1988). *Vers une stratégie québécoise de la conservation et du développement - Document d'information et de consultation*. Québec, 90 p.
- CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (1990). *Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable. Le loisir et le tourisme*. Québec, 46 p.
- CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (1990a). *Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable. Le milieu urbain*. Québec, 76 p.

- COOMBS, H.C. (1990). *The Return of Scarcity Strategies for an Economic Future*, Cambridge University Press, U.K., 171 p.
- CUNNINGHAM, William P. & WOODWORTH SAIGO, Barbara (1990). *Environmental Science. A Global Concern*, Wm. C. Brown Publishers, U.S.A., 582 p.
- DALY, Herman (1989). «Sustainable Development: From Concept and Theory Towards Operational Principles», *Population and Development Review*, Hoover Institution Conference, 1989.
- DANSEREAU, P. (1987). *Les dimensions écologiques de l'espace urbain*. Cahiers de géographie du Québec, 31 (84), p. 333-395.
- DASMAN, R.F. (1984). *Environmental Conservation*. Toronto: John Wiley & Sons.
- DASMAN, R.F. (1985). «Achieving the sustainable use of species and ecosystem's», *Landscape Planning*, 12, pp. 211-219.
- DE LA COURT, Thijs (1990). *Beyond Brundtland Green Development in the 1990's*. New Horizons Press, New York, 2ed Books Ltd., London and New Jersey, 139 p.
- DIXON, John, A. & Sherman, Paul B. (1990). *Economics of Protected Areas. A New Look at Benefits and Costs*, Island Press, Washington, D.C. 234 p.
- DRYZEK, J. (1987). *Rational Ecology: Environment and Political Ecology*. Oxford: Basil Blackwell, 1987.
- ELDER, P. & Ross, W. (1989). «How to Ensure that Developments are Environmentally Sustainable», In O. Saunders, ed. *The Legal Challenge of Sustainable Development* (Calgary: Canadian Institute of Resources Law, 1989).
- ELKIN, T.J. (1990). State of the Environment Reports and National Conservation Strategies: The Linkage, *Alternatives*, 16(4)/17(1), pp. 52-61.
- ERICKSON, Brad (1990). *Call to action. Handbook for Ecology, Peace and Justice*. Sierra Club Books, San Francisco, USA, 250 p.
- ETZIONI, Amitai (1968). *The active society. A Theory of Societal and political Process*. The Free Press, New York, 698 p.

- FAGENCE, Michael (1990). «Geographically - Referenced Planning Strategies to Resolve Potential Conflict Between Environmental Values and Commercial Interests in Tourism Development in Environmentally Sensitive Areas», *Journal of Environmental Management*, 31, 1-18.
- FARVAR, M.T. & GLAESER, B. (1979). *Politics of Ecodevelopment*, Berlin, International Institute for Environment and Society.
- FORTIN, Gérald (1970). «Participation et société», dans *Economies et Sociétés*, Cahier de I.S.F.A., Tome IV (9), Librairie Droz, Genève, pp. 1570-1613.
- GARDNER, J. & ROSELAND, M. (1989). «Thinking Globally: The Role of Social Equity in Sustainable Development», *Alternatives*, 16(3), 1989, pp. 26-34.
- GAUDREAU, Léopold (1990). «Incidences environnementales des loisirs sur les milieux naturels et les ressources vivantes», *Loisir et Société*, 13(2), UQTR.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - Ministère de l'Environnement (1987). *Un nouveau cap environnemental. La conservation, agent de progrès*. Québec, Ministère de l'Environnement, 41 p.
- GROUPE D'INTERVENTION URBAINE DE MONTRÉAL (1988). *La montagne en question*, 1 et 2, Montréal.
- GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE, (1987). *Rapport*. Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, Ottawa, 17 p.
- HAMEL, Pierre (1992). «Les ambiguïtés de la consultation publique», *Possibles*, 16(1), pp. 39-51.
- HERRICK, BRUCE & KINDLEBERGER, Charles P. (1983). *Economic Development*, 4th edn. McGraw-Hill, Tokyo, Japon, 542 p.
- HORBERRY, J. (1983). *Environmental Guidelines Survey: An Analysis of Environmental Procedures and Guidelines Governing Development Aid*, IUCN-IIED, Washington, D.C. U.S.A., 81 p.
- JACOBS, P. (1986). *Sustaining Landscapes: Sustaining Societies. Landscape and Urban Planning*. no. 13.

- JACOBS, P., GARDNER, J. & MUNRO, D. (1987). «Sustainable and Equitable Development: An Emerging Paradigm», *In Conservation with Equity Strategies for Sustainable Development*, Ottawa, Ed. Jacobs et Munro.
- JACOBS, PETER & SADLER, Barry (1990). *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun*, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCRE), Hull, 204 p.
- JANSSON, A.M. ed. (1984). *Integration of Economy and Ecology*. Wallenberg Foundation, Stockholm, 1984.
- KAIRIUKSTIS, L., BURACAS, A. & STRASZAK, A. (1989). *Ecological Sustainability of Regional Development*, Proceedings of workshop held in Vilnius, Lithuania, U.S.S.R., June 22-26 1987, International Institute for applied systems analysis Polish Academy of Sciences, Systems Research Institute, 343 p.
- KNEEN, B. (1989). «The Contradiction of Sustainable Development», *Canadian Dimension*, 23, 1.
- KRAUS, Richard G. & CURTIS, Joseph E. (1990). *Creative Management in Recreation, Parks and Leisure Services*, Times Mirror/Mosby College Publishing, fifth edition, Boston.
- KWEIT et KWEIT (1980). *Implementing Citizen Participation in a Bureaucratic Society*, Preager Publishers, New York, 1980.
- LANG, Reg; ARMOUR, Audrey (1980). *Livre-ressource de la planification de l'environnement*, Rédigé pour la Direction générale des terres, Environnement Canada, Édité par Multiscience Publications Limitée conjointement avec Environnement Canada et le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada.
- LEMONS, John (1989). «The Need to Integrate Values into Environmental Curricula», *Environmental Management*, 13(2), pp. 133-147.
- LINSTONE, Harold A. (1984). *Multiple perspectives for decision Making: Bridging the Gap between Analysis and Action*, Elsevier Science Publishing Co., Inc., New York.

- LOVELOCK, J. (1979). *Gaïa: A new look at life on earth*, Oxford University Press, Oxford.
- LOVELOCK, J.E. (1979). La terre est un être vivant. L'hypothèse Gaïa. Le Rocher, Jean-Paul Bertrand Éditeur, 184 p.
- LOVELOCK, James (1988). *The Ages of Gaïa; A Biography of our Living Earth*. W.W. Norton & Compagny, inc.. New York, 252 p.
- M'GONIGLE, Michael (1989-1990). «Developing Sustainability: A Native/Environmentalist Prescription for Third-Level Government», *BC Studies*, 84, pp. 65-99.
- M.L.C.P., *Consulter pour mieux décider; guide de consultation municipale en loisir*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 24 p.
- MACNEILL, Jim (1989). *L'ACDI et le développement durable; comment les politiques d'aide du Canada peuvent assurer un soutien plus efficace au développement durable dans le tiers monde*, Institut de recherches politiques, Québec, Canada, 110 p.
- MACNEILL, Jim (1989a). «Strategies for Sustainable Economic Development», *Scientific American*, sept. pp. 155-165.
- MCNEELY, Jeffrey A. (1990). «L'évaluation environnementale, une avenue conduisant au développement durable» dans *Développement durable et évaluation environnementale*, sous la direction de Jacobs et Sadler, 1990, Ottawa, pp. 119-128.
- MCNEELY, Jeffrey A. et autres (1990). «Strategies for conserving Biodiversity», *Environment*, 32(3), pp. 16-40.
- MEIER, Gerald M. (1976). *Leading Issues in Economic Development*. Oxford University Press, New York, N.Y., U.S.A..
- MORIN, R. ET LEMIEUX, G.-H. (1990). «La conservation de la nature dans une perspective de développement durable: le cas du Costa Rica», *Loisir et Société*, 13(2), UQTR.
- NORGAARD, R. (1984). «Coevolutionary Development Potential», *Land Economics*, 60(2).
- NORGAARD, R. (1984). «Coevolutionary Development Potentiel». *Land Economics*, 60(2).

- NORGAARD, R., (1985). «Environmental Economics: An Evolutionary Critique and a Plea for Pluralism», *Journal of Environmental Economics and Management*, 12(4).
- OUELLET, Gaétan et SOUBRIER, Robert (1991): *Évaluation des besoins en loisir*, Recueil de textes, Cours SLO 6028, Département des sciences du loisir, UQTR.
- PEARCE, D. (1980). Foundations of an Ecological Economics. *Ecological Modelling*, vol. 38.
- PEARCE, D. (1985). *Sustainable Futures: Economics and the Environment, Inaugural Lecture*, Department of Economics, University College, London, 5 December.
- PEARCE, DAVID W., TURNER, R. KERRY (1990). *Economics of Natural Resources and the Environment*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, E.U., 378 p.
- PEARCE, David, BARBIER, Edward & MARKANDYA, Anil (1989). *Sustainable Development: Economics and Environment in the Third World* (London Environmental Economics Centre, Edward Elgar Publishing Lt., 1989).
- PETULLA, Joseph M. (1989). «The Object of Environmental Ethics», *Environmental Management*, 13(3), pp. 273-278.
- PEZZEY, J. (1989). *Economic Analysis of Sustainable Growth and Sustainable Development*. Environment Department, document de travail, no. 15, Banque Mondiale, Washington, D.C..
- PIDDINGTON, Kenneth W. (1989). «Sovereignty and the Environment», *Environment*, 31(7), pp. 18-39.
- PNUE (1975). *The Proposed Programme*, Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- POORE, Duncan (1975). «Conservation and Development», *Environmental Conservation*, 2(4), hiver 1975, pp. 243-246.
- PRADES, J.A. (sous la direction de) (1991): *Environnement et développement, question éthiques et problèmes socio-politiques*, Éd. Fides, Qué., 374 p.

- PRONOVOOST, Gilles (1983). *Temps, culture et société*, Québec, P.U.Q., 333 p.
- PRONOVOOST, Gilles (1985). «Les significations sociales du loisir», Trois-Rivières, *Loisir et Société*, 8(2), pp. 573-603.
- PRONOVOOST, Gilles (sous la direction de) (1989). *Temps et société*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 258 p.
- REDCLIFT, M.R. (1984). *Development and the Environment Crisis: Red or Green Alternatives?* London, Methuen.
- REDCLIFT, Michael (1987). *Sustainable Development: Exploring the contradictions*. Methuen, London et New York, 221 p.
- REES, W.E. (1988). «Defining Sustainable Development», Background paper prepared for the Planning for Sustainable Development symposium, U.B.C., nov. 25-27, 1988.
- REES, William E. (1989). *Planning for Sustainable Development: A Resource Book*, Proceedings of a November 1988 Symposium organized by School of Community and Regional Planning, The University of British Columbia, Vancouver, B.C., Published by UBC Centre for Human Settlements, 145 p.
- REES, William E. (1990). «The Ecology of Sustainable Development», *The Ecologist*, 20(1), jan./feb., pp. 18-23.
- REPETTO, R. (ed.) (1985). *The Global Possible*, Yale University Press, New Haven.
- REPETTO, Rogert (1985). *The Global Possible; Resources, Development, and the New Century*. Yale University Press, New Haven and London, 538 p.
- ROBERTSON, J. (1978). *The Sane Alternative*, River Basin Publishing, St-Paul, Minnesota.
- ROBINSON, J., FRANCIS, G., LEGGE, R. & LERNER, Sally (1990). «Defining a Sustainable Society; Values, Principles and Definitions», *Alternatives*, 17(2), pp. 36-46.
- ROCHER, Guy (1973). «La participation et les institutions politiques au Québec», dans *La crise du développement, Québec, 1960-1980*, Ed. HMH, Qué., pp. 101-119.

- ROLSTON, Holmes (1988). *Environmental Ethics, Duties to and Values in the Natural World*, Temple University Press, Philadelphia, U.S.A., 391 p.
- ROQUES, Georges (1983). «L'Environnement: un concept mal établi... parce que convoité», *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, no. 55-56, pp. 127-135.
- RUCKELSHAUS, William D. (1989). «Toward a Sustainable World», *Scientific American*, sept., pp. 166-175.
- SADLER, B. (1990). *Sustainable Development, Northern Realities and the Design and Implementation of Regional Conservation Strategies*. In *Achieving Sustainable Development Through Northern Conservation Strategies*. Calgary, Calg. Univ. Press.
- SHAFER, Elwood, L. & DAVIS, James B. (1989). «Making Decisions about Environmental Management When Conventional Economic Analysis Cannot Be Used», *Environmental Management*, 13(2), pp. 189-197.
- SIMON, Herbert A. (1947). *Administrative behavior*, New York (New York): The Free Press.
- SMITH, Elaine et autres (1990). *Sustainable Development Through Northern Conservation Strategies*. Resource Management Programs, The University of Calgary Press. The Banff Centre for Continuing Education, Canada, 188 p.
- TABLE RONDE QUÉBÉCOISE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (1989), *Pour la préparation d'un plan d'action sur le développement durable au Québec*, Document de travail, Québec, 165 p.
- THIBAULT, André (1981). *Pour une consultation active en loisir*, Cahiers des sciences du loisir, Département des sciences du loisir, U.Q.T.R., 203 p.
- THIBAULT, André (1981a). «Une typologie de la consultation», *Loisir et Société*, IV(2), automne 81, pp. 229-247.
- THIBAULT, André (1989). *Planifier la consultation*, U.Q.T.R., 20 p.
- TOLBA, Mostafa Kamal (1987). *Sustainable Development. Constraints and Opportunities*. Butterworths, London, 221 p.

- TOLBA, Mostafa K. , quoted in Biswas, Margaret R. & Biswas, Asit K. (1984). «Complementary between environmental and development processes». *Environmental Conservation*, 11 (1), p. 39.
- TRÉPANIER, Marie-Odile (1989). «La gestion du mont Royal: un défi peu commun», *Trames, Revue de l'aménagement*, 2(1).
- TURNER, R. Kerry (1988). *Sustainable Environmental Management. Principles and Practice*, Belhaven Press, Londres, G.-B., 291 p.
- UN GENERAL ASSEMBLY (1974). *United nations Environment Programme - The Cocoyoc Declaration Adopted by the Participants in the UNEP/UNCTAD Symposium on «Patterns of Resource Use, Environment and Development Strategies»*, Tenue à Cocoyoc, Mexico, 8-12 oct.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (1988). *From Strategy to action: How to Implement the Report of the World Commission on Environment and Development*. Gland, Suisse, IUCN.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN) (1980). *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Suisse: UICS, PNUE, WWF.
- VILLE DE MONTRÉAL, Service de l'habitation et du développement urbain, Module de la planification urbaine, Service des loisirs et du développement communautaire, Module des parcs, de l'horticulture et des sciences (1990). *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*, 121 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (1988), *Un dialogue à poursuivre (La consultation publique. Énoncé de politique)*, Montréal.
- VINING, Joanne (1990). *Social Science and Natural Resource Recreation Management*, Social Behavior and Natural Resources Series, Westview Press, U.S.A., 331 p.
- VINING, Joanne & SCHROEDER, Herbert W.. «The Effects of Perceived Conflict, Resource Scarcity and Information Bias on Emotions and Environmental Decision», *Environmental Management*, 13(2), pp. 199-206.

WILLIAMS, Stephen M. & MCCRORIE, Rosaleen (1990). «The Analysis of Ecological Attitudes in Town and Country», *Journal of Environmental Management*, 31, pp. 157-162.

WOOD, William B., DEMKO, Georges J. & Mofson, Phyllis. «Ecopolitics in the Global Greenhouse», *Environment*, 31(7), pp. 12-34.

Annexe l

*Liste des projets d'intervention
pour le mont royal*

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
1. VOIE CAMILLIEN-HOUDE (entre boul. Mont-Royal et stationnements Maison Smith)					
✓ . réaménagement de la voie Camillien-Houde ✓ . réaménagement du belvédère Camillien-Houde ✓ . aménagement du belvédère nord	***** ***** *****				3 600 900 150 4 650
	SOUS-TOTAL				
2. CHEMIN REMEMBRANCE (secteur ouest) (entre chemin de la Côte-des-Neiges et stationnements Maison Smith)					
✓ . recyclage de la chaussée sud (chemin du ceinture) ✓ . réaménagement du chemin Remembrance ✓ . réaménagement des stationnements du lac aux Castors		***** ***** *****			450 2 025 425 2 900
	SOUS-TOTAL				
3. SOMMET					
✓ . restauration du milieu naturel incluant: ✓ - aménagements légers ✓ - gestion des boisés ✓ - aménagement des sentiers ✓ - aménagement du sentier de la falaise ✓ . restauration du chemin Olmsted ✓ . restauration du grand chalet (bâtiment) (1) ✓ . restauration de l'esplanade et des abords du grand chalet (1) ✓ . restauration de la croix et aménagement de ses abords ✓ . implantation de la plate-forme d'observation à 360 degrés ✓ . aménagement des abords des installations de Radio-Canada	***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** *****			2 400 1 800 1 500 2 200 575 1 300 250 10 025	
	SOUS-TOTAL				

✓ Projets commentés par les participants

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
4. ESCARPEMENT <ul style="list-style-type: none"> ✓. restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de l'érosion et du drainage - stabilisation des pentes ✓. réaménagement de l'escalier entrée Peel - grand chalet ✓. réaménagement de l'escalier belvédère Camillien-Houde-croix ✓. aménagement d'un escalier dans l'axe de la rue Duluth 	***** ***** ***** ***** SOUS-TOTAL				1 000 625 450 775 2 850
5. IAC AUX CASTORS <ul style="list-style-type: none"> . reconstruction de l'escalier Trafalgar ✓. prolongement du chemin Olmsted autour du lac ✓. restauration du chemin Olmsted existant ✓. restauration du lac et aménagement des abords ✓. réaménagement des aires récréatives existantes ✓. réaménagement du terrain de jeux pour enfants ✓. aménagement de nouvelles aires récréatives ✓. rénovation du pavillon (restaurant) ✓. éclairage signalisation 	***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** SOUS-TOTAL	***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** *****			800 500 300 1 600 900 650 250 350 575 5 925
6. SECTEUR MAISON SMITH <ul style="list-style-type: none"> ✓. restauration de la maison Smith et de ses abords ✓. démantèlement des stationnements ✓. réaménagement du chemin Remembrance (ronds-points, etc.) ✓. réaménagement du secteur incluant: <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'une plaine avec amphithéâtre et d'une place publique - aménagement d'une nouvelle boucle du chemin Olmsted - rond point - restructuration des sentiers secondaires et tertiaires - aménagement paysager, éclairage, mobilier, plantations, etc. 	***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** SOUS-TOTAL		***** ***** ***** *****		575 250 900 3 550 5 275

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
7. PONDES BOISÉES					
✓ . restauration du milieu naturel incluant: - gestion de boisés - sentiers secondaires et tertiaires - mise en valeur du marais ✓ . aménagements légers	*****	*****	*****	*****	2 400
✓ . restauration du chemin Olmsted . entrée et aire récréative face à l'hôpital Général . restauration des escaliers . restauration de l'abri et de la station de pompage . nouvelle entrée à l'est de l'hôpital Shriners . réaménagement de l'entrée Cedar-Côte-des-Neiges	*****	*****	*****	*****	600 375 450 175 200 275
	SOUS-TOTAL				4 475
8. ENTRÉE PEEL					
✓ . aménagement d'une place d'accueil ✓ . aménagement des escaliers (ou relocalisation) ✓ . restauration du chemin Olmsted ✓ . aménagement paysager, plantations, éclairage, signalisation . restauration du milieu naturel	*****	*****	*****	*****	1 200 625 600 500 375
	SOUS-TOTAL				3 300
9. PIEDMONT					
✓ . restauration du milieu naturel incluant: - gestion des boisés - sentiers et aménagements légers ✓ . prolongement du chemin Olmsted au nord et au sud vers belvédère ✓ . construction d'une passerelle au-dessus de Camillien-Houde ✓ . aménagement des escaliers ✓ . implantation d'une petite cabane à sucre	*****	*****	*****	*****	2 000 1 000 300 400 150
	SOUS-TOTAL				3 850

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
10. CÔTE PLACIDE					
. restauration du milieu naturel et plantations	*****				850
✓ . réfection du chemin Olmsted et prolongement vers le sud	*****				1 300
. réorganisation des accès et sentiers secondaires	*****				700
✓ . recyclage du bâtiment du quartier général des incendies (QGI)	*****				2 000
. aménagement des abords du QGI (stationnement, place, escaliers)	*****				350
✓ . rénovation de la "maison blanche" et aménagement des abords		*****			575
✓ . restauration du monument et de la place G.-E. Cartier		*****			650
. éclairage		*****			500
	SOUS-TOTAL				6 925
11. PARC JEANNE-MANCE					
✓ . réfection ou amélioration des terrains de sport (soccer, volley)	*****				2 200
✓ . aménagement de l'axe Rachel (plantations, place publique, etc.)		*****			750
✓ . construction de bâtiments accessoires (chalets) (axe Rachel)		*****			600
. relocalisation du terrain de jeux pour enfants			*****		350
✓ . amélioration générale du parc (plantations, mobilier, sentiers)			*****		1 150
	SOUS-TOTAL				5 050
	TOTAL - PARC				55 225

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

B. PÉRIPHÉRIE DU PARC DU MONT-ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
12. CHEMIN DE CEINTURE ✓ . aménagement du tronçon du chemin de la Côte-des-Neiges ✓ . aménagement du tronçon université de Montréal		***** *****			500 500 1 000
SOUS-TOTAL					
13. ACCÈS AU FLANC NORD ET LIEN NORD-SUD ✓ . aménagement d'un accès (sentiers, signalisation, belvédère etc.) ✓ . signalisation (et aménagements légers) du lien nord-sud		***** *****			800 250 1 050
SOUS-TOTAL					
14. FLANC NORD ✓ . restauration du milieu naturel incluant: ✓ - réaménagement ou renaturalisation des zones perturbées ✓ - aménagement de sentiers et de belvédères ✓ . implantation du funiculaire ✓ . aménagement d'une pente-école de ski alpin ✓ . ajustements aux stationnements de l'université (si usage public) ✓ . aménagements ornementaux dans le secteur du cimetière		***** ***** *****			6 250 2 500 1 000 350 1 200 11 300
SOUS-TOTAL					
15. COMPLEXE SPORTIF MCGILL - VILLE DE MONTRÉAL ✓ . construction des nouveaux bâtiments ✓ . réaménagement du secteur sportif du campus et de ses abords	*****	*****			4 000 1 000 5 000
SOUS-TOTAL					

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

B. PÉRIPHÉRIE DU PARC DU MONT-ROYAL (suite)

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

C. VOIES BORDANT LE MONT ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
17. AVENUE DU PARC		*****			4 500 4 500
<ul style="list-style-type: none"> réaménagement du tronçon entre l'avenue Mont-Royal et l'échangeur du Parc / des Pins incluant: <ul style="list-style-type: none"> ✓ - aménagement du terre-plein central et des traverses secondaires ✓ - réaménagement de la traverse principale (axe de la rue Rachel) ✓ - réaménagement du rond-point avenue du Parc - avenue Mont-Royal 					
SOUS-TOTAL					
18. ÉCHANGEUR DU PARC - DES PINS	*****			*****	1 500 8 000 9 500
<ul style="list-style-type: none"> ✓ . réalisation de la solution temporaire (passerelle, place, etc.) ✓ . démantèlement de l'échangeur et réaménagement du carrefour 					
SOUS-TOTAL					
19. AVENUE DES PINS ET AVENUE CÉDAR					
<p>Réaménagement des tronçons entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'échangeur du Parc / des Pins incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> réfection de la chaussée et amélioration des abords réaménagement du tronçon Peel - D. Penfield (trottoirs, traverse) restauration des éléments patrimoniaux (murs, grilles, etc.) phase 1 réfection des escaliers des rues Redpath, du Musée et Drummond amélioration de la traversée piétonne (axe de la rue Aylmer) ✓ . aménagement de la rue McTavish en voie piétonnière restauration des autres éléments patrimoniaux ✓ . réaménagement du parc Rutherford (réservoir McTavish) parc P. Walters et traverse piétonne (fourche Cedar - des Pins) 	***** ***** ***** ***** ***** ***** *****				3 500 1 500 2 500 2 000 200 1 500 2 200 900 100 14 400
SOUS-TOTAL					
20. CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES				*****	1 000 500 1 500
<ul style="list-style-type: none"> amélioration des abords, plantations et signalisation réaménagement du carrefour Côte-des-Neiges - avenue Cedar 					
SOUS-TOTAL					

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

C. VOIES BORDANT LE MONT ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
21. ÉCHANGEUR CÔTE-DES-NEIGES - REMEMBRANCE		***** *****			3 000 300 3 300
✓ . démantèlement de l'échangeur et réaménagement du carrefour incluant: - aménagement du rond-point à l'entrée du parc ✓ . réaménagement du stationnement de l'Armée (si usage public) SOUS-TOTAL					
22. CHEMIN QUEEN-MARY				***** 600	
amélioration des abords entre l'oratoire St-Joseph et la rue Decelles SOUS-TOTAL					600
	TOTAL - VOIES				33 800

Annexe II

Liste des participants ayant déposé un mémoire

Annexe II

Liste des participants ayant déposé un mémoire

1. Ordre des architectes du Québec
2. Loisir-Ville
3. Le Monde à Bicyclette
4. Centre canadien d'architecture
5. Cimetière Mont-Royal
6. Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal
7. Société d'animation du jardin et de l'Institut botatique
8. Association des étudiantes et étudiants des 2e et 3e cycles de l'Université McGill
9. Nous nous intégrons en commun
10. Association des propriétaires de véhicules hippomobiles de Montréal
11. Forum des citoyens âgés
12. Geltman, Harold
13. Berryman, Tommy
14. Munger, Denis
15. Les Amis de la montagne
16. Héritage Montréal
17. Tremblay, Alain
18. Comité de l'environnement du Syndicat des cols bleus de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal
19. Centre de la montagne
20. Association des citoyens d'Outremont
21. Allen, Luther
22. Pettigrew, Jean
23. Lachapelle, Jean
24. Robert, Gilles

25. Langlois, Isabelle
26. Gouvernement du Canada. Ministère des Communications
27. Richard, Louis-Joseph
28. Société Logique
29. Brière, Anita
30. Marsan, Brian
31. Cournoyer, Gilles
32. Fréchette, Gérard
33. Marsan, Jean-Claude
34. Szabo, Michel
35. Lee, Elena
36. Regroupement des résidants du quartier Milton Parc
37. Club des amis du tramway de Montréal
38. Université McGill
39. Famelart, Michel
40. Association des architectes paysagistes du Québec
41. Transport 2000 Québec
42. Association québécoise du vélo de montagne
43. Mathieu, Richard
44. Marier, Michel
45. Femmes regroupées pour l'accessibilité aux pouvoirs politique et économique (FRAPPE)
46. Association régionale de ski alpin de Montréal
47. Davies, Charlotte
48. Association des étudiants de McGill
49. Sauvons Montréal
50. Ball, Robert
51. Carbonnier, Richard
52. Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal
53. Wade, Corali
54. Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
55. Chartier, Daniel

56. Perraton, Charles et Poiré, Denis
57. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
58. Association des résidants et résidantes du Plateau Mont-Royal (ARRPMR)
59. Société d'histoire de la Côte-des-Neiges

Annexe III

Liste des participants selon les zones commentées

Annexe III

Liste des participants selon les zones commentées

1) Participants ayant commenté une seule zone

- Zone A: Transport 2 000 Québec
- Zone B: Société d'animation du jardin et de l'Institut botanique
Marsan, Jean-Claude
Association régionale de ski alpin de Montréal
- Zone C: Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

2) Participants ayant commenté deux zones:

- Zones A et B: Loisir-Ville
Cimetière Mont-Royal
Tremblay, Alain
Association des citoyens d'Outremont
Carbonnier, Richard
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
- Zones A et C: Robert, Gilles
Mathieu, Richard
Chartier, Daniel

- Zones B et C: Association des étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill
Lee, Elena
Université McGill
Association des étudiants de McGill

3) Participants ayant commenté les trois zones A, B et C:

Ordre des architectes du Québec
Le Monde à Bicyclette
Berryman, Tommy
Les Amis de la montagne
Héritage Montréal
Centre de la montagne
Lachapelle, Jean
Langlois, Isabelle
Regroupement des résidants du quartier Milton Parc
Davies, Charlotte
Sauvons Montréal
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Association des résidants et résidantes du Plateau
Mont-Royal (ARRPMR)
Société d'histoire de la Côte-des-Neiges

Annexe IV

Codification des projets d'intervention

Légende

- (1) Identification du participant
- (2) Zone
- (3) Sous-zone
- (4) Projet
- (5) Thème
- (6) Accessibilité
- (7) Productivité
- (8) Coûts associés aux projets
- (9) Conservation
- (10) Attitude des participants

Codification des projets d'intervention

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
01	A	0110		d	- 0 + +	0010	03600	+ +	- 1
01	A	0360		c	0 + + 0	1000	01300	- -	0
01	A	0620		d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	- 1
01	B	1420		k	0 + + 0	1000	02500	- -	0
01	B	1430		e	0 + 0 0	1000	01000	- -	0
01	C	1730		d	- + + +	1010	08000	+ 0	0
01	C	1930		d	- 0 + +	1110	03000	+ -	0
02	A	0360		c	0 + + 0	1000	01300	- -	- 1
02	A	0640		m	0 + + 0	1101	03550	- -	- 1
02	A	0950		e	0 + + 0	1000	00150	- -	- 1
02	B	1430		e	0 + 0 0	1000	01000	- -	- 1
02	B	1500		e	0 - 0 0	1010	05000	- -	- 1
03	A	0110		d	- 0 + +	0010	03600	+ +	1
03	A	0440		i	0 + + 0	0100	00775	0 -	- 1
03	B	1420		k	0 + + 0	1000	02500	- -	- 1
03	C	1710		i	- + + +	0110	04500	0 0	1
05	A	0110		d	- 0 + +	0010	03600	+ +	1
05	A	0130		c	0 + + 0	1000	00150	- -	1
05	B	1200		m	0 + 0 0	0100	01000	- -	- 1
05	B	1300		m	0 + 0 +	1100	01050	- -	0
05	B	1420		k	0 + + 0	1000	02500	- -	- 1
06	C	1710		i	- + + +	0110	04500	0 0	1
06	C	1730		d	- + + +	1010	08000	+ 0	0
06	C	1930		d	- 0 + +	1110	03000	+ -	0
07	B	1420		k	0 + + 0	1000	02500	- -	- 1
08	B	1500		e	0 - 0 0	1010	05000	- -	1
08	B	1610		d	+0 0 0	0010	00600	0 0	- 1
08	B	1620		d	0 + 0 0	0100	00400	- -	1
08	C	1720		d	- + - +	1000	01000	- 0	- 1
08	C	1730		d	- + + +	1010	08000	+ 0	1
08	C	1860		d	- + + +	0010	01500	+ 0	1
08	C	1870		d	0 + + 0	0001	00900	+ 0	1
13	A	0110		d	- 0 + +	0010	03600	+ +	- 1
13	A	0120		i	- 0 + 0	1001	00900	- -	- 1

*estimé

13	A	0130	c	0 + + 0	1000	04650	-	-	-1
13	A	0314	c	0 + 0 0	0100	00600*	-	-	0
13	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	-	-	0
13	A	0440	i	0 + + 0	0100	00775	0	-	-1
13	A	0540	a	0 + + 0	0001	01600	0	0	1
13	A	0570	e	0 + 0 0	1000	00250	-	-	0
13	A	0610	h	0 + + 0	0011	00575	0	0	1
13	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+	+	1
13	A	0640	m	0 + + +	1101	03550	-	-	0
13	A	0810	e	0 + + +	1000	01200	-	-	-1
13	A	0820	d	0 0 + 0	0001	00625	0	0	0
13	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	-	-	-1
13	A	1040	h	0 + 0 0	0010	02000	0	0	1
13	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	-	-	0
13	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	-	-	-1
13	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	-	-	0
13	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	-1
13	B	1600	d	++0 0	0110	01000	0	-	1
13	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
13	C	1930	d	- 0 + +	1110	03000	+	-	1
13	C	1940	d	+0 0 0	0010	00300	0	0	1
15	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	1
15	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	-	-	1
15	A	0440	i	0 + + 0	0100	00775	0	-	-1
15	A	0540	a	0 + + 0	0001	01600	0	0	1
15	A	0570	e	0 + 0 0	1000	00250	-	-	-1
15	A	0580	b	0 + + 0	0001	00350	0	0	1
15	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+	+	1
15	A	0640	m	0 + + +	1101	03550	-	-	1
15	A	0714	e	0 + 0 0	0100	00600*	-	-	1
15	A	0810	e	0 + + +	1000	01200	-	-	-1
15	A	0820	d	0 0 + 0	0001	00625	0	0	1
15	A	0830	d	0 0 + 0	0001	00600	0	0	1
15	A	0840	i	0 0 + +	0100	00500	+	0	1
15	A	0930	d	0 + 0 +	0100	00300	0	0	1
15	A	0940	d	0 + 0 0	0100	00400	-	-	-1
15	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	-	-	-1
15	A	1040	h	0 + 0 0	0010	02000	0	0	1

*estimé

15	A	1100	m	0 + + 0	1101	05050	+	-	1
15	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	-	-	1
15	B	1411	a	0 0 0 0	0001	02000*	+	0	1
15	B	1412	d	0 + 0 0	0100	02125*	0	-	1
15	B	1413	e	0 + + 0	1000	02125*	-	-	-1
15	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	-	-	-1
15	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	-	-	-1
15	B	1450	c	+++ 0	1000	01200	-	-	-1
15	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	1
15	B	1600	d	++ 0 0	0110	01000	0	-	1
15	C	1710	i	- + + +	0110	04500	0	0	1
15	C	1720	d	- + - +	1000	01000	-	0	1
15	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
15	C	1800	n	- + + +	0111	14400	+	-	1
15	C	1930	d	- 0 + +	1110	03000	+	-	1
15	C	1940	d	+ 0 0 0	0010	00300	0	0	1
16	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	-1
16	A	0440	i	0 + + 0	0100	00775	0	-	-1
16	A	0810	e	0 + + +	1000	01200	-	-	-1
16	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	-	-	-1
16	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	-	-	-1
16	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	-	-	-1
16	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	-1
16	C	1720	d	- + - +	1000	01000	-	0	-1
16	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	-1
17	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	-	-	-1
17	A	0370	c	0 + + 0	0001	00250	0	0	-1
17	A	1130	e	0 + 0 0	1000	00600	-	-	-1
17	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	-	-	1
17	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	-	-	-1
17	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	-1
19	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	-1
19	A	0120	i	- 0 + 0	1001	00900	-	-	-1
19	A	0314	i	0 + 0 0	0100	00600*	-	-	0
19	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	-	-	0
19	A	0370	c	0 + + 0	0001	00250	0	0	-1
19	A	0440	i	0 + + 0	0100	00775	0	-	-1
19	A	0550	e	0 0 + 0	0010	00900	0	0	1

*estimé

19	A	0560	e	0 0 + 0	0001	00650	0 0	1
19	A	0570	e	0 + 0 0	1000	00250	- -	0
19	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	1
19	A	0640	m	0 + + 0	1101	03550	- -	-1
19	A	0710	l	0 + 0 0	0101	02400	0 -	1
19	A	0810	e	0 + + +	1000	01200	- -	-1
19	A	0920	d	0 + 0 0	0100	01000	- -	-1
19	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	-1
19	A	1040	h	0 + 0 0	0010	02000	0 0	1
19	A	1060	h	0 + + 0	0010	00575	0 0	1
19	A	1110	e	0 0 + 0	0001	02200	0 0	1
19	A	1120	e	0 + 0 0	1000	00750	+ 0	1
19	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	- -	1
19	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	1
19	B	1413	e	0 + + 0	1000	02125*	- -	-1
19	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
19	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	- -	-1
19	B	1450	c	+++ 0	1000	01200	- -	-1
19	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	1
19	C	1720	d	- + - +	1000	01000	- 0	-1
19	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	1
20	A	0840	i	0 0 + +	0100	00500	+ 0	-1
20	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	-1
20	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	- -	-1
20	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	1
20	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
23	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+ +	-1
23	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	- -	1
23	A	0370	c	0 + + 0	0001	00250	- -	-1
23	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	-1
23	A	0930	d	0 + 0 +	0100	00300	0 0	-1
23	A	1100	m	0 + + 0	1101	05050	+ -	-1
23	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
23	B	1430	e	0 + 0 0	1000	01000	- -	-1
23	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	-1
23	C	1711	i	- 0 + +	0100	01500*	+ 0	-1
23	C	1712	d	0 0 0 +	0010	01500*	0 0	1

*estimé

23	C	1713	i	0 0 + +	0001	01500*	0 0	-1
24	A	1070	b	0 0 + 0	0001	00650	0 0	-1
24	A	1130	e	0 + 0 0	1000	00600	- -	-1
24	C	1711	i	- 0 + +	0100	01500*	+ 0	1
24	C	1712	d	0 0 0 +	0010	01500*	0 0	1
25	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	- -	-1
25	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	-1
25	A	0710	l	0 + 0 0	0101	02400	0 -	-1
25	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	1
25	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	- -	1
25	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	1
25	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	1
25	C	1710	i	- + + +	0110	04500	0 0	1
33	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
35	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
35	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	-1
35	C	1710	i	- + + +	0110	04500	0 0	-1
35	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	-1
35	C	1930	d	- 0 + +	1110	03000	+ -	-1
36	A	0310	p	0 0 + 0	0101	02400	0 -	1
36	A	0330	b	0 + + 0	0001	01500	0 0	1
36	A	0340	b	0 0 + 0	0001	02200	0 0	1
36	A	0350	g	0 + + 0	0001	00575	- -	1
36	A	0370	c	0 + + 0	0001	00250	0 0	1
36	A	0500	z	0 + + 0	0111	05925	- 0	1
36	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	1
36	A	0640	m	0 + + 0	1101	03550	- -	1
36	A	0910	a	0 0 + 0	0001	02000	+ 0	1
36	A	0920	d	0 + 0 0	0100	01000	- -	1
36	A	0930	d	0 + 0 +	0100	00300	0 0	1
36	A	0940	d	0 + 0 0	0100	00400	- -	1
36	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	-1
36	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	- -	1
36	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	1
36	B	1410	l	0 + + 0	1101	06250	+ -	1
36	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
36	B	1430	e	0 + 0 0	1000	01000	- -	1
36	B	1440	d	+0 0 0	0010	00350	0 0	1

*estimé

36	B	1450	c	+++ 0	1000	01200	-	-	1
36	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	-1
36	C	1600	d	++0 0	0110	01000	0	-	1
36	C	1710	i	- + + +	0110	04500	0	0	1
36	C	1720	d	- + - +	1000	01000	-	0	-1
36	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
36	C	1800	n	- + + +	0111	14400	+	-	1
38	B	1610	d	+0 0 0	0010	00600	0	0	1
38	C	1860	d	- + + +	0010	01500	+	0	1
38	C	1870	d	0 + + 0	0001	00900	+	0	1
41	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	-1
41	A	0320	m	0 + + 0	0001	01800	0	0	1
41	A	0520	i	0 + 0 +	0100	00500	0	-	1
41	A	0530	i	0 0 + 0	0001	00300	0	0	1
41	A	0642	d	0 + + 0	0100	01000	-	-	1
41	A	0720	i	0 + + 0	0101	00600	0	-	1
41	A	0830	d	0 0 + 0	0001	00600	0	0	1
41	A	0920	d	0 + 0 0	0100	01000	-	-	1
41	A	1020	d	0 + + 0	0101	01300	0	-	1
41	A	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
43	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	1
43	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+	+	1
43	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
43	C	1930	d	- 0 + +	1110	03000	+	-	1
46	B	1430	e	0 - 0 0	1000	01000	-	-	1
47	A	0110	d	- 0 + +	0010	03600	+	+	1
47	A	0314	i	0 + 0 0	0100	00600*	-	-	-1
47	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	-	-	-1
47	A	0420	d	0 0 + +	0001	00625	0	0	-1
47	A	0440	i	0 + + 0	0100	00775	0	-	-1
47	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+	+	1
47	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	-	-	1
47	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	-	-	1
47	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	-	-	-1
47	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1
48	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	-	-	1
48	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+	0	1

*estimé

48	C	1860	d	- + + +	0010	01500	+ 0	1
48	C	1870	d	0 + + 0	0001	00900	+ 0	1
49	A	0310	p	0 0 + 0	0101	02400	0 -	1
49	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	- -	1
49	A	0500	z	0 + + 0	0111	05925	- 0	1
49	A	0600	y	0 + + 0	1111	05275	+ -	1
49	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	-1
49	A	1000	z	0 + + 0	0101	06925	0 -	1
49	B	1200	m	0 + 0 0	0100	01000	- -	1
49	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	1
49	B	1410	l	0 + + 0	1101	06250	+ -	1
49	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
49	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	1
49	B	1600	d	++0 0	0110	01000	0 -	1
49	C	1710	i	- + + +	0110	04500	0 0	-1
49	C	1720	d	- + - +	1000	01000	- 0	-1
49	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	1
49	C	1800	n	- + + +	0111	14400	+ -	1
51	A	0314	i	0 + 0 0	0100	00600*	- -	-1
51	A	0820	d	0 0 + 0	0001	00625	0 0	-1
51	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
54	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	1
54	B	1430	e	0 + 0 0	1000	01000	- -	-1
55	A	1150	j	0 + + 0	0100	00150	+ -	1
55	C	1711	j	- 0 + +	0100	01500*	+ 0	1
57	A	0360	c	0 + + 0	1000	01300	- -	1
57	A	0641	e	0 + 0 0	1000	01000*	- -	1
57	A	0810	e	0 + + +	1000	01200	- -	-1
57	A	0950	e	0 + + 0	1000	00150	- -	-1
57	B	1410	l	0 + + 0	1101	06250	+ -	+1
57	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
57	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	1
58	A	1140	e	0 + 0 0	0001	00350	0 0	1
58	B	1150	j	0 + + 0	0100	00150	+ -	1
58	B	1420	k	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
58	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	-1
58	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	-1
59	A	0620	d	- 0 + 0	0010	00250	+ +	-1

*estimé

59	B	1300	m	0 + 0 +	1100	01050	- -	-1
59	B	1420	m	0 + + 0	1000	02500	- -	-1
59	B	1500	e	0 - 0 0	1010	05000	- -	-1
59	C	1730	d	- + + +	1010	08000	+ 0	1
59	C	1930	d	- 0 + +	1110	03000	+ -	1
99	A	0100	i	- 0 + +	1011	04650		9
99	A	0200	d	- + + 0	0011	02900	0 +	9
99	A	0211	d	- + + +	0010	00450	+ +	9
99	A	0212	d	- + + 0	0010	02025	+ +	9
99	A	0213	d	0 0 0 0	0001	00425	0 0	9
99	A	0300	p	0 + 0 0	0101	10025	0 -	9
99	A	0311	e	0 + 0 0	0100	00600*	- -	9
99	A	0312	a	0 0 0 0	0001	00600*	+ 0	9
99	A	0313	d	0 + 0 0	0100	00600*	- -	9
99	A	0400	q	0 0 + +	0101	02850	+ -	9
99	A	0430	d	0 0 + +	0001	00450	0 0	9
99	A	0510	d	0 + + 0	0001	00800	0 0	9
99	A	0590	d	0 0 0 +	0100	00575	- -	9
99	A	0630	d	+0 0 +	1000	00900	- -	9
99	A	0643	d	0 0 + 0	0001	00800*	0 0	9
99	A	0644	i	0 0 + +	0100	00750*	+ 0	9
99	A	0700	z	0 0 + 0	0101	04475	0 -	9
99	A	0711	a	0 0 0 0	0001	00600*	+ 0	9
99	A	0712	d	0 + 0 0	0100	00600*	- -	9
99	A	0713	k	0 + + 0	0101	00600*	- -	9
99	A	0800	p	0 0 + +	1101	03300	+ -	9
99	A	0850	a	0 0 + 0	0001	00375	+ 0	9
99	A	0900	l	0 + 0 0	1101	03850	+ -	9
99	A	1010	a	0 0 + 0	0001	00850	+ 0	9
99	A	1030	d	0 0 + 0	0001	00700	0 0	9
99	A	1050	k	++0 0	1100	00350	- -	9
99	A	1080	d	0 0 0 +	0100	00500	- 0	9
99	A	1140	e	0 + 0 0	0001	00350	0 0	9
99	A	1210	m	0 + 0 0	0100	00500	- -	9
99	A	1220	m	0 + 0 0	0100	00500	- -	9
99	B	1310	m	0 + 0 +	1100	00800	- -	9
99	B	1320	d	0 0 0 +	0100	00250	- -	9
99	B	1400	p	0 + 0 0	1111	11300	0 -	9

*estimé

99	C	1501	e	0	-	0	1000	04000	-	-	9	
99	C	1502	e	0	-	+	0	0010	01000	-	-	9
99	C	1700	i	-	+	0	+	1110	14000	0	0	9
99	C	1810	d	0	0	+	0	0001	03500	+	0	9
99	C	1820	d	-	+	+	+	0110	01500	-	-	9
99	C	1830	b	0	0	+	0	0001	04700	0	0	9
99	C	1840	d	0	0	+	+	0001	02000	0	0	9
99	C	1850	d	0	0	0	+	0001	00200	0	0	9
99	C	1860	d	0	+	+	+	0100	00100	-	-	9
99	C	1900	i	0	0	+	+	0111	05400	+	-	9
99	C	1901	i	0	0	+	+	0100	01000	+	0	9
99	C	1902	d	0	+	+	0	0001	00500	0	0	9
99	C	1905	d	+	+	+	+	0100	00600	+	0	9

*estimé